

**Conseil municipal d'Eybens  
du 25 mars 2021**

Minutes

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18 heures 30  
sous la présidence de Monsieur Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Bonsoir à tous.

Nous allons pouvoir commencer la séance. La retransmission sur YouTube fonctionne.

Comme les autres fois, je précise que tout ce Conseil et l'ensemble de la séance sont enregistrés en audio et cet enregistrement audio sera retranscrit sur le site de la Ville de façon écrite. Comme pour tous les Conseils municipaux précédents, chacun peut retrouver une retranscription écrite de l'ensemble des échanges qui sont enregistrés. Cette séance se déroule par l'intermédiaire de Teams et est rediffusée sur YouTube afin que, depuis l'extérieur, vous puissiez, sans pouvoir participer aux temps d'échange en fin de Conseil municipal, au moins écouter les débats et avoir également accès aux différents documents qui pourraient être projetés pendant la séance.

Nous accueillons également ce soir Jean-Claude Fernandez qui sera parmi nous pour son premier Conseil municipal suite à la démission de Mathieu Cottet pour raisons personnelles le 18 février dernier. Il a encore quelques petits soucis de connexion, mais on va démarrer la séance. Il a donné un pouvoir en attendant de pouvoir se connecter pour cette première fois sur Teams.

Un élément très important par contre pour l'ensemble des élus, il faudra bien penser à venir signer l'ensemble des documents budgétaires qui seront présentés aujourd'hui et ce, avant le vendredi 02 avril 2021. Il faut que chaque élu passe bien au Secrétariat général de la Mairie pour signer l'ensemble de ces documents afin qu'on puisse les transmettre officiellement. Nous avons une date butoir importante à respecter.

Je vais demander à Elodie Taverne de procéder à l'appel des élus.

Présents : Nicolas Richard - Elodie Taverne - Henry Reverdy - Julie Montagnier - Jean-Jacques Pierre - Christelle Chavand - Xavier Osmond - Béatrice Bouhot - Jean-François Michon - Béatrice Garnier - Catherine Noérie - Pascal Boudier - Dominique Scheiblin - Denis Grosjean - Pierre Bejjaji - Marie-Chantal Kouassi - Anne-Catherine Jothy - Gilles Bugli - Damien Conticchio - Mehdi Debza-Kioulou - Clotilde Hogrel - Hélène Besson Verdonck - Zuina Sahiri - Isabelle Pascal - Philippe Paliard – Pascal Versaut - Régine Bonny.

Excusés ont donné pouvoir :

Suzanne Faustino à Christelle Chavand  
Jean-Claude Fernandez à Jean-François Michon  
Jean-Marc Assorin à Hélène Besson Verdonck  
Pierre-Georges Crozet à Philippe Paliard

Élus en exercice : 33
Élus présents : 27
Ont donné pouvoir : 4
Absents : 2

Absents : Cécile Clément, Raoul Urru

Secrétaire de séance : Philippe Paliard

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Comme dans les Conseils précédents, on adopte comme bonne pratique, lorsque l'on prend la parole, de mettre la caméra. On n'est pas obligé de la mettre tout le temps. Parfois, on a un peu de bande passante et parfois, on a plus de mal et le son peut être haché, mais qu'au moins, quand on prend la parole, qu'on mette la caméra afin de rendre un peu plus conviviaux les échanges que nous pouvons avoir à distance et au moins pouvoir se voir et on pense bien à couper son micro par contre quand on ne prend pas la parole afin d'éviter d'avoir un bruit de fond qui remonte dans les différents PC.

**Désignation du Secrétaire de séance**

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Je vais demander à Monsieur Paliard s'il est toujours d'accord pour être Secrétaire de séance comme les fois précédentes.

**M. Philippe PALIARD** : Oui, très bien.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y aura-t-il des questions, des demandes de prise de parole en fin de Conseil municipal ? (Madame Versaut, Madame Besson Verdonck).

## **DEL20210325\_1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Modalités de réunion des Conseils municipaux pendant l'état d'urgence sanitaire dû à l'épidémie de COVID 19**

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Les modalités de fonctionnement de ce Conseil municipal réalisé à distance, par Teams, ce n'est pas une nouveauté. Cette délibération est identique à celles des Conseils municipaux précédents que nous avons dû malheureusement tenir par Teams à une nuance près qui vous a été envoyée comme modification par mail. C'est ce que nous allons surligner ici en bleu.

Les fois précédentes, on précisait que le temps d'expression citoyenne qui est prévue dans notre règlement intérieur ne pouvait être tenu puisqu'on ne peut pas avoir de public, donc il était suspendu. Cette fois, nous avons mis en place une possibilité pour chaque habitant de faire remonter des questions soit par l'intermédiaire d'une adresse mail, soit par courrier. Une communication a été faite à ce sujet aussi bien dans le Dauphiné libéré que sur les différents supports de communication de la Ville.

Je vous propose de modifier, à la fin de cette délibération, la dernière phrase pour préciser que le temps d'expression citoyenne prévu au règlement intérieur du Conseil municipal est modifié. Un dispositif de recueil des questions des habitants au préalable du Conseil a été mis en place via les canaux numériques (eybens.fr et l'adresse [question-conseil-municipal@eybens.fr](mailto:question-conseil-municipal@eybens.fr)) et la possibilité d'envoyer par courrier, soit par la poste ou de les déposer à l'accueil de la Mairie ou dans les lieux d'accueil des Maisons des habitants. Pour le reste de la délibération, tout est identique. Par contre, les bonnes pratiques sont celles que je précisais tout à l'heure. On coupe son micro lorsqu'on n'a pas la parole pour ne pas avoir de bruits de fond et on met la caméra de manière à avoir en visio celui qui prend la parole et sinon, le reste est identique et je pense que nous en avons tous l'habitude. Cela doit être notre troisième Conseil municipal que nous réalisons par Teams ou le quatrième, je ne sais plus. Donc, nous commençons à être un peu rompus à cet exercice malheureusement. J'espère que ce sera le dernier, mais le contexte actuel me laisse penser que c'est loin d'être gagné.

Y a-t-il des questions par rapport à cette première délibération ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID – 19 et notamment ses articles 6 et 11 modifiés par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la situation sanitaire actuelle, l'épidémie de COVID – 19 et la nécessité de stopper la propagation du virus, il apparaît indispensable que la tenue du Conseil municipal soit réalisée par le moyen numérique ;

Considérant la nécessité de déterminer et valider les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin ;

Le Conseil municipal délibère :

Les modalités suivantes sont proposées durant la période de l'état d'urgence :

- Un système de visioconférence, via l'application Teams, est mis en place par la Ville pour cette séance et pour d'éventuelles prochaines séances. Les participants doivent impérativement se connecter via leur compte @eybens.fr, grâce au lien qui leur a été envoyé par voie électronique.

- Le président de séance fera l'appel en début de Conseil municipal, chaque élu sera alors invité à confirmer sa participation à ce Conseil. L'élu qui a reçu pouvoir donne son nom et précise qu'il représente l'élu appelé par le président de séance.

- Les demandes de prise de parole se feront prioritairement via la fonction « lever la main » de Teams. Une fois la parole donnée à un élu, celui-ci devra cliquer de nouveau sur le même bouton afin de « baisser la main ». En cas de non-disponibilité de cette fonction, les demandes de parole se feront via l'outil de messagerie de Teams.

- Chaque élu s'engage à couper son micro lorsqu'il n'a pas la parole afin d'assurer le bon déroulement des échanges.

- Le scrutin se fera par vote exprimé oralement. Le maire et le secrétaire constateront les votes contre, les abstentions, les votes pour. Les élus pourront se manifester via la fonction lever la main ou encore via l'outil de messagerie de Teams.

- Les débats sont enregistrés et feront l'objet d'un compte rendu.

- Les débats seront diffusés via la plateforme YouTube, en direct (voire en léger différé). La vidéo restera consultable jusqu'à la mise en ligne de la transcription des débats.

- En cas d'aléa technique, ne remettant pas en cause le quorum ni le déroulement global du Conseil municipal, la séance se poursuivra. En cas d'aléa technique de retransmission, le Conseil municipal se poursuivra également.

- Les temps d'expression citoyenne prévus au règlement intérieur du Conseil municipal sont modifiés. Un dispositif de recueil des questions des habitants au préalable du Conseil a été mis en place via les canaux numériques (eybens.fr et [question-conseil-municipal@eybens.fr](mailto:question-conseil-municipal@eybens.fr)) et courriers.

Le Conseil municipal approuve ces dispositions.

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°1 du 4 février 2021

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_2 FINANCES – Approbation du compte de gestion du receveur – Budget principal**

**M. Jean-François MICHON** : Bonjour à toutes et tous.

Nous avons trois délibérations majeures à passer dans le domaine de la comptabilité. Lors du précédent Conseil, c'étaient des délibérations d'ordre général sur le rapport d'orientation budgétaire. Là, il s'agit vraiment des comptes de l'année 2020 et du projet de budget pour l'année 2021.

Les deux premières délibérations sont, en termes de contenus, identiques. On détaillera les chiffres plutôt au niveau de la 3<sup>e</sup> délibération. Toutes ces délibérations font l'objet d'envois de documents transmis au Receveur et le Pôle financier vous a transmis des éléments plus « digestes » avec des comparatifs sur plusieurs années sous un format de tableaux.

La première délibération concerne l'approbation du compte de gestion du Receveur. Je rappelle que la comptabilité de la Commune est tenue par le Receveur qui se situe aujourd'hui à Échirolles.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes et de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées, il est proposé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Je rappelle que vous aurez le détail des chiffres dans la délibération suivante.

Il vous est proposé de valider les comptes du Receveur se situant à Échirolles.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il des questions sur cette première délibération ?

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : C'est juste pour expliquer le fait que nous nous abstenons sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif aussi, même si sur le compte administration, j'aurai peut-être quelques questions une fois la présentation faite par Monsieur Michon.

Nous nous abstenons dans la mesure où nous n'avons pas été présents lors de la présentation du budget 2020.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il d'autres questions sur ce compte de gestion ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes et de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses comptes le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Le Conseil municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

***La délibération est adoptée par 25 voix pour et 6 abstentions.***

### **Approbation du PV de la séance du 04 février 2021**

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il des questions sur le procès-verbal du dernier Conseil municipal qui a été transmis avec l'ensemble des documents ? (*Il n'y en a pas*).

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

- **Information sur les décisions du Maire :**

<a href="#">DEC20201123_1</a>	Avenant n°1 au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage restructuration – extension de l'école du Val d'Eybens
<a href="#">DEC20201130_1</a>	Attribution du marché public 20_08 « Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la commune d'Eybens » - Lot 1 Véhicules utilitaires avec benne
<a href="#">DEC20201130_2</a>	Attribution du marché public 20_08 « Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la commune d'Eybens » - Lot 2 Véhicule utilitaire avec châssis-cabine PTC 6,5T
<a href="#">DEC20201130_3</a>	Attribution du marché public 20_08 « Acquisition de véhicules utilitaires pour les services techniques de la commune d'Eybens » - Lot 3 Véhicule utilitaire avec châssis-cabine PTC 4,2 T
<a href="#">DEC20210114_1</a> , <a href="#">DEC20210114_2</a> , <a href="#">DEC20210114_3</a> , <a href="#">DEC20210114_4</a> concernent des prestations de services pour la distribution du Journal d'Eybens	
<a href="#">DEC20210115_1</a>	Mise à disposition des espaces situés au rez-de-chaussée de la Maison des Associations au bénéfice de l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
<a href="#">DEC20210125_1</a> , <a href="#">DEC20210201_1</a> , <a href="#">DEC20210201_2</a> , <a href="#">DEC20210212_1</a> , <a href="#">DEC20210301_1</a> concernent des concessions dans le cimetière communal d'Eybens	
<a href="#">DEC20210128_1</a>	Signatures de conventions de mises à disposition de lieu de stockage partagé pour les associations Impulsion et Cercle Mandoliniste Eybens-Grenoble à la Maison des Associations
<a href="#">DEC20210308_2</a>	Mise en place de la consultation architecturale, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Y a-t-il des questions sur les décisions qui vous ont été transmises avec l'ordre du jour ? (*Il n'y en a pas*).

**DEL20210325\_3 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

**M. Jean-François MICHON :** Je propose de vous présenter un diaporama qui résume l'ensemble des chiffres. Nous aurons à nous prononcer sur les soldes présentés devant vos yeux.

Je voulais juste faire un petit point qui me semble important à signaler : nous avons eu l'occasion de rencontrer Madame le Receveur à Échirrolles et elle nous a vraiment traduit sa satisfaction de travailler avec les personnels de la Mairie d'Eybens. C'est un travail quotidien avec un certain nombre de contrôles et pointages. Elle a vraiment voulu saluer et insister sur la qualité du travail.

Je pense que c'est l'occasion de le signaler aujourd'hui.

Il vous est proposé dans cette délibération n°3 d'analyser les comptes qui ont traduit la vision de l'année 2020, qui va générer des résultats financiers et on va affecter ces résultats en termes de bénéfices au démarrage de l'année 2021.

Un deuxième point important est de dire que le budget dans les collectivités est analysé par grand chapitre. Donc, il vous est présenté un détail par chapitre. Le vote se fait par chapitre. Vous avez donc cette présentation qui est la plus complète possible, mais qui ne détaille pas tous les chiffres. Je ne rentrerai pas dans tous les chiffres. Vous avez le détail en annexe et le document comptable qui sera transmis en perception après validation qui est encore plus complet.

L'objectif de cette réunion est de dégager les résultats après avoir analysé les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement. On analyse les dépenses généralement dans la section fonctionnement puis dans la section investissement.

Dans la section fonctionnement, le premier résultat global est donné par rapport au budget. Donc, l'ensemble de ce que je vais vous dire est relatif au budget qui avait été voté au mois de février 2020, de mémoire, pour lequel un budget avait été prévu autour de 21 420 000 € avec une décision modificative que nous avons votée au mois de novembre, de mémoire, qui venait réduire ce budget à hauteur de 21 125 €.

À l'intérieur de ce budget, les dépenses réalisées ont représenté 95 % du budget, ce qui est un chiffre assez intéressant puisqu'au fil des années, on se rapproche le plus possible du budget, ce qui traduit la réalité de notre budget.

Aujourd'hui, nous avons un budget à hauteur de 18 883 000 € et qui se traduit par les différents chapitres suivants : chapitre charges du personnel, charges de gestion, subventions et charges financières - je rappelle que ce sont des chiffres qui comparent ce qui était prévu au début de l'année 2020 et ce qui a été réalisé en 2020 : nous avons une réalisation budgétaire autour de 97 %. Les écarts essentiels sont liés à la vie courante de la Collectivité. Pour l'ensemble des salariés, il y a beaucoup de mouvements. Donc, des périodes de vacance de poste, renouvellement de poste, absence maladie, un certain nombre de dispositifs qui conduisent à avoir un budget. C'est 313 000 € face aux 12 794 000 € de la masse salariale. Nous sommes très proches de la réalisation du budget.

Les deux autres chapitres, charges de gestion et subventions, sont plus affectés par la crise sanitaire. Nous avons un taux de réalisation un peu différent, mais avec des dépenses à hauteur de 3 750 000 € et 1 988 000 €. Les dépenses de gestion, c'est ce qui couvre les dépenses courantes de la Collectivité. On n'entrera pas dans les détails, parce que ce sera un peu long.

Les subventions sont liées aux affectations budgétaires que la Commune verse aux autres associations de la Collectivité et là, nous étions quasiment en ligne avec le budget et le dernier chapitre traduit la poursuite de la baisse de l'endettement de la Commune. Nous avons continué à rembourser des emprunts, ce qui conduit à la baisse des charges financières.

Voilà ce qu'il en est des dépenses essentielles. Les autres chapitres sont plus comptables avec des montants différents liés à des aspects purement comptables sur des atténuations de produit, des charges exceptionnelles en diminution par rapport à des montants réduits et des opérations d'ordre comptable liées à l'analyse des dotations aux amortissements et à un certain nombre de régularisations qui ont été faites avec le Receveur.

Un diagramme pour imager l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Commune, pour l'essentiel représenté par la masse salariale, les subventions et les charges à caractère général, chapitre sur lequel nous allons nous prononcer.

Après ces dépenses de fonctionnement, nous passons à la partie recette. Le budget prévisionnel était évidemment équilibré à 21 420 000 €. Avec la décision modificative du mois de novembre 2020 pour 21 125 €, la réalisation est à hauteur de 21 057 000 € soit quasiment 100 % du budget.

Ces recettes se décomposent elles aussi par chapitre. Nous avons essayé de noter les éléments les plus significatifs. Sur les droits de mutation, c'est plutôt un constat puisque la Commune perçoit un certain nombre de droits relatifs au droit de mutation. C'est lié au nombre de mutations et de ventes qui se font dans la Commune. Pas d'élément significatif.

Je voulais mettre en avant par contre deux points qui sont aussi liés à la Covid, liés à la participation de la CAF pour laquelle des analyses sont faites en ce moment justement par rapport à la moindre sollicitation des services petite enfance qui, en premier abord, ont une diminution de la prestation de la CAF, mais cette prestation est toujours analysée avec une année de retard, donc il y a tout un travail de consolidation en cours aujourd'hui entre le service petite enfance, le pôle finance et la CAF.

Autre fait de la Covid, le loyer du restaurant Odyssee pour lequel nous avons pris une décision de suspension du loyer au vu de l'arrêt de l'activité.

On retrouve des opérations d'ordre avec la baisse des travaux en régie puisque l'année dernière, il y a eu une suspension d'un certain nombre d'activités pendant une période, le poste d'atténuation des charges avec une diminution modeste, les produits exceptionnels sont constatés.

On arrive au côté recette avec la fiscalité avec une part majeure côté entreprise avec le reversement Métropole avec l'ex-taxe professionnelle et la fiscalité liée à la propriété bâtie, la fiscalité des ménages et les autres éléments de recette dont les éléments majeurs proviennent des services enfance et petite enfance.

Le résultat global pour l'année 2020 se situe à 2 173 679,09 €. Ce sont des chiffres que vous avez dans la délibération qui vous sera proposée tout à l'heure qui est le constat du solde de dépenses et recettes ayant intégré des opérations comptables. Cela conduit à des agrégats financiers qui sont des éléments que nous avons présentés dans le cadre du ROB pour avoir une analyse de l'évolution de notre situation financière, à la Commune, avec l'évolution de l'épargne brute à hauteur de 2 652 235 €. On a voulu imager ce qu'aurait pu être l'analyse et on y reviendra après, du résultat en cas d'absence de la crise sanitaire. On aurait eu en prolongement de ce qui était en place depuis les années 2016 et 2017.

Un petit focus, mais que nous avons déjà fait, mais je crois que c'est important de revenir sur ces éléments qui sont venus perturber l'année 2020. On essaie de faire un distinguo entre les éléments liés à la crise. Je ne vais

pas rentrer dans les détails, parce qu'on avait analysé ce point lors du précédent Conseil, mais rappeler que trois pavés ont eu une incidence sur le résultat de fonctionnement de la Commune à hauteur de 460 000 € : les mesures de soutien apportées directement par la Commune, les pertes de recettes suite à l'arrêt d'un certain nombre de services. En 2020, cela a été quelque chose d'assez spécifique. Des dépenses de gestion en plus de ce qui concerne tout l'aspect complément sanitaire qui a été mis en place à la fois en tant que personnel, matériel ou entretien et des dépenses de gestion moindres liées à la perte de l'activité.

Une partie majeure de la baisse du résultat par rapport au prévisionnel qui avait pu être fait est liée à l'impact de la crise à hauteur de 460 000 € et sur le transparent suivant, nous avons la différence entre les budgets 2019 et 2020. Là, nous sommes vraiment sur les résultats entre 2019 et 2020 avec un écart qui n'est pas lié à la crise avec d'un côté des dépenses supplémentaires, notamment au niveau des dépenses de personnel, du fait du glissement vieillissement technique essentiellement, à l'absence du personnel et à la conséquence des accidents de travail ou d'une situation particulière qui ont conduit à l'évolution de l'assurance du personnel.

Un certain nombre de recettes en moins qui tournent autour de l'absentéisme. C'est ce qu'on appelle le remboursement au niveau du personnel et des dépenses au niveau de la gestion puisqu'un certain nombre de travaux d'investissement ont été réalisés (le gymnase), l'évolution des charges financières, et une évolution de la fiscalité locale par rapport aux années 2019 et 2020. 460 000 € plus 260 000 €, ce sont les deux éléments qu'il faut retenir sur l'évolution de notre résultat et qui ont impacté l'épargne brute de la Collectivité. Cela nous donne une évolution des courbes suivantes par rapport au chiffre brut de 2,3 M€, la capacité d'autofinancement qui est l'ensemble de ces résultats ramenés à nos recettes. Nous avons aujourd'hui un taux qui est en dessous de la valeur de 15 % qui est un seuil de vigilance qu'on s'est fixé et de la même façon, nous avons corrigé des effets de la crise pour constater que nous sommes tout à fait dans cette valeur.

Concernant la section d'investissement, je rappelle que la comptabilité publique est partagée en deux aspects : l'aspect fonctionnement avec la gestion du personnel et l'activité de gestion et l'aspect investissement qui travaille sur les biens de la Collectivité et l'amélioration de ses biens.

Nous avons un budget qui avait, lui aussi, fait l'objet d'une décision modificative ayant constaté le différé d'un certain nombre de travaux du fait de la crise Covid. C'est plus un différé qu'un arrêt, évidemment, avec des réalisations de dépenses qui sont à hauteur de 8 079 000 € et donc, chaque année, dans le cadre de l'exercice comptable, une analyse est faite des dépenses qui sont engagées et non terminées. C'est ce qu'on appelle les restes à réaliser. On vous en donnera le détail tout à l'heure à hauteur de 1 133 000 €, ce qui nous fait un total de dépenses de 9 213 000 à comparer au budget de 10 620 000 €.

Nous avons à analyser les dépenses par chapitre. Nous disions tout à l'heure que nous avons poursuivi le remboursement des emprunts. Donc, il y a une diminution du capital emprunté et un certain nombre de dépenses d'équipement pour lesquelles on a essayé d'analyser les écarts par rapport à ce qui était prévu et parmi les postes importants que l'on peut aujourd'hui analyser, chaque année, on propose, au niveau de la Collectivité, la campagne Mur/Mur qui permet d'abonder des aides sur des projets de rénovation thermique de bâtiments. C'est un certain nombre d'équipements qui n'ont pas été réalisés. Nous avons baissé cette année dans le budget, mais on peut regretter ce type de dispositif qui n'est pas complètement opérationnel, mais cela traduit une activité qui était en retrait au niveau de l'année 2020.

Vous retrouvez ici l'ensemble des dépenses qui sont en retrait par rapport à ce qui était budgété. Au niveau des investissements, nous n'avons pas tout à fait le même suivi qu'au niveau du fonctionnement en termes de calendrier. Parfois des reports sont mis en place.

Nous avons détaillé dans le transparent suivant ce qui a été réalisé en termes de dépenses d'équipement et aussi les restes à réaliser. Le chantier significatif de l'année 2019 en complément du démarrage des travaux pour les groupes scolaires ou la poursuite de ces travaux, c'est la création du stade synthétique aux Ruires comme vous le voyez pour un montant de 1 528 000 €, soit à peu près la moitié des dépenses réalisées l'année dernière et ensuite, vous avez le détail par nature d'équipement sur les différents travaux de la Collectivité et sur la partie droite puisque c'est assez significatif à hauteur de 1 130 000 €, vous avez un certain nombre de dépenses qui avaient été engagées par la Collectivité dans le courant de l'année 2020 et qui sont, tant en dépenses qu'en recettes, analysées autour de 1 133 000 €. Il y a un certain nombre d'opérations au niveau des travaux soit de voirie, soit sur les équipements que compte la Collectivité.

La partie recette avait fait l'objet, dans le cadre de l'équilibre budgétaire, de la décision modificative du mois de novembre à hauteur de 550 000 € avec des recettes d'investissement essentiellement liées à l'autofinancement à hauteur de 8 521 000 € et le reste à réaliser sera comptabilisé autour de 543 000 €.

Dans le transparent suivant, vous avez les analyses financières de ces 8 M€. Il y a eu un élément spécifique au cours de l'année 2020 à savoir le solde d'un certain nombre de dossiers et quelques aménagements avec la Métropole. C'est une recette exceptionnelle qui n'est apparue qu'en 2020 suite à des analyses faites au courant du précédent mandat avec la Métropole.

Le solde des subventions à hauteur de 1 067 000 €. Le financement est aussi lié à la dotation aux amortissements à hauteur de 1 622 000 €.

Nous avons un résultat d'investissement à hauteur de - 593 373,49 €. Une fois qu'on a intégré les restes à réaliser, on a un résultat brut à hauteur de 196 669,53 €.

Un petit focus sur la dette avant de parler de l'affectation des résultats puisque nous payons un emprunt en 2020. Le stock de dettes est passé de 16 325 000 € à 14 465 000 € avec un remboursement en capital à hauteur de 1 859 000 €.

Un chiffre qui est important, c'est la capacité de désendettement, c'est-à-dire l'analyse de notre dette par rapport à nos différentes recettes et charges qui se calculent en année. Nous sommes autour de 5 ans avec là aussi, une « dégradation » liée à l'effet de la crise, mais nous restons sur des valeurs tout à fait intéressantes pour la Commune.

Pour terminer sur ce compte administratif, je crois que c'est important de dire que l'évaluation budgétaire s'est faite de manière satisfaisante par rapport au budget qui était prévu. La crise a impacté, nous l'avons vu tout à l'heure, un certain nombre de ratios de la Collectivité par rapport à ce qui était engagé et le désendettement de la Commune s'est poursuivi.

Une fois qu'on a constaté le résultat de 2 173 679,09 € et l'investissement de 196 669,53 €, on a un résultat consolidé que je vous propose de répartir en trois items : un item obligatoire qui est le financement des restes à réaliser puisqu'ils sont des dépenses engagées par la Collectivité à hauteur de 790 043 €, un financement des investissements de 2021 affecté de la section fonctionnement à la section investissement à hauteur de 1 280 305 € et une réserve affectée aux conséquences de la crise sanitaire qui sera affectée en dépenses imprévues à hauteur de 300 000 €. C'est un chiffre proposé dans le budget 2021.

Voilà qui clôt ce chapitre. Je m'excuse, j'ai eu beaucoup de chiffres en essayant de vous extraire ceux qui ont le plus varié. Vous retrouvez ces chiffres au niveau de la proposition de délibération du compte administratif sur lequel on a, dans la première partie, les chiffres que je viens de vous dire avec les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement et à l'intérieur de cette délibération, on a intégré les restes à réaliser qui sont des choses à positionner. On affecte ces résultats d'investissement au solde d'investissement et on partage les excédents de fonctionnement dans les 3 parties du reste à réaliser des dépenses imprévues et l'affectation aux investissements.

Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci beaucoup pour cette présentation détaillée.

Une petite précision, comme c'est la règle pour ce compte administratif, je vais rester le temps des échanges puisque c'est le compte administratif qui correspond à l'exercice précédent durant lequel j'étais déjà en exercice. Donc, je serai là pour répondre aux questions en complément de Jean-François qui est à votre disposition pour donner tous les détails concernant des compréhensions par rapport à ce qui a pu être présenté, mais je sortirai de la salle. Là, je suis dans la salle du Conseil municipal avec le Directeur général des services et le Secrétariat général pour l'enregistrement aussi des échanges. C'est Elodie Taverne qui prendra la présidence de la séance le temps du vote. Si vous avez des échanges complémentaires que vous souhaiteriez avoir en mon absence, ce sera également le moment de le faire.

Y a-t-il des questions suite à cette présentation détaillée ? Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Page 15, pour une bonne compréhension des choses du document « compte administratif 2020 » sur la section de fonctionnement, charges de personnel, on constate au CA 2020 12 480 661 M€ et dans le petit graphique en dessous, il est indiqué 12 168 583 €. Je voulais savoir si vous avez déduit la part des assurances. Qu'est-ce qui fait la différence entre 12 480 661 M€ qui est le réalisé puisque nous l'avons bien vu dans tous les documents et sur le graphe où il est indiqué pour le CA 2020 12 168 583 €. Je me suis demandé si ce sont les remboursements de l'assurance. Cela fait 300 000 €.

**M. Jean-François MICHON** : Je note votre question. Effectivement, il y a un écart, mais il doit y avoir une explication comptable. Je sais que le comptable a fait un certain nombre de modifications de dernière minute. Y a-t-il des choses qui lui ont échappé, ou a-t-il pris en compte certaines complémentaires ? Je note cette question. On apportera la réponse...

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Je me demandais si ce sont les recettes « en atténuation » et les remboursements par les assureurs.

**M. Jean-François MICHON** : Je n'ai pas la réponse comme ça.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Les remboursements pour les arrêts maladie, accidents du travail. Je ne sais pas pourquoi la ville de Meylan est assurée. C'était juste pour comprendre l'écart.

Dans l'avant-dernière colonne du CA 2020, par rapport au vote 2020, on avait voté une décision modificative. Il y a le chapitre 12, je crois pour 160 000 €. Au budget prévisionnel voté en février 2020, il y a une bulle dessous et il est indiqué, peut-être que vous l'avez signalé tout à l'heure, mais j'étais peut-être distraite, « enveloppe Covid -30 000 € ». Cette enveloppe Covid, c'était pour la prime Covid ? C'est ce qui avait été voté à un moment pour la prime Covid qui n'aurait pas été réalisée à hauteur de 30 000 € ?

**M. Jean-François MICHON** : Je pense que dans la décision modificative, on avait prévu un certain nombre de remplacements puisque pour la prime Covid, on était sur des montants qui étaient budgétés. Je vous donnerai la réponse, mais je le vois plus dans ce domaine, parce que lorsqu'on avait passé la DM, il y avait une grosse incertitude sur certains remplacements.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Cela reste à confirmer, mais pour moi, c'est la différence par rapport à ce qui avait été budgété. On avait prévu des enveloppes un peu conséquentes, et on est en surconsommation et par contre, la prime Covid, on était autour de 60 000 € ou 65 000 €.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Je pense qu'elle a été versée dans sa totalité. Je pense que les chiffres étaient au plus près de la réalité de ce qui allait être consommé.

J'ai peut-être une autre question. Vous indiquez du coup, sur la dernière colonne, une hausse des charges de personnel de 3,68 % par rapport à l'année 2019.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Quand on fait de CA à CA. Là, on inclut l'impact de la Covid et ce que nous avons discuté la dernière fois au ROB sur l'annualisation des animateurs et le passage à temps plein des coordo pour un service de meilleure qualité. Cela inclut tout ça.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Sauf que l'impact de la Covid, en définitive, dans la mesure où il y avait une prévision budgétaire au mois de février qui était une bonne prévision, me semble-t-il, puisque de toute façon, elle est de 640 000 €. Elle était supérieure au réalisé. On se rend compte que l'impact Covid pouvait être digéré par la prévision, ou alors la prévision était excédentaire. Il y a une différence entre le budget prévisionnel 2020 voté en février 2020 sur ce poste et sur d'autres aussi, c'est possible, de 12 600 000 € qui était une prévision faite sans doute au plus près, j'allais dire de la réalité ou des objectifs que vous vous étiez fixés par rapport à l'évolution des charges de personnel, les promotions internes, et puis peut-être des recrutements que vous avez prévus et une amorce de réflexion, parce que je crois que Madame Taverne nous avait dit qu'en ce qui concernait le personnel périscolaire, c'était déjà dans les intentions depuis un moment d'essayer de pérenniser le plus possible ce personnel et donc, de faire un effort dans ce domaine.

C'est juste pour dire que l'impact Covid, en définitive, n'a pas été si important que cela par rapport au prévisionnel que vous aviez voté. Après, on peut toujours se dire que le CA aurait été moins important sans la Covid, mais peut-être qu'on peut se dire qu'il y aurait eu d'autres objectifs qui auraient pu être lancés et qui ont été stoppés par la Covid et afin aussi d'étoffer certains services, etc., et cela a été un peu mis entre parenthèses et sans doute aussi lié au fait qu'il y a eu trois mois entre les deux tours des élections.

C'est tout. Je fais ce constat et les autres années aussi, le budget prévisionnel était bien plus conséquent par rapport à ce qui allait être réalisé en fin d'année.

Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Pourquoi y a-t-il toujours un écart plus important entre le BP et le CA qui est moindre, heureusement, parce que cela nous permet de dégager des marges que nous pouvons réinjecter dans l'investissement de l'année suivante. Donc, heureusement qu'on ne consomme pas tout et bien évidemment, nous essayons de faire des budgets assez conservatifs par précaution et on a tendance à un peu surestimer les dépenses et sous-estimer les recettes. C'est une bonne pratique en essayant d'être conforme à la réalité. Des enveloppes sont prévues pour des remplacements. S'il y a des recrutements en cours durant l'année, on les met sur toute l'année alors que bien évidemment, il y a toujours un temps d'absence entre le départ de la personne et l'arrivée de son remplaçant. Tout cela fait qu'au CA, on a un consommé qui est un peu en dessous du BP et cela nous permet de dégager une marge pour l'année suivante.

**M. Jean-François MICHON** : Peut-être un complément sur ce budget de 12 M€. Effectivement, comme le dit Monsieur le Maire, il y a toujours un écart, mais qui est de l'ordre de 2 %. Il est important de prendre une marge de sécurité sur les dépenses de personnel qui nous semble un point important de gestion. Cet écart, de l'échange que nous avons eu avec le Comptable, il essaye chaque année d'améliorer la prévision budgétaire. On ne sera pas à 100 %. L'objectif n'est pas d'être à 100 %. Là, nous sommes à 97 %. C'est relativement intéressant par rapport à l'historique de la Commune et la façon de gérer ce budget.

Pour répondre à la question de la page 15, on doit juste signaler que le chiffre qui est proposé, ce sont des charges de personnel hors assurance, subvention et ticket restaurant. Il y a le chiffre dans le tableau de la page 15.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Avez-vous d'autres éléments, Madame Besson avant qu'on passe la parole à Madame Versaut ?

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** J'ai terminé, pour le moment. Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Madame Versaut, on vous écoute.

**Mme Pascale VERSAUT :** Merci, Monsieur le Maire.

Je pensais que la somme impliquée est peut-être la somme qui avait été versée par l'État. Je pense que le Gouvernement avait versé des sommes aux collectivités dans le cadre de la crise. Je me demandais si la somme dont on cherchait la provenance n'est pas celle-ci.

Sur le compte administratif, mon groupe avait voté contre le budget prévisionnel en 2020. Nous allons nous abstenir. C'est une réalisation qui correspond en effet à ce que vous avez prévu et sur lequel nous n'avions pas les mêmes priorisations ni la même vision.

Il existe des points sur lesquels nous sommes complètement d'accord, c'est-à-dire l'annualisation du personnel, et la moindre précarisation du personnel au service scolaire est une très bonne chose, le maintien de subvention en revanche, je développerai au moment du budget pour le budget primitif, pour l'autre délibération. Il existe des points sur lesquels nous sommes complètement d'accord, mais pas sur l'équilibre total sur lequel nous avons une autre vision.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions, des demandes de prise de parole ? *(Il n'y en a pas).*

Je vais quitter la salle et passer la présidence à Elodie Taverne. S'il y a d'autres questions complémentaires, n'hésitez pas à les formuler.

**M. Jean-François MICHON :** Je rappelle que cette délibération a pour objet la validation des comptes de l'ordonnateur qui est Monsieur le Maire sur les résultats et l'affectation des résultats qui vous sont présentés.

**Mme Élodie TAVERNE :** Nous passons au vote de la délibération suivante :

Le compte administratif 2020 présenté ce jour, se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	19 173 443,69 €
Recettes de fonctionnement :	21 244 883,52 €
Résultat année 2020 :	2 071 439,83 €
Résultat antérieur reporté :	102.239,26 €
Résultat de fonctionnement 2020 :	2 173 679,09 €
Dépenses d'investissement :	6 867 227,61 €
Recettes d'investissement :	8 851 392,17 €
Résultat année 2020 :	1 984 164,56 €
Résultat antérieur reporté :	- 1 787 495 ,03 €
Résultat d'investissement 2020 :	196.669,53 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc un excédent de 2 370 348,62 €

Les restes à réaliser sont d'un montant net de - 790 043,02 €

- 1 133 520,93 € en dépenses
- 343 477,91 € en recettes

Les résultats corrigés des restes à réaliser sont donc les suivants :

- Section de fonctionnement :	2 173 679,09 €
- Section d'investissement :	- 593 373,49 €
- Global :	1 580 305,60 €

Les résultats seront constatés dans le budget primitif 2021.

Il est proposé de les affecter comme suit :

1- L'excédent d'investissement, 196 669,53 € :

- Chapitre 001, solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2- L'excédent de fonctionnement, 2 173 679,09 € :

- 1 873 679,09 €, section d'investissement au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 300 000,00 €, section de fonctionnement au chapitre 002, résultat de fonctionnement reporté.

***La délibération est adoptée par 22 voix pour et 8 abstentions.***

## **DEL20210325\_4 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Je voudrais signaler que Jean-Claude Fernandez a réussi à se connecter. Il participe pleinement au Conseil municipal. Jusqu'à présent, il était représenté et avait donné pouvoir à Jean-François Michon. Nous lui souhaitons la bienvenue pour son premier Conseil municipal et il attaque très fort puisqu'il commence par la présentation et le vote du budget de l'année.

Je passe la parole à Jean-François pour entamer la présentation du budget 2021.

**M. Jean-François MICHON :** La présentation est sur la même trame. Sur la partie fonctionnement et investissement avec le rappel des orientations budgétaires qui ont servi à la construction de ce budget sur la prise en compte d'un certain nombre de paramètres. La seule flèche qui a été rajoutée, je dirais que c'est l'enveloppe Covid dont nous avons parlé tout à l'heure. Nous avons une enveloppe globale qui a été mise en place.

Les hypothèses majeures sont la stabilité des taux d'imposition, la capacité de poursuivre le désendettement en fonction des investissements qui seront réalisés, garder des dépenses d'investissement conséquentes sur l'année et maintenir l'enveloppe de subventions aux associations et s'adapter au contexte de la crise.

Cette présentation se fait par chapitre. Le premier chapitre, ce sont les dépenses de fonctionnement avec les dépenses de personnel. Là, on avait fait un petit aparté dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire. Les comptes qui vous sont présentés prennent en compte une comparaison, non pas du compte administratif que vous venez de voter, mais par rapport au budget corrigé de l'année 2020. Quand je dis budget corrigé, c'est celui qui prenait en compte les décisions modificatives du mois de novembre. Nous avons cette comparaison qui est faite entre l'année 2020 budgétaire et l'année 2021 budgétaire.

Nous avons une évolution de la masse salariale à hauteur de 1,83% liée essentiellement à la mise en place de l'harmonisation et le renforcement au niveau du service éducation qui n'était pas complet en 2020, mais qui le sera en 2021 et dans les aspects de fonctionnement et de vie de la Collectivité, un certain nombre de réponses à des renforcements de services dans le domaine RH, le domaine informatique, je ne les ai pas tous en tête à hauteur de 110 000 €.

Cette année, toute chose étant égale par ailleurs, il n'y a pas de prime Covid qui aurait été lancée dans le cadre de la Fonction publique donc, on n'a pas pris d'hypothèse sur ce sujet.

Sur les dépenses hors paie, il y a une évolution significative de l'aspect assurance du personnel dans le cadre de la couverture des risques maladie notamment et des risques accident de travail et la prise en compte des dépenses au niveau des tickets restaurant. Au niveau des charges de personnel, on a une évolution globale de 1,83 %.

Concernant les charges de gestion, on a une évolution quasi nulle de ces charges qui était l'hypothèse. Quand on dit quasi nulle, il a été pris en compte, selon les dépenses spécifiques, un certain nombre de dispositions dans certaines dépenses, mais en moyenne, l'évolution globale par rapport aux deux budgets était à hauteur de 0,7 %.

Nous avons, au vu du contexte actuel, une diminution des travaux en régie qui sont prévus à hauteur de 100 000 €, en baisse de 33 % par rapport au budget 2020. Nous avons dit tout à l'heure que dans le réalisé, nous étions déjà sur une valeur inférieure.

Sur l'aspect subvention et participation qui est un chapitre important de la Collectivité, nous avons, suite aux travaux faits en relation avec le CRC, le CCAS, une augmentation à hauteur de 2,67 % pour le CRC, 2,4 % pour le CCAS qui sont les deux points les plus conséquents en termes financiers et un maintien à l'identique des subventions pour les autres associations à hauteur de 318 000 € et une diminution des participations dans le cadre des syndicats extérieurs que sont le SIFFEP notamment lié à des travaux qui ont eu lieu en 2019/2020 et qui n'auront pas lieu en 2021. D'autres choses sont en cours d'analyse sur le SIFFEP.

Nous avons, globalement, une évolution de 0,20 % de la part subvention au niveau du chapitre « subvention et participation ». Au niveau des autres dépenses qui sont des dépenses qui tournent beaucoup autour du domaine comptable, l'atténuation des produits reste stable, la poursuite du désendettement. On verra tout à l'heure que

c'est l'une des conséquences, au vu d'un emprunt minime, qui pourra être éventuellement souscrit dans l'année et des dépenses exceptionnelles qui sont en diminution.

Sur les recettes de fonctionnement, nous l'avons vu tout à l'heure, il y a deux parties : les reversements Métropole et les impôts locaux.

Concernant les impôts locaux, au vu de la stabilité des taux d'imposition, c'est une situation qui va se retrouver neutre pour l'ensemble des citoyens de la Commune. L'évolution sera liée à deux aspects : l'augmentation des bases physiques et la nouvelle organisation des bases qui a fait l'objet d'une décision de la Loi de finances de la fin d'année 2019. Il y a l'intégration de la part départementale dans la part taxe foncière sur les propriétés bâties. Il y aura suppression de la taxe d'habitation dans le courant de l'année et elle sera perçue uniquement sur les résidences secondaires et le solde des dossiers qui sont encore soumis à la taxe d'habitation.

Pour les autres impôts et taxes, nous avons l'aspect reversement Métropole que nous avons vu tout à l'heure sauf que nous sommes partis sur une situation stable au regard des éléments que nous avons pu avoir de la Métropole et que les Directeurs financiers ont pu travailler ensemble à hauteur de 6 970 000 € d'un côté et la dotation de solidarité de 405 000 € qui, je le rappelle, nous en avons parlé lors du ROB, fera l'objet d'un travail dans l'année pour les années futures éventuellement et pour les autres taxes perçues, à noter une évolution significative au niveau des taxes sur les droits de mutation. On a pris en compte une valeur moyenne de ces différentes taxes durant les dernières années sachant que nous avons une dynamique de mutation de logements relativement conséquente sur la Commune. On prend une valeur moyenne théorique. On peut difficilement la prévoir de manière définitive.

Excusez-moi, j'ai oublié les recettes de subventions qui sont un point important puisque nous en avons parlé tout à l'heure au niveau des travaux qui sont en cours, par exemple de régularisation avec la CAF. Là, nous avons prévu une stabilité ou une légère baisse au vu des éléments dont nous disposions lors de la constitution du budget.

Les produits et services qu'on a pris sont une valeur moyenne. Nous sommes là sur une année Covid. Il va y avoir probablement une incidence qui n'était pas connue, ou pas forcément connue aujourd'hui. On ne peut pas tirer toutes les conséquences. Donc, on a plutôt une valeur moyenne sur les différents services et sur les autres produits de gestion courante qui sont proposés, il y a essentiellement un certain nombre de loyers. Nous avons pris une évolution au vu des éléments que nous pouvions connaître. Il existe des éléments spécifiques au niveau des tickets restaurant.

On retrouve l'image d'un budget à hauteur de 19 260 000 €. Ce sont les valeurs qui seront soumises tout à l'heure au vote. Ce diagramme comme le suivant d'ailleurs représente l'aspect dépenses et recettes. Dans le schéma suivant, nous avons l'équilibre budgétaire et l'ensemble des chapitres que nous venons de détailler avec la mise en évidence, au-delà des dépenses et recettes, des différents chapitres, une épargne à hauteur de 2,3 M€ et la part de dépenses imprévues pour 300 000 €.

Ce qui nous amène à des agrégats financiers à hauteur de 2,3 M€ sur l'épargne brute. On avait une hypothèse de 2,315 M€ dans le ROB. Nous sommes aujourd'hui conformes à ce qui était proposé lors du précédent Conseil municipal.

Concernant le budget d'investissement, nous avons mis en évidence des dépenses à hauteur de 5,4 M€ qui sont liées à ce qu'on appelle des dépenses structurelles et des dépenses liées aux plus gros projets. Nous avons ensuite le détail dans les différentes slides suivantes, mais nous restons aujourd'hui sur le plan école, les conséquences de la construction de l'école du Val, la poursuite de la rénovation du stade Roger Journet au niveau des grands projets de l'année et le solde d'un certain nombre de dossiers avec le l'EPFL sur l'acquisition de terrains qui est en fin de portage. Donc, un certain nombre de dépenses structurelles qu'on va détailler rapidement dans un contexte d'une année dont on [inaudible].

L'enveloppe Mur/Mur a été rajustée en fonction des résultats qu'on constate ces dernières années.

Sur les aspects matériels, nous avons « informatique, véhicule, mobilier ». Nous sommes sur l'entretien et le renouvellement du patrimoine avec des dépenses analysées avec les chefs de service au vu de l'évolution notamment dans le domaine informatique, au regard de l'aspect matériel des différents équipements de la Collectivité.

Au niveau des espaces extérieurs, nous avons certains travaux qui sont engagés avec la Métropole.

Il nous semble important de signaler que l'année 2021 sera consacrée à finaliser des études dont certaines engagées en 2020 et poursuivies en 2021 pour pouvoir calibrer un plan, un aspect investissement plus détaillé par équipement à compter de la fin de l'année 2021. Cela fera l'objet d'un travail partagé pour essayer de mieux appréhender les différentes études étant entendu que cette année, on peut compléter cette information par le plan gouvernemental qui incite à engager, pour faciliter la relance de l'économie, un certain nombre de

projets. Des études seront complétées d'analyses possibles de subvention. On y reviendra tout à l'heure sur l'aspect recettes et investissements.

Le dernier chapitre concerne les investissements publics. On a parlé tout à l'heure des groupes scolaires et de la rénovation du stade actuel qui sera rénové après ses 15 ans de loyaux et bons services. Nous avons des projets qui ont été identifiés sur les équipements propres de la Commune qui vous sont détaillés dans les différents équipements entre les bâtiments publics de la Collectivité.

Nous avons l'ensemble de nos investissements pour lesquels il convient d'avoir des recettes dont certaines nous sont propres, liées à la récupération de la TVA sur certains chantiers. Nous avons rajouté ce que je viens de vous dire en termes de subvention par rapport au contexte particulier que représente le plan gouvernemental, mais déjà pour cette année, nous avons budgété des subventions dont certaines seront proposées par le Département pour les équipements qui sont en cours. Je pense à la rénovation du stade Roger Journet notamment.

Au-delà de ces subventions, nous avons deux éléments majeurs de cession foncière dont nous avons parlé lors du précédent Conseil. C'est la cession du terrain sur le secteur du Val pour l'opération du quartier nord et la cession au niveau du stade Bel air. C'est ce qui est prévu au niveau budgétaire. Après, s'il y a des modifications, elles seront adaptées. Il peut y avoir des décalages de calendrier. Il est proposé des affectations par rapport à ces cessions foncières. Dans le secteur du Val, ce sera la construction de l'école. Ce qui expliquera tout à l'heure la rapide analyse de l'équilibre du projet. Pour le stade Bel air, il y a des aménagements publics et une somme sera affectée à la rénovation du stade Roger Journet.

Je pense que c'est un point important sur les investissements importants comme on le voit par exemple pour l'école du Val. Au-delà des cessions qui participent au financement, nous avons les subventions et le fonds de TVA qui sont des éléments très importants et qui sont à prendre en compte et on voit l'importance des subventions sur ce type de projet, quel qu'il soit d'ailleurs. L'action en cours aujourd'hui est d'analyser ces projets sous cet angle.

L'équilibre global définitif de la section d'investissement de l'ensemble de ces dépenses ayant intégré l'épargne brute dont on a parlé tout à l'heure au niveau de la section de fonctionnement conduit à un budget à hauteur de 8 845 000 €. Selon l'affectation que l'on a, on a un emprunt d'équilibre pour équilibrer le budget d'investissement à hauteur de 800 000 €. Cet emprunt aura lieu, ou pas, selon le calendrier des dépenses qui seront engagées durant le courant de l'exercice.

Dans ce budget, on n'en a pas parlé, il y a le financement des restes à réaliser puisque ce sont des dépenses engagées en 2020, mais qui seront réalisées en 2021. Elles viendront obérer le budget 2021.

Des dépenses d'équipement à hauteur de 5 471 000 € qui traduisent une volonté de dynamisme, de poursuite des travaux en 2021.

Au niveau des recettes, la part d'autofinancement est de 3 270 000 € et la part cession 3 600 000 € pour couvrir ces dépenses.

Avec cet emprunt proposé à hauteur de 800 000 €, la poursuite du désendettement se maintiendra au vu des remboursements que l'on a aujourd'hui vis-à-vis des établissements bancaires à hauteur de 1 841 000 €. Nous avons une dette qui évoluerait sous réserve que tout se réalise sur le plan prévisionnel à hauteur de 13 425 000 € en fin d'exercice.

Pour conclure ce chapitre, nous avons maintenu un budget dynamique en termes de travaux. On a intégré, pas forcément dans le budget d'investissement, mais dans le budget de fonctionnement, une précaution par rapport à la crise sanitaire et au vu de « l'expérience » que nous avons de la crise sanitaire, le mot « expérience » est extrême puisque nous n'en avons qu'une en 2020, une situation différente en 2021 en termes de fonctionnement. Je parle bien du fonctionnement au niveau de la Collectivité, nous avons un budget aujourd'hui qui est raisonnable et durable. C'est le dernier transparent sur lequel je m'arrêterai avant de laisser la parole.

Nous avons, je le disais tout à l'heure, un budget de travaux, un budget lié à l'évolution de l'ensemble de nos équipements. Nous avons un budget pour le travail qui a été fait avec les différentes associations. Nous avons maintenu et fait évoluer les subventions vis-à-vis des organismes avec lesquels nous travaillons.

Nous avons la poursuite du plan école. Nous avons un travail sur le sport et la culture qui continue même si aujourd'hui la situation culturelle est délicate au niveau national et au niveau du fonctionnement interne, nous sommes sur une situation de maîtrise des dépenses avec un budget avec l'ensemble des services sur lesquels ce budget a été constitué.

Voilà ce que je pouvais dire rapidement. Je m'excuse pour tous ces chiffres par avance.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci pour cette présentation détaillée et assez exhaustive de l'ensemble des différentes prévisions budgétaires qui montrent bien les prévisions de l'année 2021.

Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Madame Besson Verdonck, je vous écoute.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Je voulais juste quelques petites explications au préalable sur l'achat de terrain EPFL.

Je n'ai pas voulu interrompre Monsieur Michon, parce que quand on est dans la présentation de documents tels que celui-ci, c'est bien de rester dans le fil de sa présentation. De quoi s'agissait-il ? La précision peut venir plus tard.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Je vais demander à Pierre s'il veut donner le détail. En fait, ce sont des achats de terrain sur lesquels la Commune a préempté il y a très longtemps et on arrive à fin de portage par l'EPFL.

Pierre, tu veux peut-être rappeler un petit historique autour de ces portages ?

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Cela pourra être fait dans le compte-rendu.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : En général, c'est porté par l'EPFL en termes de portage. Donc, c'est l'EPFL qui l'achète et après, il y a des frais de portage et le portage dure une dizaine d'années. On peut rallonger un peu et au bout d'une dizaine d'années, s'il n'y a pas eu de projets dessus, on refait l'acquisition. Nous sommes sur un certain nombre de terrains qui ont été préemptés il y a au moins 10 ans. Il y a des situations comme la maison qui est rue Le Nôtre. Il doit y avoir une parcelle en termes de forêt.

L'objectif n'est pas de détailler les quelque 300 000 € qui sont présentés, mais cela correspond à ce type de retour dans les finances de la Ville après le portage par l'EPFL.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : J'ai une autre question : je vois espace Bel air. La recette de la vente du stade serait affectée à des dépenses d'investissement. Si j'ai bien suivi, une partie pour la rénovation du stade de football à hauteur de 400 000 € ou 360 000 €, et les 600 000 € pour l'aménagement de l'espace Bel air. Qu'appellez-vous « espace Bel air » ? C'est l'enceinte des écoles, le CLC ? Cela va plus loin ? Quel est le périmètre ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : C'est tout le périmètre du parking actuel du gymnase Bel air et tout le cheminement qui est aujourd'hui en goudron. On a un bitume qui va de la rue Victor Hugo jusqu'à la rue Charles Piot. C'est tout cet espace-là qui sera repris puisque l'idée dans ce projet autour de Bel air est de rebasculer sur le stade la partie parking qui, aujourd'hui, est existante, qui sert au gymnase. La partie construction ne prend absolument pas tous les stades. Il y a une partie parking ; parking qui sert à la résidence et aussi au gymnase.

L'ensemble de ce qui est aujourd'hui utilisé en parking pour le gymnase bascule sur le stade, ce qui libère tout cet espace qui sera réaménagé en espaces verts avec des jeux pour enfants et un vrai cheminement piéton/cycle pour passer d'une rue à l'autre. Donc, une réhabilitation de tout ce secteur qui, aujourd'hui, est quand même très minéral et vieillissant et comme on projette aussi de rénover le gymnase, toute cette zone qui est vieillissante, ce sont des constructions des années 70, sera totalement rénovée et réhabilitée.

C'est ce qu'on entend par aménagement de l'espace Bel air.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Si j'ai bien compris, c'est une réserve, parce que ce sera fait après l'opération immobilière ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : On attend que la partie des travaux soit faite pour faire les aménagements extérieurs et l'enveloppe de réserve pour financer cette partie. La vente du stade sert à rénover d'autres parties extérieures du quartier.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Peut-être qu'il y a des questions d'autres personnes sur ce que Monsieur Michon a présenté. Je réinterviendrai peut-être à la fin pour expliquer le vote quand vous passerez au vote, si cela ne vous ennuie pas.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT** : Je voudrais revenir aux enveloppes des associations.

J'ai plusieurs remarques. Vous avez changé lors du précédent mandat et continuer à le faire, ce qui ressort du CCAS et de la Mairie. J'ai quelques exemples comme le planning familial qui avant était CCAS et est passé à la Mairie, la CLCV qui était CCAS est passé à la Mairie. C'est assez difficile après de suivre le montant des associations. On est obligé de passer de document à document. Ce n'est pas tellement pour moi que je le dis puisque je siége aux deux, mais pour les autres élus. Ce n'est pas simple de suivre.

Autre chose aussi, on en avait parlé et cela devait être fait, que les associations qui ne bénéficient pas de subvention financière, mais de locaux, de la gratuité des fluides ou de l'intervention de techniciens, que ce soit valorisé et présenté. Je ne l'ai pas trouvé.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : C'est valorisé et conventionné avec chaque association. On ne l'affiche pas au budget puisque...

**Mme Pascale VERSAUT** : En même temps, c'est un manque à gagner.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Cela fait partie de l'ensemble des dépenses que la Ville peut effectivement assurer par un ensemble de prestations en nature pour entretenir et chauffer les bâtiments ne serait-ce qu'offrir un bâtiment. Le détail peut vous être présenté en commission. On ne le met pas dans le budget, parce que ce n'est pas une dépense budgétaire.

**Mme Pascale VERSAUT** : Juste pour montrer que d'autres associations qui, apparemment, ne sont pas présentes sont en fin de compte aidées. C'est pour la transparence. Une association qui a reçu 300 €, on pourrait dire qu'elle touche une subvention, et en revanche, ne pas payer de loyer et avoir ses fluides, ce sont des sommes bien plus importantes en fin de compte.

La CLCV, je ne l'ai pas trouvée cette année, ni au CCAS ni sur la Ville. D'habitude, c'est une association qu'on subventionne. Je voudrais savoir pourquoi.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Elle est toujours subventionnée avec le même montant.

**Mme Pascale VERSAUT** : Je ne l'ai pas trouvée.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Si vous ne l'avez pas trouvée dans ce budget, c'est parce qu'elle est dans le CCAS.

**Mme Pascale VERSAUT** : Je suis au CCAS et je ne l'ai pas trouvée non plus.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Le budget du CCAS n'a pas encore été voté.

**Mme Pascale VERSAUT** : J'ai les papiers.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : D'accord.

La CLCV agit aussi sur la partie citoyenne puisque nous sommes en lien avec des propriétés. Elle est à cheval avec la municipalité. Donc, le budget peut être aussi bien à la Ville qu'au CCAS. Par contre, je n'ai pas le détail. Je peux vous assurer qu'on n'a pas oublié la CLCV.

**Mme Pascale VERSAUT** : Je peux vous assurer que j'ai cherché, mais je n'ai pas trouvé.

Autre chose aussi, en droit privé, le Gouvernement vient de dénoncer de nouveau la possibilité de donner une prime défiscalisée aux salariés. En général, le droit public suit le droit privé de façon assez habituelle. Je trouve dommage qu'on n'ait pas prévu une prime pour les agents vu les circonstances quand même difficiles dans lesquelles ils exercent aujourd'hui leurs missions.

Je trouve qu'avoir maintenu une enveloppe quasi égale me semble dommage vu la crise qui risque de s'étendre et pour moi, en termes de pauvreté et de conséquences, la crise sociale risque d'arriver ensuite et d'être extrêmement forte.

Je trouve dommage qu'on n'ait pas amplifié notre effort sur ces sujets. Après, il y a aussi d'autres points sur lesquels je trouve dommage qu'on ait moins mis d'efforts cette année.

Merci beaucoup.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Pour les histoires de prime au personnel, c'est quelque chose de tout nouveau. Pour l'instant, il n'y a pas de contour défini pour ce qui concerne le public. Vous avez vu qu'une enveloppe de 300 000 € est réservée pour tout ce qui concerne la Covid. En fait, s'il y a la possibilité de faire des primes et si on décide de le faire, cette enveloppe va servir à de nombreuses choses sur lesquelles nous n'avons pas forcément la visibilité aujourd'hui puisque nous naviguons quand même dans un climat avec beaucoup d'incertitudes.

Madame Montagnier.

**Mme Julie MONTAGNIER** : Pour répondre à vos questions, Madame Versaut, concernant la CLCV, c'est dans le budget Ville, parce que nous avons considéré qu'il y a quand même une grosse partie au niveau de la citoyenneté, bien sûr en lien avec le CCAS, mais pilotée en grande partie par la Ville. Juste pour parler chiffre, cela fait un total de budget de 3 120 € dont 1 400 € de subvention et 1 720 € pour des projets spécifiques. Je vous redonnerai, s'il le faut, le détail. On l'a présenté en commission. Je crois que vous ne siégez pas dans cette commission.

Pour ce que vous disiez au niveau de la crise sociale qui va arriver, au niveau du CCAS, on aura l'occasion d'en reparler au prochain CA lors du vote du budget, mais effectivement c'est vraiment pris en compte. En tout cas, nous avons essayé, au mieux, de le prendre en compte pour se préparer et préparer au mieux notre population face à cette crise.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** C'est pour dire que sur ce point, la réponse peut être différée. On pourra l'évoquer à la fin si Monsieur Bejjaji peut apporter la réponse en fin de Conseil sinon, cela pourra être fait lors d'une commission autre puisqu'il y participe. Il n'y a pas une urgence.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Il y a un terrain boisé au niveau de la forêt et un rachat rue Chopin qui est juste à côté du local des espaces verts. Je m'étais trompé. Je vous parlais de la maison rue Le Nôtre. C'est une autre maison qui a été préemptée il y a de nombreuses années.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Rappelez-moi où se trouve la rue Le Nôtre.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Près des locaux de la table. Une grande maison le long de l'avenue.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Merci.

Je vais finir sur le budget pour expliquer notre vote, mais s'il y a encore d'autres questions...

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Je vous passe la parole. Il n'y a pas d'autres mains levées pour l'instant.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** C'est plus pour donner une explication de vote. Nous voterons contre ce budget. Les axes qui sont définis ne sont pas de grands axes prioritaires. En tout état de cause, certainement pas ceux que nous aurions défendus.

Nous remercions Monsieur Michon pour la présentation claire et le fait de l'avoir présenté de manière synthétique est intéressant même si cela passe rapidement et de toute façon, c'est un très bon document de travail et de suivi de la réunion. Je tenais quand même à le dire au préalable.

Sur notre vote, nous voterons contre. Nous avons pu évoquer certains points lors du débat d'orientation budgétaire sur les priorités que vous faites qui, peut-être, s'éloignent des nôtres et aussi sur le fait que c'est un budget un peu juste par rapport aux écarts que nous constaterons dans les prochaines années, peut-être pas encore pour l'année 2021, mais si vous suivez dans l'avenir ce qui a été prévu dans le débat d'orientation budgétaire, les perspectives qui ont été données pour l'ensemble du mandat nous semblent difficilement réalisables.

Par ailleurs, même si l'argent, les recettes qui vont être effectivement encaissés seront mis au profit d'un embellissement et d'un aménagement du quartier, on regrette certaines cessions foncières qui, certes, nous permettent d'assainir les finances de la Commune, c'est une réalité, mais on regrette [coupure de communication], sur l'espace Bel air qui est un espace qu'on a déjà signalé, relativement dense, et qui va être encore densifié au niveau de la population. Certes, il y aura des aménagements qui rendront le quartier plus vivable pour reprendre un terme que vous avez employé, mais on pense que c'est un peu dommage d'avoir sacrifié une telle réserve foncière.

Sur d'autres points aussi, nous n'allons pas revenir dessus, nous avons eu l'occasion de le faire dans la campagne et en début de mandat.

En ce qui concerne les recettes fiscales, là aussi on regrette puisque vous avez annoncé 75 000 € par an, donc chaque année, cela veut dire qu'il y a un cumul aussi puisque c'est 75 000 € en 2021 et 75 000 € en 2022, on aura 150 000 € de recettes supplémentaires liées à la taxe foncière qui est elle-même liée à l'urbanisation, aux logements que nous construisons sur la Commune. C'est logique. Il y a plus de logements, donc plus de taxes foncières et plus de recettes de fonctionnement pour la Commune. Vous l'avez mis en avant lors du débat d'orientation budgétaire, nous l'avons relevé. Je ne vais pas revenir dessus. Nous en avons débattu lors du dernier Conseil municipal. Là encore, ce n'est pas un choix que nous aurions fait. Nous pensons que la Ville doit rester attractive. Elle ne doit pas rester uniquement vivable. C'est un mot que je viens de voir. Je le reprends, parce que je viens de le voir dans la dernière page du diaporama que Monsieur Michon nous a présenté. Une ville vivable, ce n'est pas suffisant. Elle doit rester attractive et actuellement, on peut se poser des questions effectivement sur le fait qu'elle le reste.

[inaudible]. Vous avez signalé lors du dernier Conseil municipal une diminution du nombre d'habitants ; légère. Elle n'est pas non plus extrêmement conséquente. Je crois qu'elle est de l'ordre de 350 habitants, mais néanmoins une diminution et je me demande, comme je l'avais déjà exprimé, où vont les familles et que vont devenir, à terme, les équipements communaux ? Je m'inquiétais, à un moment donné, par rapport au nombre de logements en construction sur le fait que les équipements communaux ne seraient peut-être pas suffisamment dimensionnés. Quand je dis « les équipements communaux », ce sont les équipements pour les familles, donc les crèches et les

écoles. C'est un axe prioritaire. Là, je me demande ce que cela va être à terme. Ne risque-t-on pas de connaître des fermetures de classes dans certains quartiers ? Vous l'avez évoqué, je crois en réponse à nos interrogations la dernière fois.

Il me semble que cette politique d'urbanisation est beaucoup trop conséquente et elle risque, à un moment, d'être contre-productive pour la Commune. On pourra engranger des recettes fiscales, encore faudra-t-il que les habitants viennent. Je pense qu'une commune est faite pour que les personnes puissent s'installer, que les familles puissent y évoluer avec de jeunes enfants qui deviennent adolescents. C'est ce qui fait la vitalité d'une commune et la vitalité des commerces et qui fait peut-être aussi venir des entreprises.

L'une des questions que nous vous posons là, par rapport à ce qui a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et ce soir, quelles seront les conséquences, sont-elles déjà calculées pour les années à venir, parce que cette année, il n'y aura pas d'impact peut-être, ou alors vous avez déjà une réponse à ce sujet. Y a-t-il des conséquences déjà chiffrées pour la Commune ? Je pensais évoquer ces questions de façon plus générale à la fin du Conseil municipal. Un départ de HP, que va devenir ce site indépendamment des recettes ?

Pour l'ensemble de ces questions, nous voterons contre. Le dernier point étant la question de la sécurité publique, pas sanitaire, parce qu'on parle beaucoup de sécurité sanitaire, mais on a du mal à employer les termes de sécurité publique. Je pense ne faire offense à personne en utilisant ce terme. Nous aurions mis l'accent sur ce domaine ou sur cette thématique. Nous y reviendrons peut-être plus tard puisqu'il y a une délibération sur le dispositif de tranquillité publique. Nous avons des questions à vous poser dans ce domaine.

Voilà les explications de notre vote contre ce budget.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Pierre, arrives-tu à prendre la parole ?

**M. Pierre BEJJAJI :** Je m'excuse, Madame Besson Verdonck, mais c'est une explication de vote qui pose énormément de questions. Je suis obligé d'essayer de répondre à certaines d'entre elles.

Je reviens sur la question de l'EPFL. Pour le budget inscrit, nous sommes aux environs de 30 000 € qui correspondent à des terrains boisés qui avaient été achetés à l'époque et portés par l'EPFL dans l'espoir d'une gestion métropolitaine des choses. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas. La Ville va racheter ces parcelles boisées, mais comme elle l'a toujours fait historiquement lorsqu'il y a des terrains boisés à vendre. La Ville essaie de remembrer le foncier pour ensuite avoir une gestion plus facile. C'est un terrain qui est rue Chopin à côté de l'entreprise Cupani qui avait été acheté il y a une dizaine d'années dans l'idée de remembrer une fois que l'entreprise Brun serait partie. L'entreprise Brun est toujours là. Ceci étant, c'est une réflexion globale qu'il faut avoir en lien avec la volonté de l'entreprise Cupani de se développer et puis peut-être aussi avoir, par rapport à notre local, un espace vert. C'est une sortie de portage. On rachète le terrain.

Après, sur ce qu'a dit Madame Besson Verdonck, je note quelques contradictions auxquelles je me dois de répondre. Vous dites que la Ville n'est pas attractive. Or, on vient de voir qu'au niveau du budget ou du CA, les droits de mutation n'avaient jamais été aussi élevés. Tous les agents immobiliers nous disent qu'un logement qui se vend à Eybens reste très peu de temps en stock. Les droits de mutation représentent l'évolution du nombre de mutations à Eybens et je vous rassure, la Ville est attractive. C'est d'ailleurs presque l'un de nos problèmes. Les promoteurs immobiliers font le siège de la Commune et vous le savez très bien.

Dire à un moment donné qu'on veut accueillir les jeunes familles, ce qui est notre objectif. D'ailleurs, l'immeuble qui va se construire sur le stade Bel air est un immeuble réservé aux primo-accédants à un prix abordable et effectivement, avec une sélection faite en accord avec le promoteur pour que ce soit de jeunes couples avec enfants justement pour répondre aux besoins de l'école Bel air.

Dire d'un côté qu'on veut des logements pour les jeunes ménages et puis, de l'autre côté, on ne veut pas d'urbanisation, alors qu'on sait très bien que l'urbanisation devra se faire à l'intérieur des frontières actuelles d'Eybens pour cause de SCOT et de PLUi est un peu contradictoire. Je me devais de vous le signaler.

Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci, Pierre.

Le quartier Bel air est certainement l'un des moins denses de la Ville puisqu'il n'y a quasiment que des pavillons à part peut-être la résidence le Clos Besson. Le reste, c'est quand même essentiellement des pavillons construits il y a un bon moment. Je pense que c'est l'un des quartiers les moins denses autour du stade.

Par contre, Ville attractive et dynamique, je pense qu'on a beaucoup parlé autour de [inaudible]. C'est quelque chose qui est important. Vous le disiez, vous ne savez pas où vont les familles. Je vous invite à regarder l'article qui est paru dans le journal d'Eybens concernant l'évolution de la démographie à Eybens où il est montré en parallèle le nombre de personnes en moyenne par foyer qui diminue depuis plusieurs décennies et qui continue

de diminuer, ce qui veut dire qu'à population constante, il faut plus de logements et l'évolution du vieillissement de la population. Ce sont des faits qui se retrouvent partout. Il n'y a pas à chercher où vont les familles. Ce ne sont pas les familles qui partent. C'est l'évolution de la population qu'il faut prendre en compte.

Les 75 000 €, vous en avez déjà parlé lors du ROB. Cela inclut tout un ensemble d'éléments, pas seulement les logements. Plusieurs maisons individuelles se construisent. On en a plusieurs à Eybens. De grandes parcelles qui sont découpées, d'anciennes propriétés qui mutent. Donc, cela inclut tout cela et il ne faut pas se focaliser que sur le logement. Cela inclut plusieurs choses et c'est globalement qu'il faut prendre la situation.

Côté sécurité, ce n'est pas un mot tabou. Vous avez bien fait de le souligner, parce que nous avons une délibération tout à l'heure avec des moyens assez conséquents sur l'ensemble de cette thématique qui vont de la médiation, la prévention, des éducateurs spécialisés, la police municipale. Là, nous sommes sur un autre type de médiation et un sujet également que nous souhaitons travailler. Je pense que nous sommes les seuls à en avoir parlé pendant la campagne, tout ce qui concerne les violences intrafamiliales. Je voudrais quand même souligner qu'à Eybens, la violence se trouve à l'intérieur des foyers et non dans les rues, contrairement à ce que certains voudraient faire croire à des fins politiciennes. Je pense que vous avez eu en commission récemment l'occasion d'échanger avec le Lieutenant. Je ne sais pas si vous avez abordé ce sujet. Si vous lui posez la question, il vous signalera bien que le nombre de constats de violence qu'il peut faire annuellement est très, très prépondérant sur des aspects de violences intrafamiliales et le contexte de crise Covid est plutôt en augmentation sur ce sujet et c'est également un sujet sur lequel nous voulons essayer d'apporter une contribution et une amélioration.

Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT :** Je voudrais également expliquer notre vote. Nous voterons également contre ce budget pour des raisons que j'ai déjà évoquées tout à l'heure et également lors du ROB.

Nous l'avons évoqué lors de la campagne, nous n'avons pas les mêmes priorités. Par exemple, pour la vente de certains biens, nous étions contre. Nous pensons qu'il est important de les garder et de pouvoir ensuite les exploiter au service de tous, même si j'entends bien votre schéma de financement. Également la sécurité, ou la prévention plutôt. Je pense que la meilleure des sécurités est de faire de la prévention. Nous estimons que d'autres moyens que la médiation pourraient être mis en place. Il faut également veiller sur le personnel, les associations et les personnes âgées où, là, je trouve qu'on devrait faire plus, parce que les conséquences de la crise sanitaire et leur isolement auront des conséquences que nous ne voyons pas encore complètement aujourd'hui et qui seront certainement dévastatrices.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Pour les personnes âgées, il faudra aborder le sujet lors du CA du CCAS et non dans ce budget.

**Mme Pascale VERSAUT :** Nous sommes d'accord, sauf qu'il n'y a pas de public au CCAS. C'est important que la population sache que c'est un sujet important qui nous interpelle en tant qu'élus.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** C'est un sujet auquel nous apportons des réponses.

Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Je n'ai pas envie de rentrer dans un débat. C'est peut-être un débat qui pourrait être, en partie, stérile. Nous avons une autre vision pour Eybens que celle que vous avez défendue. Donc, acte ! Beaucoup de choses ont découlé.

Par rapport à ce que je dis, pour Monsieur Bejjaji, il n'y a pas d'incohérence. Peut-être à court terme, j'ai constaté, en étudiant le budget, une augmentation des droits de mutation. Beaucoup de logements ont été vendus et tant mieux. Après, n'y a-t-il pas un trop grand turn-over ? Je veux dire qu'il faut une qualité de vie. Les gens peuvent chercher à se loger. Eybens n'est peut-être pas trop loin de [coupure communication] et quand la Ville devient un peu trop urbaine, d'un seul coup, et c'est le constat que nous faisons, il y a une urbanisation intensive, je le maintiens. Je le maintiens, parce que je passais encore cette après-midi devant le quartier des Ruires, cet immeuble qui se construit sur le bord de l'avenue d'Échirolles et l'autre vers la station-service. Il y a de la place, mais pourquoi ne pas décaler un peu ? Peut-être faire moins de logements, mais offrir d'autres conditions que celles qui vont être offertes aux personnes qui vont vivre sur la rue. Pareil pour [inaudible]. c'est encore plus criant. Je suis effarée par les immeubles au Val d'Eybens, à la descente du pont, comment on a pu densifier toute cette zone qui était déjà quand même assez dense et qui, ma foi, ne bénéficie pas d'un environnement des plus agréable avec le pont et le chemin de fer à côté.

Ce sont ces questions, si vous voulez, que je souhaitais pouvoir poser pour compléter mon intervention. Il y aura peut-être un débat public cette année si les conditions sanitaires le permettent sur l'urbanisme, les projets dans les différents quartiers. On aura l'occasion de revenir dessus. [inaudible].

J'ai terminé tous les points concernant le budget. Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Monsieur Paliard.

**M. Philippe PALIARD** : Merci beaucoup.

Je n'ai pas prévu de réagir là-dessus. Je voulais simplement réagir à votre réponse, Monsieur le Maire, parce que je pourrais regretter que ce soit votre réponse qui est un peu politicienne, quand vous parlez du terrain de Bel air en disant que c'est facile pour vous de parler du Clos Besson en occultant sciemment tous les immeubles qu'il y a à la rue Victor Hugo et autour. Je voulais aussi réagir au fait que vous parlez d'une maison individuelle. Oui, il y en a. C'est vrai. Cela représente vraiment beaucoup moins de logements que ceux qui vont se construire dans les immeubles. Il y a une quinzaine de maisons par an, il me semble bien, alors que pour les logements dans les immeubles, la proportion est beaucoup plus grande.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Je me permets de préciser qu'il y a des maisons individuelles puisque vous ne parlez que des logements.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Le budget primitif 2021 présenté ce jour, en tenant compte des éléments issus du Débat d'orientation budgétaire s'équilibre comme suit :

Dépenses de fonctionnement	21 860 000 €
Dépenses d'Investissement	10 550 000 €
Total Dépenses	32 410 000 €
Recettes de fonctionnement	21 860 000 €
Recettes d'Investissement	10 550 000 €
Total Recettes	32 410 000 €

**La délibération est adoptée par 23 voix pour et 8 voix contre.**

## **DEL20210325\_5 FINANCES - VOTE DES TAUX 2021**

**M. Jean-François MICHON** : Une stabilité des taux vous est proposée avec une modification formelle dans la délibération. C'est ce que j'expliquais tout à l'heure sur l'intégration de la part départementale au vu de la suppression de la taxe d'habitation. La Loi de finances produit une évolution majeure concernant la fiscalité locale. C'est ce qui est noté. Seule sera maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui est figée sur la valeur déterminée en 2019 soit 7,19 % à Eybens. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce qui conduit à la base d'un taux de référence modifié, mais qui intègre des taux existants à hauteur de 54,76 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties issues du taux communal de 38,86 % et du taux départemental de 15,90 %. La taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 50,41 %.

Il est proposé de statuer sur ces taux stables d'une année à l'autre.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : C'est pour expliquer le fait que notre groupe vote contre la taxe foncière, mais comme c'est une délibération groupée... Nous en avons déjà parlé lors du dernier Conseil municipal. La taxe d'habitation va disparaître progressivement. C'est fini, ou c'est 2023 ? Je ne sais plus. En tout état de cause, la taxe foncière est très élevée. Les Eybinois, on le voit, vont payer 51,90 %. Il y a la part du Département dedans, nous l'avons bien compris, mais la taxe foncière eybinoise de base reste la même et elle figure parmi les plus élevées du Département.

Là encore, à terme, cela risque d'être [coupure de la communication] pour les futurs habitants, les primo-accédants, les jeunes et pour lesquels la taxe d'habitation aura [inaudible] puisqu'ils ne l'auront même pas connue, ils ne sauront pas de quoi on parle si on évoque cette question et ils vont se retrouver avec une taxe foncière très élevée au regard de ce qui continuera d'être pratiqué si j'ai bien compris, parce que je regardais un peu dans les autres collectivités de la Métropole [coupure de la communication] et là, ce sont des taux inférieurs.

Il me semblait intéressant, à un moment, d'aider aussi les personnes à rester durablement sur la Commune et à garder cette attractivité sur la commune d'Eybens. C'est pourquoi dans notre programme, nous avons indiqué, puisque nous avons fait des choix différents de vous, en termes de priorités budgétaires que nous [coupure de la communication] de la taxe foncière.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Je précise que vous avez indiqué dans votre programme que vous auriez baissé les taux de la taxe foncière.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Nous restons fidèles à ce que nous avons indiqué pour les raisons que nous venons d'invoquer. Eybens va rester parmi les communes les plus chères en taxe foncière et en plus, il va certainement y avoir des revalorisations prochaines qui sont sans doute nécessaires, je ne remets pas cela en cause. C'est l'administration fiscale qui peut décider certaines choses, mais du coup, il risque d'y avoir des bonds assez conséquents pour certains habitants, des revalorisations un peu conséquentes avec peut-être un taux qui restera identique et des bases un peu différentes. Nous envisageons plutôt une diminution qu'une stagnation pour éviter de rester parmi les communes les plus imposées.

Jusqu'à présent, c'était un peu différent, parce que la taxe d'habitation avait été largement baissée durant la dernière mandature de Monsieur Baietto et au contraire, un taux de la taxe foncière augmenté peut-être en prévision de ce qui risquait de se passer, mais c'était différent dans certaines communes où les deux taux étaient plus équilibrés. Là, on se retrouve avec un taux de taxe foncière très élevé. Donc, nous voterons contre.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Pierre Bejjaji.

**M. Pierre BEJJAJI :** L'intervention de Madame Besson Verdonck me fait dire qu'on a oublié de répondre à sa question sur HP et DXC est le nom de la holding propriétaire des murs. Il faut rappeler, et Jean-François Michon l'a dit tout à l'heure, que ce sont les entreprises qui s'acquittent de la taxe foncière à Eybens et DXC est le premier contributeur aujourd'hui en taxe foncière à Eybens.

Juste pour rappeler que le départ de HP, locataire, ne change rien, à court terme sur les recettes de la taxe foncière que va percevoir la ville d'Eybens puisque DXC va rester propriétaire des murs et va continuer de s'acquitter de la taxe foncière. Il pourra y avoir quelques impacts à la marge sur des changements de catégorie des locaux, mais cela ne sera qu'à la marge, mais c'est vrai aussi que l'un des objectifs, puisque c'était sa seconde question sur le devenir du site, de la Ville et de la Métropole dans le cadre du projet Grand'Alpe est de conserver ce site pour l'accueil d'activités économiques, si possible l'accueil d'activités de haute valeur technologique et éventuellement de nouvelles entreprises puisque pour le coup, les surfaces de parking sont énormes et éventuellement, augmenter les bases et le nombre d'emplois sur le site à l'avenir.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT :** Merci.

Je voudrais intervenir sur le maintien des taux de la taxe foncière. En fin de compte, j'avais fait partie des gens, et d'ailleurs avec Pierre Bejjaji puisque nous étions avec Marc Baietto dans la même majorité, où nous avons baissé la taxe d'habitation et augmenté la taxe foncière afin que pour les familles ce soit un coût complètement équivalent. À l'époque, ce n'était pas du tout dans la prévision d'un arrêt de la taxe d'habitation puisqu'elle est intervenue bien plus tard. Donc, ce n'était pas du tout dans cette optique. C'est vrai qu'aujourd'hui, puisqu'il n'y a plus que la taxe foncière, cela laisse une taxe foncière plus élevée.

J'entends sa remarque sur le fait que cela peut entraver un achat pour les familles les plus modestes. J'aimerais qu'on puisse avoir ce débat avec les techniciens avec toutes les données possibles et peut-être travailler sur des abattements, ou des moyens de faire autrement peut-être pour le prochain budget.

À l'époque, c'est une règle qui nous semblait particulièrement juste puisqu'elle favorisait les personnes les moins aisées, donc les locataires et en plus, elle était complètement sans surcoût pour les propriétaires d'une seule propriété. Elle n'impactait que les multipropriétaires. Cela nous semblait particulièrement juste.

Aujourd'hui, je peux entendre qu'on puisse en discuter. Il serait intéressant d'en discuter soit en commission, soit en commission élargie, parce que c'est un point plus global sur la fiscalité et également, sur ce qu'on veut ensuite mettre en face puisqu'un impôt correspond forcément à des dépenses et si on a moins de recettes, on aura moins de dépenses et cela ne sera pas favorable aux habitants. Je ne pense pas que l'impôt soit toujours néfaste ou négatif. C'est tout.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Vous faites bien de le préciser. J'allais le faire remarquer. C'est toujours facile de promettre des baisses d'impôts. Demain, on rase gratis. C'est toujours agréable à entendre. Nous, nous aimerions bien baisser, mais comme vous le précisez, si nous engageons une réflexion sur la baisse des taux, il faut dire ce qu'on supprime en face, parce que nous avons vu que le budget s'équilibre. En face des recettes, il

y a des dépenses de fonctionnement, des services et donc, il faut aussi mettre en face ce qui sera supprimé. La taxe foncière est prélevée, pour une large part, sur les entreprises. Donc, baisser les taux concerne aussi les entreprises. Il faut regarder les deux volets sinon cela reste une promesse, mais qui n'est pas nécessairement réalisable.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Je souhaite réintervenir là-dessus.

La dernière fois, entre « pas réalisable », « être un peu cohérent », « un peu prévoyant », etc., nous avons eu droit à tous ces qualificatifs. Je pense que cela peut être tout à fait réalisable, Monsieur Richard au regard de priorités à définir et savoir où on veut mener la Commune. C'est tout ce que je dis. [coupure de la communication].

La taxe est élevée. Vous faites le choix de la garder. C'est votre choix. Je ne juge pas votre choix, Monsieur Richard. Je n'y mets pas un qualificatif. Je n'ai rien contre l'impôt. S'il y a bien quelqu'un qui n'est pas contre l'impôt, je m'acquitte de tous les impôts que j'ai à payer. Je m'en suis toujours acquittée. C'est une règle d'honneur. Je parle d'un impôt qui n'est pas néfaste et je suis pour le fait que tout le monde devrait payer un impôt sur le revenu, vous voyez, pour qu'on ait la conscience de ce à quoi on peut participer quel que soit le revenu et après, effectivement, avec des sommes qui pourraient être modiques, mais uniquement pour dire que « voilà quel est l'effort. La Collectivité me donne ça, l'État me donne ça, etc., et je participe le plus modestement possible selon mes ressources ». Pour moi, c'est tout à fait normal, mais qu'on sache. Je ne suis pas complètement inconséquente. Vous semblez continuer de mettre en doute les possibilités, ou à nous dire que nous serions imprévoyants. Vous apportez des jugements que je trouve un peu déplacés. Je n'ai jamais dit que parce que vous gardez les taux, vous êtes inconséquents, etc. C'est votre choix, c'est tout. Nous en aurions fait un autre.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Je n'émet pas de jugement de valeur sur le fait que vous auriez proposé de baisser les taux. C'est un vrai choix politique. Je veux juste souligner que vous n'expliquez pas comment vous le faites en face d'un point de vue des dépenses puisqu'un budget est équilibré. Il faut regarder les deux colonnes. Quand on baisse les taux sans dire ce que l'on va supprimer en face, on donne une information tronquée. C'est le seul élément que je veux souligner dans votre raisonnement. C'est tout.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : C'est bien ce que je dis. Vous continuez de dire qu'on aurait trompé les personnes. Mais au nom de quoi dites-vous cela ? On avait déjà étudié l'ensemble des choses et on avait des pistes. Je ne vais pas les dévoiler là, ce n'est pas l'objet. On sait aussi travailler avec les services, excusez-moi, pour voir ce qui est envisageable. En matière d'impôt comme en matière de revenu pour chacun, si c'est 30 € en moins, c'est 30 € en moins. Je suis désolée de rappeler une discussion que nous avons eue lors d'un précédent Conseil municipal. Je n'ai pas envie de revenir là-dessus, mais je suis consciente de ce que c'est, pour certaines personnes, des sommes même modiques. La prime mollette, Monsieur Richard, je trouve que ce n'est pas un terme adapté au vu de la situation financière de certains Eybinois. Je ne renchérirai pas.

Vous pouvez continuer, peut-être sur cette question. En ce qui me concerne, je m'arrête là.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Quand on pose un raisonnement, on le fait du début jusqu'à la fin de manière à donner une vision complète. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus, donc acte !

Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La loi de finances pour 2021 traduit une évolution majeure concernant la fiscalité locale liée à la réforme de la taxe d'habitation.

À partir de 2021 les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation relatif aux résidences principales. Elles n'ont donc plus à voter de taux.

Si la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continuera à être perçue par les communes, la réglementation indique que le taux appliqué en 2021 sera égal au taux effectif en 2019, soit 7,19 % sur la commune d'Eybens.

Pour les communes, la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se réalise par un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela suppose qu'en 2021, les communes délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2020.

Le Conseil municipal décide d'adopter pour l'année 2021 les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **54,76 %**

Taux communal : 38,86 %

Taux départemental : 15,90 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **50,41 %**

Les taux restent inchangés par rapport à 2020.

**DEL20210325\_6 RESSOURCES – INSTAURATION DU « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES »**

**M. Jean-François MICHON** : Il s'agit d'une disposition qui est rendue possible par un décret de mise en place d'un forfait de mobilité durable par un décret du 9 mai 2020.

Ce dispositif vise à encourager les déplacements doux et partagés pour se rendre au travail. Il vient en lieu et place selon le choix qui sera proposé au salarié, c'est-à-dire qu'il ne se substitue pas au forfait qui était en place aujourd'hui dans le cadre des transports en commun, par exemple ou du métro vélo. C'est bien un dispositif complémentaire qui vient traduire les déplacements en termes de vélo ou de covoiturage de personnes de la Collectivité ou de personnes qui partagent avec une autre le trajet domicile/travail.

Tout le personnel de la Collectivité est concerné. Il est proposé une indemnité à hauteur de 200 € pour une année et les dispositions ont été travaillées avec les organisations syndicales et elles prennent en compte des dispositions liées à l'engagement du salarié qui s'engage à se déplacer plus de 100 fois dans l'année pour bénéficier de cette indemnité de 200 € que ce soit en covoiturage ou en vélo.

Cette disposition est proposée pour être mise en place immédiatement et sera opérationnelle sur la paie des agents en février 2022 pour le compte de l'année 2020.

Les personnes qui rentrent et qui quittent la Collectivité dans le cadre de contrats par exemple à durée déterminée, un prorata temporis sera appliqué par rapport à cette disposition.

On va rapidement proposer ce complément vis-à-vis du déplacement domicile/travail.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il des questions ? Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT** : J'avais évoqué lors de la Commission le fait qu'en fin de compte, je trouvais dommage que ce ne soit pas également attribué aux gens qui viennent à pied au travail. Cela ne fait pas partie du texte, donc de toute façon ce n'est pas possible. Cela ne fait pas partie du texte légal. On m'avait opposé le fait qu'il n'y a pas d'achat, mais dans le cadre du covoiturage non plus. On ne vous dit pas qu'il faut que vous ayez une voiture, que c'est seulement si vous laissez votre voiture à la maison et que vous montez dans celle de votre collègue que vous aurez droit à la prime.

Je trouve dommage que la marche à pied qui est le premier des déplacements doux soit oubliée. Il ne l'est pas par la Commune, mais par le texte légal. Je voulais exprimer le fait que je trouve cela dommage, mais sinon, nous voterons pour ce texte, parce que nous trouvons qu'il va en effet dans le bon sens en incitant les agents à se déplacer de cette façon.

À un moment, nous avons évoqué le problème des 100 jours. Il avait été noté que c'est dommage qu'il ne puisse pas y avoir un prorata temporis au-delà des CDD, des gens qui partent ou qui arrivent en cours d'année. Il faut être au moins à mi-temps. On avait trouvé dommage pour les personnes qui ne travaillent que deux jours par semaine, que ce ne soit pas possible puisqu'elles travaillent moins de 100 jours.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'avis du comité technique du 15 mars 2021 ;

Le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale donne la possibilité aux collectivités territoriales d'instaurer un « forfait mobilités durables » à destination du personnel qu'elles emploient.

Ce dispositif, issu de la loi d'orientation des mobilités (LOM), permet la prise en charge des frais de déplacement domicile-travail du personnel venant au travail à vélo ou en covoiturage dans la limite de 200 € par an et ainsi, d'inciter à l'utilisation des modes de déplacements doux ou peu polluants dans le cadre de ces déplacements.

Ainsi, dans l'objectif de s'inscrire pleinement et de compléter le plan de mobilité M'Pro, engagé avec le syndicat mixte des transports en commun de la métropole grenobloise, adopté lors de la séance du Conseil municipal du 10/10/2019, **il est proposé au Conseil municipal d'instaurer ce « forfait mobilités durables » dans les conditions et modalités suivantes :**

**Personnel bénéficiaire :**

Tout le personnel, dès lors que les conditions d'attributions sont remplies.

**Montant :**

200 € maximum, (montant net, pour une année complète, exonéré de cotisations, calculé selon temps de présence et la position d'activité).

**Conditions d'attribution :**

Être en position d'activité.

Avoir effectué au cours de l'année N minimum 100 jours de trajet domicile/lieu de travail en vélo personnel **et/ou** covoiturage (pour une année complète en position d'activité, montant proratisé selon le temps de présence).

Avoir transmis avant le 31/12 de l'année N un écrit portant engagement sur l'honneur à destination du service des ressources humaines en ce sens.

La collectivité se réserve la possibilité de procéder à tout contrôle ou demande de pièce justificative complémentaire pour vérifier les conditions précitées.

Le cas échéant, le montant de ce forfait est partagé entre les différents employeurs.

Le versement de ce forfait n'est pas cumulable avec la prise en charge employeur des frais de transports publics ou location vélo public.

**Modalités de versement :**

Versement établi sur le bulletin de rémunération du mois de février de l'année N+1.

Possibilité de versement anticipé en cas de départ de la collectivité.

**Modalités de mise en œuvre :**

Mise en œuvre à compter du vote du Conseil municipal, soit un premier versement complet possible en février 2022.

Le Conseil municipal adopte ces dispositions.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**DEL20210325\_7 RESSOURCES – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL OCCASIONNEL**

**M. Jean-François MICHON :** Il s'agit d'une délibération qui a été en place jusqu'à la fin du précédent mandat et qui vous est proposée pour permettre, dans le cadre de nécessités de service, d'avoir recours à du personnel et d'autoriser le Maire, pour la durée de son mandat, à engager un recrutement direct pour répondre à des nécessités de service de personnel contractuel occasionnel dans des conditions fixées au niveau des articles 1, 2 et 3 de la loi du 26 janvier 1984 et de charger le Maire de la constatation des besoins concernés ainsi que la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du personnel retenu selon la nature des fonctions et des profils et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Il s'agit d'une délibération permettant, en continu sur l'année, de répondre à des besoins de remplacement de personnel, ou de renfort en termes d'activité.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Y a-t-il des questions ? Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT :** Je trouve cette délibération tout à fait normale en matière de gestion du personnel, mais serait-il possible qu'on nous présente les recrutements en Commission pour avoir quand même une vision le plus à jour possible ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** On va regarder ce qu'il est possible de faire avec les services. C'est un peu compliqué parfois.

**Mme Pascale VERSAUT :** On n'en a qu'une tous les mois et demi quand même. Ce n'est pas...

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Il n'y a pas d'opposition de principe. On note la demande.

**M. Jean-François MICHON :** Dans le cadre de la Commission ressources, on pourra faire un point RH.

**Mme Pascale VERSAUT :** Quand il y a beaucoup de remplacements dans un service, cela permettra d'alerter aussi ce qui peut s'y passer. Après, cela dépendra des motifs. Cela peut permettre d'avoir un meilleur suivi plutôt que d'avoir uniquement le bilan social une fois par an.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Il n'y a pas d'objection par rapport à cela. On va le soumettre aux services et on verra ce qu'ils seront en capacité de sortir. Il n'y a pas de souci pour cela.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 I ;

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnel à titre occasionnel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;

Le Conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire pour la durée de son mandat à engager par recrutement direct pour répondre aux nécessités de service du personnel contractuel à titre occasionnel dans les conditions fixées par le 1° et 2° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- De charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du personnel retenu selon la nature des fonctions et profils ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_8 RESSOURCES – MODIFICATION DE POSTES**

**M. Jean-François MICHON** : C'est une délibération qui concerne deux postes et qui fait suite au Comité technique qui s'est tenu le 15 mars.

Suite à un départ en retraite et afin d'anticiper une procédure de recrutement au sein du service des espaces verts, compte tenu de l'évaluation des besoins de service, on propose la suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal, à temps complet (100%) et la création d'un poste de technicien territorial, tous grades, à temps complet (100%).

Concernant la Maison des associations, la suppression d'un poste d'attaché territorial, tous grades, à temps complet suite à la procédure de recrutement qui s'est terminée récemment.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions, des demandes de prise de parole ? Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : On supprime un poste d'attaché territorial. La personne recrutée est sur quel grade ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : On vous transmettra l'information exacte. Je ne sais plus quel est le poste.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu l'avis du Comité technique du 15 mars 2021 ;

Le Maire décide :

- Suite à un départ en retraite et afin d'anticiper une procédure de recrutement au sein du service des espaces verts, compte tenu de l'évaluation des besoins de service :
  - La suppression d'un poste d'ingénieur territorial principal, à temps complet (100%)
  - La création d'un poste de technicien territorial, tous grades, à temps complet (100%)
- Afin de régulariser une procédure de recrutement à la Maison des Associations :
  - La suppression d'un poste d'attaché territorial, tous grades, à temps complet (100%).

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_9 RESSOURCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNE D'EYBENS ET LE CCAS D'EYBENS**

**Mme Béatrice BOUCHOT** : Conformément au Code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement des marchés.

Dans cette optique de mutualisation des achats et pour une massification des besoins, la commune d'Eybens et le CCAS souhaitent se regrouper au sein d'un groupement de commandes permanent.

L'intérêt principal est bien que les acheteurs puissent se reposer sur un lancement d'appels d'offres communs, un lancement de consultation unique, un dépouillement unique, etc., et des fois, d'avoir des prix unitaires intéressants vu les volumes plus importants.

Nous avons déjà pratiqué un groupement de commandes ponctuel entre la Ville et le CCAS. De mémoire, il y avait le marché des produits d'entretien et les fournitures de bureau. Là, nous soumettons une délibération permanente, générique en fait pour éviter de soumettre au Conseil municipal une délibération chaque fois.

Cette délibération soumet la volonté de mettre un groupement permanent en place et de faciliter le travail des services et donc, d'augmenter leur réactivité. La liste de tous les besoins qui vont relever du périmètre de ce

groupement est mentionnée dans la convention ainsi que tous les modes de fonctionnement de ce groupement comme le fait que la commune d'Eybens agira comme coordinatrice du groupement.

Chaque membre assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention constituant le groupement de commandes permanent entre la commune d'Eybens et le CCAS et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes permanent.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.**

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

*Vu les articles L. 2113-6 et L.2113-7 du code de la Commande publique ;*

Pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, la commune d'Eybens et le centre communal d'action sociale de la commune d'Eybens concluent les contrats, soumis aux règles de la commande publique et notamment à une procédure de passation strictement encadrée.

Certains de ces besoins étant communs, la commune d'Eybens et son CCAS souhaitent mutualiser la procédure d'achat afin de permettre le lancement de consultations uniques.

L'article L. 2113-6 du code de la commande publique prévoit la possibilité pour plusieurs personnes publiques de se réunir en groupement de commandes afin de mutualiser la passation d'un marché public ou d'un accord-cadre.

L'article L. 2113-7 du code de la Commande publique précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive, ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Dans le projet de convention joint en annexe, il est prévu que l'ensemble des opérations relatives à la procédure de passation des marchés publics ou des accords-cadres soient conduites par la commune d'Eybens qui agira comme coordonnateur du groupement. En d'autres termes, elle assurera la procédure de passation jusqu'à la signature et la notification des marchés ou des accords-cadres au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement assurera l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

Le Conseil municipal décide d'approuver la convention constituant le groupement de commandes permanent entre la commune d'Eybens et le CCAS et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes permanent.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_10 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CLC – ANNÉE 2021**

**Mme Christelle CHAVAND : Bonsoir.**

Cette délibération concerne l'approbation du budget primitif qu'on a voté tout à l'heure puisque nous avons déjà parlé de cette somme dans ce budget.

Un petit rappel : la Ville soutient la vie associative en donnant des subventions, notamment en soutenant le Centre de loisirs depuis plusieurs années. Il y a deux conventions : une convention pluriannuelle qui est signée et renouvelée depuis le 10 janvier 2017 et une deuxième convention annuelle qui a été adoptée au Conseil municipal du 12 novembre.

Dans ces conventions, on parle des objectifs, mais aussi des moyens financiers que la Ville assure à l'association chaque année après un travail préparatoire et une commission paritaire Ville/CLC de versement d'une subvention de fonctionnement.

La subvention globale allouée au CLC est normalement créditée par versement trimestriel au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et la subvention sera imputée sur les crédits du chapitre 65.

Suite à la réunion paritaire Ville/CLC du 10 novembre 2020, le montant prévisionnel de la subvention 2021 s'élève à la somme de 537 406 €.

La répartition de l'enveloppe est la suivante et elle sera versée chaque trimestre comme elle l'a été ces dernières années.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant permettant le versement de la subvention à l'association CLC au titre de l'année 2021 ; ce versement se faisant sur une répartition trimestrielle.

La dépense de cette subvention sera imputée sur les crédits du chapitre 65.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Merci.**

Y a-t-il des questions ? Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** À quoi correspond l'augmentation qui est plus conséquente sur le fonctionnement général ?

**Mme Christelle CHAVAND :** L'augmentation sur le fonctionnement général est due au mécanisme des évolutions salariales et une augmentation sur la communication du CLC qui était un peu défailante. Ils veulent mettre un peu d'importance là-dessus pour mieux communiquer.

Un poste a été réévalué à +30 %, ce qui fait une différence de 12 000 € sur le fonctionnement général.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu, la délibération du 25 mars 2021 portant approbation du budget primitif 2021 ;

Considérant, que dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville d'Eybens attribue aux associations des subventions d'aide au fonctionnement et aux projets ;

Considérant, que les actions et activités objets de la demande présentent un caractère d'intérêt général ;

Considérant que,

- La ville et l'association Centre Loisirs et Culture ; par la convention renouvelée le 10 janvier 2017 ; ont établi que l'association :
  - Organise l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 17 ans de la commune,
  - Participe au parcours éducatif des jeunes eybinois par le travail en réseau avec les services dédiés de la ville et les partenaires de la politique enfance/jeunesse,
  - Œuvre dans le champ des pratiques artistiques et culturelles en proposant notamment des ateliers aux enfants de 6 à 17 ans,
  - S'implique dans les actions en direction du public jeune conduites et coordonnées par la ville en contribuant en particulier à l'offre de loisirs.
- Pour poursuivre le travail sur les axes généraux listés dans la convention pluriannuelle, une convention annuelle a été adoptée et signée en novembre 2020.
- Concernant les moyens financiers, la ville assure à l'association, chaque année après un travail préparatoire et une commission paritaire Ville / CLC, le versement d'une subvention de fonctionnement.
- La subvention globale allouée au CLC est normalement créditée par versements trimestriels au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. La subvention sera imputée sur les crédits du chapitre 65 - article 6574 du budget 2021 de la ville d'EYBENS.

Suite à la réunion paritaire Ville/CLC du 10 novembre 2020, le montant prévisionnel de la subvention 2021 s'élève à la somme de 537 406 €.

La répartition de l'enveloppe est la suivante :

Secteur	Montant
Accueil de Loisirs	267 988 euros
Parcours éducatif	43 023 euros
Projets transversaux associatifs	4 761 euros
Fonctionnement général	221 634 euros

Montant prévisionnel des versements trimestriels :

- 1er trimestre 2021 : 135 907 €
- 2e trimestre 2021 : 135 908 €
- 3e trimestre 2021 : 132 795 €
- 4e trimestre 2021 : 132 796 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant permettant le versement de la subvention à l'association CLC au titre de l'année 2021 ;
- Le versement de la subvention telle que mentionnée dans le tableau récapitulatif ci-dessus et selon la répartition trimestrielle prévue ;

DIT

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_11 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – SUBVENTION A PROJET POUR L'AMICALE DU SOU DES ÉCOLES D'EYBENS**

**Mme Élodie TAVERNE** : L'Association Amicale du Sou des écoles d'Eybens, commune aux 8 écoles de ville, apporte une aide extérieure à l'école publique par l'organisation d'activités et de manifestations pour le bien des enfants en collaboration avec les parents et les enseignants.

En substitution de l'action Carnaval non maintenue dans le contexte sanitaire, l'association a souhaité, malgré tout, organiser un évènement et propose une vente de graines et de plantes le 27 mars 2021 au parc de la Maison de l'Enfance.

Pour assurer la sécurité de tous, le Sou des écoles d'Eybens respectera un protocole sanitaire strict, en présence de bénévoles pour gérer les flux de publics, et prévoit des achats de matériel de protection.

Pour soutenir cette action, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 100 € à l'Amicale du Sou des écoles d'Eybens.

Cette somme est prévue au chapitre 65.

Le retrait des commandes aura lieu samedi au Parc de l'enfance. C'est un évènement qui a plutôt bien marché puisqu'ils ont réuni plus de 129 commandes il y a quelques jours. Il a été organisé en partenariat avec la jardinerie Coquet.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

L'Association Amicale du Sou des écoles d'Eybens, commune aux 8 écoles de ville, apporte une aide extérieure à l'école publique par l'organisation d'activités et de manifestations pour le bien des enfants en collaboration avec les parents et enseignants.

En substitution de l'action Carnaval non maintenue dans le contexte sanitaire, l'association organise, une vente de graines et de plantes le 27 mars 2021, parc de la Maison de l'Enfance.

Pour assurer la sécurité de tous, l'Amicale du Sou des écoles d'Eybens respectera un protocole sanitaire strict, en présence de bénévoles pour gérer les flux de publics, et prévoit des achats de matériel de protection.

Afin de soutenir cette action, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'Amicale du Sou des écoles d'Eybens.

Cette somme est prévue au chapitre 65 – Article 6574.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_12 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – SUBVENTIONS A PROJET POUR L'ASSOCIATION LES P'TITS CŒURS**

**Mme Élodie TAVERNE** : La ville d'Eybens soutient par sa politique associative les projets portés par les associations eybinoises sur le territoire via l'octroi de subventions.

Les P'tits cœurs ont déposé une demande de subvention pour deux projets : le report du concert "Les Ouates chez les P'tits cœurs" et une tournée en baie de Somme.

Du fait de la crise sanitaire et de la fermeture de la salle de spectacle au public, le concert "Les Ouates chez les P'tits cœurs", initialement prévu en octobre 2020 à l'Odyssée sera reporté à l'automne 2021 à l'Odyssée. Ayant déposé une demande de subvention en 2020 pour ce projet, une subvention de 475 € leur a été octroyée lors du Conseil municipal du 13 février 2020 dont le premier tiers leur a été versé à l'issue de ce Conseil, pour un montant de 158 €.

Les P'tits cœurs organisent tous les deux ans une tournée de concerts dans une région française afin de faire connaître le groupe hors du cadre local et renforcer la dynamique de l'association. Une tournée en baie de Somme est projetée en août 2021. L'idée est vraiment d'aller à la rencontre des publics, des lieux un peu improvisés, montrer la culture d'Eybens à l'extérieur et promouvoir la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer des subventions à projet à l'association les P'tits cœurs :

- De 317 € pour le report du concert "Les Ouates chez les P'tits cœurs". Cette somme correspond aux deux tiers restants de la subvention allouée en 2020. Cette subvention sera versée à l'association à l'issue du concert qui se tiendra à l'automne 2021 à l'Odyssée sur présentation d'un bilan du projet. En

cas de nouvelle annulation du concert pour raison sanitaire, l'association indemniserait "Les Ouates", groupe invité. Pour cette raison, le versement de la subvention sera maintenu sur présentation d'une facture du groupe invité.

- De 500 € pour le projet de tournée en baie de Somme dont le premier tiers sera versé à l'issue du Conseil municipal et les deux tiers restants à l'issue de la tournée sur présentation d'un bilan du projet.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Je ne comprends pas pourquoi si cela ne peut pas se faire, on maintient parce qu'on doit indemniser l'autre groupe.

**Mme Élodie TAVERNE :** C'est par rapport à toute l'organisation, les répétitions et des choses qui ont été préparées en amont. Ce n'est pas juste le déplacement qui fait que le chef de chœur sera financé.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Ce n'est pas la peine d'attendre qu'il y ait un bilan, parce que s'il y a un bilan, il sera forcément positif. Cela veut dire que le concert aura lieu. Ce sera une très bonne chose pour ces deux groupes, mais de toute façon, la subvention est maintenue. Donc, acte ! On verse le solde et c'est fini. Je ne vois pas comment on évaluera négativement à terme un déplacement et s'il ne se fait pas, on maintient la somme. Je n'ai rien contre cette délibération, mais on peut dire tout de suite que le solde sera versé. Pour moi, ce sera plus clair.

Merci.

**Mme Élodie TAVERNE :** On fera le versement une fois la date passée et que la représentation aura lieu, ou pas, comme on le fait d'habitude.

**Mme Béatrice GARNIER :** Je voulais juste apporter une petite précision concernant la chorale « les Ouates ». Effectivement, ce sera la troisième fois que nous tenterons d'aborder ce concert. On espère qu'il aura lieu et chaque fois, la chorale que nous faisons venir utilise les services d'un chef de chœur qu'elle rémunère. Donc, il y a eu tout un temps de préparation avec ce chef de chœur. Nous avons annulé le premier concert. Cela s'est renouvelé. Ils ont travaillé en distanciel. Ils ont utilisé les services de ce chœur. C'est aussi pour cela qu'on leur reversera une part.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La ville d'Eybens soutient par sa politique associative les projets portés par les associations eybinoises sur le territoire via l'octroi de subventions.

Les P'tits cœurs ont déposé une demande de subvention pour deux projets : le report du concert "Les Ouates chez les P'tits cœurs" et une tournée en baie de Somme.

Du fait de la crise sanitaire et de la fermeture de la salle de spectacle au public, le concert "Les Ouates chez les P'tits cœurs", initialement prévu en octobre 2020 à l'Odysée sera reporté à l'automne 2021 à l'Odysée. Ayant déposé une demande de subvention en 2020 pour ce projet, une subvention de 475€ leur a été octroyée lors du Conseil municipal du 13 février 2020 dont le premier tiers leur a été versé à l'issue de ce Conseil, pour un montant de 158 € (DEL20200213\_3).

Les P'tits cœurs organisent tous les deux ans une tournée de concerts dans une région française afin de faire connaître le groupe hors du cadre local et renforcer la dynamique de l'association. Une tournée en baie de Somme est projetée en août 2021.

Le Conseil municipal décide d'octroyer des subventions à projet à l'association les P'tits cœurs :

- De 317 € pour le report du concert "Les Ouates chez les P'tits cœurs".

Cette somme correspond aux deux tiers restants de la subvention allouée en 2020. Cette subvention sera versée à l'association à l'issue du concert qui se tiendra à l'automne 2021 à l'Odysée sur présentation d'un bilan du projet. En cas de nouvelle annulation du concert pour raison sanitaire, l'association indemniserait "Les Ouates", groupe invité. Pour cette raison, le versement de la subvention sera maintenu sur présentation d'une facture du groupe invité.

- De 500 € pour le projet de tournée en baie de Somme dont le premier tiers sera versé à l'issue du Conseil municipal et les deux tiers restants à l'issue de la tournée sur présentation d'un bilan du projet.

Ces sommes sont prévues au chapitre 65 – Article 6574.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**DEL20210325\_13 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – SUBVENTION A PROJET POUR L'ASSOCIATION ACTED**

**Mme Béatrice GARNIER :** Bonsoir.

La ville d'Eybens entretient un partenariat depuis de nombreuses années avec l'association ACTED pour l'entretien du Centre Villard, fondé par l'eybinoise Pierrette Villard. Ce centre accueille plus de 70 jeunes orphelins de 11 à 18 ans.

L'association ACTED a déposé une demande de subvention pour le projet de rénovation des cuisines du centre Villard afin de les mettre aux normes de sécurité et de pouvoir accueillir plus d'enfants au centre.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention à projet de 992 € à l'association ACTED pour ce projet.

Je voulais compléter un peu les informations concernant l'association ACTED qui est une ONG française de solidarité internationale qui a été créée en 1993 et le Centre Villard est un centre situé au Tadjikistan en Asie Centrale.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Paliard.

**M. Philippe PALIARD** : Merci beaucoup.

Je voulais demander, par rapport à cette association, s'il est possible d'avoir une présentation de son action pour les élus, mais je pense que ce serait intéressant d'en faire bénéficier la population plus largement. On découvre cette action qui se faisait au Tadjikistan. C'est quand même peu connu de la plupart d'entre nous et de tous les Eybinois. C'est vrai que sur ces actions de solidarité internationale, j'ai cette expérience, quand il y a une demande parfois des mairies de financement pour des actions de solidarité internationale, qu'on puisse avoir une présentation derrière et éventuellement dans les écoles pour présenter ce qui est fait et cet environnement.

On voudrait savoir si c'est possible de proposer ce type d'action.

**Mme Béatrice GARNIER** : Pourquoi pas ? On va en faire la demande, bien sûr. C'est intéressant effectivement, parce qu'au-delà de la rénovation des cuisines, le projet s'inscrit quand même dans une démarche de long terme qui vise à l'amélioration des conditions de vie des orphelins et à l'augmentation des gammes d'activité. Tout à fait, pourquoi pas ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : On pourrait commencer par une présentation en commission pour que ce soit déjà mieux connu.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La ville d'Eybens entretient un partenariat depuis de nombreuses années avec l'association ACTED pour l'entretien du Centre Villard, fondé par l'eybinoise Pierrette Villard. Ce centre accueille plus de 70 jeunes orphelins de 11 à 18 ans.

L'association ACTED a déposé une demande de subvention pour le projet de rénovation des cuisines du centre Villard afin de les mettre aux normes de sécurité et de pouvoir accueillir plus d'enfants au centre.

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention à projet de 992€ à l'association ACTED pour ce projet.

Cette somme est prévue au chapitre 65 – Article 6574.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_14 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – SUBVENTIONS A PROJET POUR L'ASSOCIATION COMPAGNIE DU SAVON NOIR**

**Mme Béatrice GARNIER** : La ville d'Eybens soutient par sa politique associative les projets portés par les associations eybinoises sur le territoire via l'octroi de subventions. Par ailleurs, la Ville d'Eybens soutient par sa politique culturelle la création contemporaine et accompagne dans ce cadre les associations eybinoises dont l'activité est la création de spectacles vivants.

L'association Compagnie du Savon noir a déposé une demande de subventions pour deux projets : la finalisation des actions culturelles du projet "énigmatique poésie du désir" et une aide à la création de son prochain spectacle "Ce que je ne te dirai jamais".

Le projet "énigmatique poésie du désir" parle d'amour chez les plus de 70 ans dans l'objectif de favoriser la confiance en soi et le bien-être des personnes âgées en engageant le dialogue sur le thème de la vie affective et intime et favoriser le changement des représentations sur la vie sentimentale des personnes âgées.

Ce travail se développe avec le conseil des aînés et une volonté de maintenir le lien avec les personnes âgées malgré la crise sanitaire. De nombreux appels téléphoniques ont lieu régulièrement, des visites à domicile tout en respectant les gestes barrières.

L'objectif cette année est de poursuivre le travail de collecte des témoignages et d'avancer le travail sur la valorisation par des lectures et une exposition. Elle fait également une demande sur un projet de création qui s'appelle "ce que je ne te dirai jamais". C'est né d'une semaine de résidence à l'hôpital psychiatrique de Strasbourg, dans l'unité mère-enfant, et de la rencontre de soignants grenoblois. L'histoire met en résonance les histoires d'une patiente et d'une soignante dans l'univers hospitalier pour s'interroger sur une question : comment peut-on prendre soin et se (re)construire malgré la violence ? Un travail d'écriture a été entamé. La compagnie va travailler à la mise en scène du spectacle.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer des subventions à projet à l'association Compagnie du Savon noir de :

- 1 500 € pour le projet "énigmatique poésie du désir" ;
- 1 500 € d'aide à la création de "Ce que je ne te dirai jamais".

Le premier tiers de chaque subvention sera versé à l'issue du Conseil municipal et les deux tiers restants sur présentation d'un bilan de chaque projet.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Des questions ? Madame Bonny.

**Mme Régine BONNY :** Une petite question purement pratique concernant le projet Enigmatique poésie du désir. Vous avez répondu partiellement, mais je me permets quand même de poser ma question comme je l'ai prévue. Vous dites qu'il est engagé depuis 2 ans et se développe à Eybens en lien avec le Conseil des aînés et la Maison des habitants. Justement, la question qui nous est venue à l'esprit, compte tenu du contexte sanitaire depuis plus d'un an, nous voulons savoir comment ce projet peut encore être mis en œuvre et s'il fonctionne toujours, s'il y a toujours une bonne participation.

Merci.

**Mme Béatrice GARNIER :** Je pense que cela continue toujours. On peut dire que les contacts se passent souvent par le biais du téléphone. Donc, c'est très apprécié des personnes qui ne peuvent pas bien se déplacer et les visites à domicile sont plus restreintes, mais cela reste toujours dans le cadre de l'application du protocole sanitaire. C'est une activité qui a été très, très appréciée par les personnes concernées.

**Mme Régine BONNY :** Et qui a pu être maintenue malgré ce contexte sanitaire ?

**Mme Béatrice GARNIER :** C'est cela.

**Mme Régine BONNY :** Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La ville d'Eybens soutient par sa politique associative les projets portés par les associations eybinoises sur le territoire via l'octroi de subventions. Par ailleurs, la Ville d'Eybens soutient par sa politique culturelle la création contemporaine et accompagne dans ce cadre les associations eybinoises dont l'activité est la création de spectacles vivants.

L'association Compagnie du Savon noir a déposé une demande de subventions pour deux projets : la finalisation des actions culturelles du projet "énigmatique poésie du désir" et une aide à la création de son prochain spectacle "Ce que je ne te dirai jamais".

Le projet "énigmatique poésie du désir" parle d'amour chez les plus de 70 ans dans l'objectif de favoriser la confiance en soi et le bien-être des personnes âgées. Il est engagé depuis deux ans et se développe à Eybens en lien avec le conseil des aînés et les Maisons des habitants. La dernière étape du projet vise à partager les témoignages collectés par des lectures aux personnes âgées (lectures au téléphone et formation des bénévoles des Maisons des habitants) et la présentation d'une exposition.

La prochaine création de la compagnie, "ce que je ne te dirai jamais", est née d'une semaine de résidence à l'hôpital psychiatrique de Strasbourg, unité mère-enfant, et de la rencontre de soignants grenoblois. L'histoire met en résonance les histoires d'une patiente et d'une soignante dans l'univers hospitalier pour s'interroger sur une question : comment peut-on prendre soin et se (re)construire malgré la violence ? Un travail d'écriture a été entamé, la compagnie va travailler à la mise en scène du spectacle.

Le Conseil municipal décide d'octroyer des subventions à projet à l'association Compagnie du Savon noir de :

- 1 500 € pour le projet "énigmatique poésie du désir"
- 1 500 € d'aide à la création de "Ce que je ne te dirai jamais"

Le premier tiers de chaque subvention sera versé à l'issue du Conseil municipal et les deux tiers restants sur présentation d'un bilan de chaque projet.

Ces sommes sont prévues au chapitre 65 – Article 6574.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **DEL20210325\_15 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – CONVENTIONS DE PARTENARIAT POUR L'ANIMATION D'UN ÉVÉNEMENT FACILE A LIRE**

**Mme Béatrice GARNIER** : Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville d'Eybens développe des projets d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation culturelle dans l'objectif de permettre à tous les eybinois d'accéder à l'offre culturelle eybinoise. Dans cet objectif, la médiathèque abrite un espace Facile à lire, démarche soutenue par le Ministère de la Culture, visant, par la valorisation de livres accessibles dans la forme et le fond, à raviver le goût de la lecture pour des personnes qui en sont éloignées.

Afin de mettre en lumière ce nouvel espace, la médiathèque organise des animations autour de l'accueil de Françoise Legendre, auteure ayant reçu un prix Facile à lire pour son ouvrage, *La nappe blanche*.

La ville organise en partenariat avec l'association A2L, l'accueil de l'auteure qui conduira à des temps de rencontres et séances de dédicaces avec les Eybinois à la médiathèque. Un temps de rencontre spécifique est programmé avec les participants des ateliers sociolinguistiques organisés par les Maisons des habitants.

La convention définit les relations et rôles des partenaires pour la mise en œuvre de ces rencontres ainsi que les modalités techniques et financières de leur réalisation.

La Ville versera 957,89€ TTC à l'association A2L pour sa prestation.

Pour mettre en résonance le texte de *La nappe blanche* et impliquer des publics non habitués de la médiathèque, la Ville s'associe à Jeannette&Co, artiste locale, pour animer un atelier de broderie lors de l'événement Facile à lire.

La convention définit les relations et rôles des partenaires pour la mise en œuvre de cet atelier ainsi que les modalités techniques et financières de sa réalisation. La Ville versera 100 € TTC à Jeannette&Co pour sa prestation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat et tout document afférent.

Vous avez dû avoir les deux conventions qui étaient associées à la délibération.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville d'Eybens développe des projets d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation culturelle dans l'objectif de permettre à tous les eybinois d'accéder à l'offre culturelle eybinoise. Dans cet objectif, la médiathèque abrite un espace Facile à lire, démarche soutenue par le Ministère de la Culture, visant, par la valorisation de livres accessibles dans la forme et le fond, à raviver le goût de la lecture pour des personnes qui en sont éloignées.

Afin de mettre en lumière ce nouvel espace, la médiathèque organise des animations autour de l'accueil de Françoise Legendre, auteure ayant reçu un prix Facile à lire pour son ouvrage, *La nappe blanche*.

La ville organise en partenariat avec l'association A2L, l'accueil de l'auteure qui conduira à des temps de rencontres et séances de dédicaces avec les eybinois à la médiathèque. Un temps de rencontre spécifique est programmé avec les participants des ateliers sociolinguistiques organisés par les Maisons des habitants.

La convention définit les relations et rôles des partenaires pour la mise en œuvre de ces rencontres ainsi que les modalités techniques et financières de leur réalisation.

La Ville versera 957,89€ TTC à l'association A2L pour sa prestation.

Cette somme est prévue au chapitre 011 6110 OBI D605.

Pour mettre en résonance le texte de *La nappe blanche* et impliquer des publics non habitués de la médiathèque, la ville s'associe à Jeannette&Co, artiste locale, pour animer un atelier de broderie lors de l'événement Facile à lire.

La convention définit les relations et rôles des partenaires pour la mise en œuvre de cet atelier ainsi que les modalités techniques et financières de sa réalisation. La ville versera 100 € TTC à Jeannette&Co pour sa prestation.

Cette somme est prévue au chapitre 011 6110 PROJ CULT DAC D627.

Le Conseil municipal décide d'octroyer les subventions de 987,59 € à l'association A2L et 100 € à l'association Jeannette&Co et d'autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat et tout document afférent.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_16 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2021/2022**

**Mme Béatrice GARNIER** : La tarification de la saison culturelle a pour objectif de permettre l'accès du plus large public au spectacle vivant, à travers des tarifs peu élevés et adaptés aux différentes catégories de spectateurs. Elle a également pour but de fidéliser les publics et d'inciter à la fréquentation des lieux de spectacle à travers le système d'abonnement.

La tarification est la même que celle de l'année dernière sauf pour quatre spectacles qui sont concernés par une tarification spécifique.

Le premier c'est Gens de pays qui est un spectacle qui a été reporté et qui devait avoir lieu en 2020. Le tarif a également été reporté. Il s'agit d'un co-accueil avec plusieurs salles de l'agglomération et le tarif est créé de manière à harmoniser les tarifs de salle pour ne pas générer de disparité dans les achats de billets.

On appliquera le tarif de l'Autre rive. C'est un spectacle destiné aux enfants de plus de 13 ans. Pour les collégiens, le tarif sera de 6 €.

Le deuxième spectacle est également reporté de la programmation 2020/2021. C'est Ellipse dans le cadre des escapades dansées. Il s'agit là aussi d'un report de la saison dernière. Ce spectacle s'inscrit dans les escapades dansées qui proposent un programme de plusieurs pièces de danse contemporaine dans plusieurs salles de l'agglomération. Le public peut acquérir un passe de 2 € qui lui permet de bénéficier de réduction pour chacun des spectacles qu'il va voir.

À Eybens, il y aura le tarif réduit pour les Eybinois. L'objectif de cette proposition est de favoriser la venue d'un public d'agglomération dans notre Ville, notre salle et de rendre accessible au public une offre diversifiée de spectacles de danse, des temps de rencontre avec des publics et les professionnels sont également prévus dans ce parcours.

Un 3<sup>e</sup> spectacle est proposé. Ce n'est pas un report. Il bénéficie de tarifs particuliers, car ce sont des spectacles qui seront joués hors les murs. Le premier enjeu de proposer des spectacles hors les murs étant d'aller au plus près des publics, de désacraliser la salle de spectacle qui peut parfois être un réel frein d'accès à la culture.

Le spectacle dont je vous parle, le premier est la Zone qui est créé par le collectif des raccrocheurs et qui sera créé à la piscine en ouverture de saison. En cas d'intempérie, ce sera la salle des fêtes qui nous accueillera. Les raccrocheurs ont voulu, dès le début, créer un spectacle tout terrain, car ils souhaitent être au plus près des publics. Ils seront d'ailleurs présents dès le mois de juillet à Eybens pour proposer des actions culturelles en direction des jeunes afin de nourrir leur création.

Le service action culturelle de la Ville proposera des représentations de saisons hors les murs pendant la semaine de résidence des raccrocheurs, ce qui permettra de jeter de nouveaux ponts entre le public et les artistes.

Il est proposé un tarif unique de 6 € pour ce spectacle dû à sa forme tout terrain si je puis dire. Le tarif appliqué habituellement dans ce cas varie. Nous sommes entre 5 € et 6 €. L'objectif est de le rendre accessible au plus grand nombre.

Le dernier spectacle concerné par cette tarification spécifique est les Muses éparpillées créé par la Compagnie des gentils qui sera joué sur différents espaces publics d'Eybens en préambule à la fête de la musique dans le même esprit de ce qui avait été fait en 2020 avec les SOS karaoké. Ce projet vise la convivialité, le tout public. Les espaces n'étant pas clos, il n'est pas possible de mettre en place une billetterie. Il est donc proposé en gratuité tout comme SOS Karaoké.

Les modes de règlement suivants sont autorisés pour le paiement des billets de spectacle : espèces, chèques à l'ordre du Trésor public. C'est le classique. C'est ce qui est sur la brochure de la programmation.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces dispositions.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Madame Bonny.

**Mme Régine BONNY** : Je voudrais simplement une précision concernant la rubrique sur les tarifs réduits. Il est indiqué que les accompagnants des enfants mineurs inscrits au CRC pourraient bénéficier du tarif réduit. Par contre, il n'est pas précisé le nombre d'accompagnants. Est-ce à dire que l'enfant qui vient avec ses deux parents, les deux ont droit au tarif réduit ? Y a-t-il un nombre limité ?

C'est simplement l'objet de ma question.

Merci.

**Mme Béatrice GARNIER** : Il y a une gratuité pour les jeunes de 12 ans et plus et pour les adultes, il y a un accompagnateur pour 12 personnes pour qui c'est gratuit. Vous me demandez pour les parents...

**Mme Régine BONNY** : Il est simplement indiqué au niveau du tarif réduit que les accompagnants des enfants mineurs inscrits au CRC bénéficient du tarif réduit, mais le nombre d'accompagnants n'est pas précisé. Je voudrais savoir si tous les accompagnants des élèves mineurs du CRC peuvent bénéficier du tarif réduit, ou si c'est limité à un certain nombre de personnes.

**Mme Béatrice GARNIER** : Je me vais renseigner plus précisément. Je pense que c'est un accompagnant par élève mineur. Je vous redonnerai la précision lors de la prochaine commission.

**Mme Régine BONNY** : Très bien ! Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il d'autres questions ? Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : J'ai besoin d'une petite explication. C'est quoi la rubrique « exonération » ?

**Mme Béatrice GARNIER** : Ce sont les équipes artistiques qui accompagnent les compagnies et la presse qui vient suivre le spectacle. Il peut y avoir les programmeurs.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Le personnel dit bénéficiaire, c'est le personnel de la Ville qui est présent lors de la présentation ?

**Mme Béatrice GARNIER** : C'est cela. Je n'avais pas bien compris.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

#### TARIFICATION GÉNÉRALE

La tarification de la saison culturelle a pour objectif de permettre l'accès du plus large public au spectacle vivant, à travers des tarifs peu élevés et adaptés aux différentes catégories de spectateurs. Elle a également pour but de fidéliser les publics et d'inciter à la fréquentation des lieux de spectacle à travers le système d'abonnement.

Voici la proposition tarifaire pour la saison 2021/22 :

	ODYSSÉE	L'AUTRE RIVE
Plein tarif	17 €	12 €
Tarif cartes Membres d'un organisme ayant signé un accord avec la Ville (CE, amicales, institutions, autres salles de spectacle...), agents Ville d'Eybens, adhérents CLC	13 €	10 €
Tarif réduit Moins de 26 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AAH, minimum vieillesse), élèves du CRC, accompagnants d'élèves mineurs du CRC	9 €	9 €
Tarif abonnement 3 spectacles payants minimum ; 4 <sup>e</sup> spectacle gratuit pour les eybinois	11 €	9 €
Tarif abonnement réduit 3 spectacles payants minimum ; 4 <sup>e</sup> spectacle gratuit pour les eybinois	7 €	7 €
Tarif unique "La Zone"	Hors les murs - 6€	
Tarif unique "Muses éparpillées"	Hors les murs - Gratuit	
Tarifs alignés sur partenaires : "Gens de Pays"	Tarifs L'autre rive + 6€ pour les collégiens/lycéens	
Tarifs PASS Escapades dansées	2 € le Pass Tarif L'autre rive réduit appliqué si achat du Pass	
Tarif enfant Enfant de moins de 12 ans	5 €	5 €
Tarif scolaires	Maternelles /Élémentaires : 5 € Collèges/Lycées : 8€	Maternelles /Élémentaires : 5 € Collèges/Lycées : 8€ Accompagnateurs

	Accompagnateurs gratuits	gratuits
Tarif groupes institutionnels	13 € par adulte 8 € par jeune de moins de 26 ans 5 € par enfant de moins de 12 ans Accompagnateurs gratuits*	10 € par adulte 8 € par jeune de moins de 26 ans 5 € par enfant de moins de 12 ans Accompagnateurs gratuits*
Tarif groupes 10 personnes minimum	13 € 1 place gratuite pour 10 places achetées	10 € 1 place gratuite pour 10 places achetées
Exonération	Équipes artistiques et techniques,  Presse et médias, programmeurs, protocole et personnel Ville bénéficiaire	Équipes artistiques et techniques,  Presse et médias, programmeurs, protocole et personnel Ville bénéficiaire

\* Gratuité pour les accompagnateurs :

- Jeunes de 12 ans et plus et adultes : 1 accompagnateur pour 12 personnes
- Enfants entre 3 et 11 ans : 1 accompagnateur pour 8 enfants.

La gratuité est accordée aux enfants et accompagnateurs des équipements petite enfance de la Ville, dans le cadre des « représentations scolaires ». La gratuité est accordée aux accompagnateurs de personnes à mobilité réduite au titre institutionnel ou professionnel (auxiliaires de vie...).

#### TARIFICATION SPÉCIFIQUE

Dans le cadre d'événements particuliers, identifiés et intégrés à la programmation culturelle, un tarif unique spécifique pourra être appliqué à un ou plusieurs spectacles.

Dans le cadre de conventions de partenariat entre la Ville d'Eybens et d'autres structures (institutions, salles de spectacles, festivals) visant le co-accueil de manifestations culturelles, la tarification des spectacles pourra être modifiée dans un but d'harmonisation des tarifs entre partenaires.

Dans le cadre de conventions de partenariat entre la Ville d'Eybens et d'autres structures, un tarif réduit pourra être accordé pour certains spectacles. Exemple : partenariat avec le COS de la Ville d'Eybens sur une sélection de spectacles «Coups de cœur».

Dans le cadre de l'action culturelle en lien avec les spectacles de la programmation, des tarifs réduits pourront être proposés aux participants aux activités artistiques et éducatives mises en place.

Une tarification spécifique sera appliquée aux professionnels du secteur culturel, répartis en deux catégories. Les personnels des structures partenaires pourront bénéficier d'exonérations. Les autres professionnels bénéficieront d'une invitation par structure et par spectacle. Le tarif réduit sera consenti si d'autres places sont réservées SUR le même spectacle.

#### MODES DE RÈGLEMENT SAISON CULTURELLE

Les modes de règlement suivants sont autorisés pour le paiement des billets de spectacle : espèces, chèques à l'ordre du Trésor public, cartes bancaires, Pass Région, chèques culture-loisirs de la Ville d'Eybens et Pass'Culture Découverte (Pack Loisirs du Département de l'Isère).

Le paiement par carte bancaire à distance est autorisé pour les réservations prises par téléphone ou par Internet. La billetterie de l'Odyssee peut, pour la vente de billets de certains spectacles, donner mandat à des centrales de réservations de billets en ligne. Les tarifs des billets proposés peuvent être augmentés du montant de la commission prise par le prestataire.

Pour les spectacles se déroulant à L'Autre Rive et les spectacles programmés hors les murs, la décentralisation de la billetterie sur place, par un agent régisseur, est autorisée 1h avant le début du spectacle.

Les modalités de recouvrement des sommes perçues seront précisées par l'arrêté de régie de recettes de la billetterie de l'Odyssee.

Le Conseil municipal décide d'approuver ces dispositions.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **DEL20210325\_17 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE D'EYBENS (CRC)**

**Mme Béatrice GARNIER** : La délibération du 23 mai 2019 complétée par la délibération du 17 novembre 2020 établit la tarification du Conservatoire à Rayonnement Communal.

Il s'avère nécessaire d'adapter cette tarification au vu du constat suivant :

Tarifification spécifique pour les musiciens de l'orchestre OSE et des ateliers jazz.

Les tarifs « extérieurs » limitent le nombre d'inscriptions en cours individuel d'instrument pour les adultes néanmoins inscrits dans une pratique collective : Orchestre OSE – Ateliers Jazz. 4 à 8 cas sont constatés chaque année.

Ces « non-inscriptions » participent au déficit d'effectifs dans les classes particulièrement les moins demandées et freinent le développement qualitatif des ensembles.

Suite à ce constat, Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le tarif Eybinois adulte aux adultes extérieurs inscrits à l'orchestre Ose ou en atelier Jazz pour l'inscription en cours individuel d'instruments.

Cette disposition rejoint la même préférence tarifaire déjà accordée aux membres de l'Harmonie.

Toutes les autres catégories tarifaires sont maintenues.

Les grilles tarifaires, et les modalités présentées ci-après seront appliquées à partir de septembre 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le tarif eybinois adulte aux adultes extérieurs inscrit à l'orchestre Ose ou en atelier jazz pour l'inscription en cours individuels d'instrument. Cette disposition rejoint la même préférence tarifaire déjà accordée aux membres de l'harmonie d'Eybens Poisat.

Toutes les autres catégories tarifaires sont maintenues. Vous avez toute la grille tarifaire du Conservatoire qui est présentée dans la délibération. On voulait vraiment prendre cette décision de faire un équilibre entre les trois groupes d'orchestre (l'harmonie d'Eybens Poisat, l'orchestre symphonique d'Eybens et les ateliers de jazz).

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Le reste demeure inchangé.

**Mme Béatrice GARNIER** : C'est pour avoir une donnée justement.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il des questions par rapport à cette délibération de tarification ?

Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Je voudrais avoir une petite explication, parce que d'une part sur le CRC, on n'a peut-être pas le recul nécessaire pour juger, ou pour évaluer la grille tarifaire qui est pratiquée. Par ailleurs, je m'interroge sur un équipement qu'on sait quand même fréquenté par beaucoup de non Eybinois, et tout en état de cause, à Eybens c'est assez flagrant. [coupure de la communication].

Sur la tarification, on n'a pas trop de recul. Je ne comprends pas trop pourquoi on aligne sur un tarif eybinois pour permettre que l'offre soit étoffée, structurée. Pourquoi aligner le tarif eybinois ? Soit le tarif non eybinois pour cette pratique [coupure de la communication]. Pourquoi ne pas faire un tarif différent, moins conséquent que les 900 € et quelques, parce que la perte de la Commune peut être relativement conséquente même si elle ne concerne que huit à dix personnes en termes de perte de recette.

Voilà pourquoi nous pensons nous abstenir sur cette délibération.

Merci et merci de m'avoir redonné la parole alors que le vote est engagé.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La délibération du 23 mai 2019 complétée par la délibération du 17 novembre 2020 établit la tarification du Conservatoire à Rayonnement Communal.

Il s'avère nécessaire d'adapter cette tarification au vu du constat suivant :

Tarification spécifique pour les musiciens de l'orchestre OSE et des ateliers jazz

Les tarifs « extérieurs » limitent le nombre d'inscriptions en cours individuel d'instrument pour les adultes néanmoins inscrits dans une pratique collective : Orchestre OSE – Ateliers Jazz. 4 à 8 cas sont constatés chaque année.

Ces « non-inscriptions » participent au déficit d'effectifs dans les classes particulièrement les moins demandées et freinent le développement qualitatif des ensembles.

Suite à ce constat, Il est proposé au Conseil municipal d'accorder le tarif Eybinois adulte aux adultes extérieurs inscrits à l'orchestre Ose ou en atelier Jazz pour l'inscription en cours individuel d'instruments.

Cette disposition rejoint la même préférence tarifaire déjà accordée aux membres de l'Harmonie.

Toutes les autres catégories tarifaires sont maintenues.

Les grilles tarifaires, et les modalités présentées ci-après, seront appliquées à partir de septembre 2021.

#### **Catégories de tarifs :**

**Tarif A** : Toute inscription **comprenant un cours individuel d'instrument**

- « Parcours complet » : 1 cours individuel d'instrument + 1 cours de FM + 1 pratique collective

- « Parcours Personnalisé » en musique : 1 cours individuel d'instrument + 1 cours de FM ou 1 pratique collective
- « Initiation instrumentale » en cours individuel

**Tarif B : Tout parcours comprenant un enseignement instrumental en cours collectif (2 à 4 élèves)**

- selon offre du Conservatoire (chant pour adolescents - violon baroque - ...)
- « parcours complet avec enseignement instrumental en cours collectif » : 1 cours d'instrument en cours collectif + 1 cours de FM + 1 pratique collective
- « initiation instrumentale » en cours collectif – 1 cours

**Tarif C : Tout parcours de danse et de pratiques collectives sans cours d'instrument**

- « une pratique collective seule » : orchestre, chœur, FM, atelier jazz, éveil musical, ....
- « plusieurs cours de pratiques collectives » : orchestre, chœur, FM, atelier jazz,...
- « parcours danse à 1 cours » : éveil, initiation, début du Cycle 1
- « parcours danse à 2 cours ou plus » : danse classique ou danse contemporaine, fin de cycle 1 et cycle 2

Principes existants conservés :

### 1. Tarification au quotient familial

- Pour les habitants de la ville d'Eybens. Elle ne concerne que les enfants.
- La ville d'Eybens choisit de concevoir l'échelle des tarifications entre le QF 380 (mini) et le QF 2500 (maxi), en deçà et au-delà le tarif est constant.
- Par convention, les élèves Bressonnais enfants et jeunes bénéficient du même tarif indexé au quotient familial que les Eybinois. La tarification et la perception des paiements seront effectuées par le conservatoire d'Eybens. Cette convention ne concerne pas les Bressonnais adultes.

### 1. Séparation de la tarification des enfants et des adultes.

- Les adultes ont un tarif fixe, non indexé au quotient familial.
- Les jeunes de 18 à 25 ans scolarisés, étudiants/apprentis ou sans-emploi, bénéficient du tarif enfant (Eybinois au QF ou non Eybinois).
- Les Eybinois demandeurs d'emplois, emplois précaires, retraites précaires, etc... bénéficient des dispositifs d'aides spécifiques notamment du CCAS (chéquier culture, ...).

### 1. Séparation de la tarification des élèves non Eybinois.

- Exception : les agents de la ville d'Eybens et leurs ayants droit ne résidant pas sur la commune, les membres de l'harmonie, de l'orchestre OSE ou des ateliers jazz bénéficient du tarif Eybinois.

### 1. Tarif dégressif :

- 2e instrument, parcours danse + musique, parcours danse contemporaine + danse classique : - 20 % sur le tarif le plus bas.

### 1. Spécificité de tarification pour les cours partagés avec les conservatoires de l'agglomération grenobloise.

- Le département danse, comme l'enseignement de quelques instruments particuliers (Trombone, violon alto, basson, clavecin...) sont/peuvent être mutualisés avec les établissements de l'agglomération. Notamment le Centre Erik Satie de Saint Martin d'Hères (danse...), le CRI Jean Wiener, etc.
- Des conventions spécifiques encadrent ces échanges de services au cas par cas.

1. « Parcours personnalisé » : Ce parcours est accessible sur décision du directeur, il concerne les enfants ou les adultes suivant un enseignement partiel et par conséquent non diplômant. Il concerne de multiples situations : parcours adultes ; accompagnement des jeunes collégiens, lycéens ou étudiants ne pouvant suivre l'ensemble des enseignements, mais soucieux de poursuivre une pratique. Le parcours personnalisé est accessible à partir du 2d cycle.

Tarifs enfants et jeunes (18-25 ans scolaires, étudiants ou sans emploi)						
Eybinois						Non Eybinois
	QF ≤ 380	Q380 < QF < 1500	QF 1500	Q1500 < QF < 2500	QF ≥ 2500	
<b>Tarif A : parcours avec cours instrumental individuel</b>						

Initiation et parcours complet cycle 1	71,30 €	0,2176 x QF - 11,3839	315,00 €	0,0390 x QF + 256,50	354,00 €	692,78 €
Cycle 2, Cycle 3 et parcours personnalisé	132,50 €	0,2180 x QF + 49,6464	376,70 €	0,0513 x QF + 299,75	428,00 €	798,16 €
<b>Tarif B : parcours avec enseignement instrumental en cours collectifs (2 à 4 élèves)</b>						
Initiation instrumentale en cours collectif	47,00 €	0,0772 x QF + 17,6518	133,50 €	0,02 x QF + 103,50	153,50 €	179,50 €
Parcours complet avec cours instrumental en cours collectif	60,00 €	0,1027 x QF + 20,9821	175,00 €	0,02 x QF + 145	195,00 €	235,40 €
<b>Tarif C : Danse et pratiques collectives</b>						
Une pratique collective seule/danse (1 cours)	35,00 €	0,0509 x QF + 15,6607	92,00 €	0,02 x QF + 62	112,00 €	124,00 €
Plusieurs pratiques collectives/danse (2 cours et plus)	60,00 €	0,1027 x QF + 20,9821	175,00 €	0,02 x QF + 145	195,00 €	235,40 €

<b>Tarifs adultes (18 ans et plus)</b>		
	Eybinois	Non Eybinois
<b>Tarif A : parcours avec cours instrumental individuel</b>		
Parcours complet ou personnalisé avec cours individuel	432,10 €	919,16 €
<b>Tarif B : parcours avec enseignement instrumental en cours collectifs</b>		
Initiation instrumentale en cours collectif	153,50 €	186,00 €
Parcours complet avec cours instrumental en cours collectif	195,00 €	235,40 €
<b>Tarif C : Pratiques collectives</b>		
Une pratique collective seule	112,00 €	136,40 €
Plusieurs pratiques collectives	195,00 €	235,40 €

Un droit de reprographie de 6,65 € est perçu pour tout inscrit au CRC.

**Modalités de paiement :**

1. Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au dixième d'euro : égal ou au-dessus de 0,05 €, arrondi au dixième supérieur ; en dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur.  
  
Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au centième d'euro : égal ou au-dessus de 0,005 €, arrondi au centième supérieur ; en dessous de 0,005 €, arrondi au centième inférieur.
2. Le droit d'inscription payé par les familles pour les enfants et jeunes eybinois est fixé en fonction du **quotient familial CAF transmis au moment de l'inscription**. Sans communication de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.
3. Il est possible de payer en **trois règlements maximum** entre novembre et mars de l'année scolaire en cours. Passé le 31 mars, les dossiers d'impayés sont transmis au Trésor Public pour mise en recouvrement.
4. Modes de règlement acceptés :
  - les Chèques "Pass culture" du Chéquier Jeune Isère (Pack loisirs) pour le paiement d'une partie des droits d'inscription ;
  - les Chèques Culture du CCAS de la ville d'Eybens. Ceux-ci donnent droit à un tarif maximum annuel de 40 € pour les enfants et 60€ pour les adultes , quelle que soit la discipline ou le cursus ;

- les chèques bancaires et postaux, les espèces ;
  - le paiement en ligne par carte bancaire.
1. En fonction des places disponibles, il est possible d'intégrer le Conservatoire en cours d'année (cours individuels et pratiques collectives). Le calcul des droits d'inscription se fait alors au prorata du temps restant jusqu'à la fin de l'année scolaire.
  2. L'engagement au Conservatoire de musique et danse est annuel. Toute année commencée est due dans son intégralité, même si l'élève quitte le Conservatoire en cours d'année.  
  
Toutefois, l'élève dispose de 2 cours d'essai dans une nouvelle activité avant de confirmer son inscription. S'il ne désire pas poursuivre l'activité à compter du 1<sup>er</sup> octobre, il le confirme par écrit à l'administration. Dans ce cas, son inscription est annulée et ne donnera pas lieu à un paiement.  
  
En cas d'arrêt en cours d'année pour raison de force majeure dûment justifiée, un remboursement pourra être mis en place au prorata du temps de cours effectué.
  3. Justificatifs :
    1. Pour l'obtention du tarif eybinois, l'élève doit produire lors des inscriptions un justificatif de domicile officiel (quittance de loyer, facture EDF ou téléphone fixe, avis d'imposition) de moins de trois mois.
    2. Les tarifs réduits jeunes seront également appliqués sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Le Conseil municipal décide d'approuver la nouvelle grille tarifaire du CRC applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

***La délibération est adoptée par 25 voix pour et 6 abstentions.***

## **DEL20210325\_18 EDUCATION, SPORT ET CULTURE – INTERVENTION DU CLUB DE TIR A L'ARC LES ARCHERS DU CHATEAU EN EPS EN DIRECTION DES CLASSES ELEMENTAIRES D'EYBENS**

**M. Xavier OSMOND** : Bonsoir à toutes et à tous.

La délibération n°DEL20200924\_35 en date du 24 septembre 2020 a acté la possibilité d'établir des conventions de partenariat entre la commune d'Eybens et des associations sportives pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Durant la période du 04/01/2021 au 05/02/2021, deux éducateurs du Club de Tir à l'arc Les Archers du Château sont intervenus en appui pédagogique auprès de deux classes élémentaires de la Commune à raison de 15 heures/intervenant (3h/semaine pendant 5 semaines).

Au titre de cette intervention, nous proposons au Conseil municipal de voter une subvention de 900 € qui correspond aux 30 € multipliés par les 15 heures pour les deux intervenants pour la période d'intervention de ces deux enseignants du tir à l'arc.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il des questions ? Madame Pascale.

**Mme Isabelle PASCAL** : Serait-il possible d'avoir un bilan en fin d'année de ces interventions en milieu scolaire que ce soit le tir à l'arc ou le club de tennis ?

**M. Xavier OSMOND** : Tout à fait ! On pourrait le faire en commission pour avoir une vision plus globale.

**Mme Isabelle PASCAL** : Un bilan par école, le nombre d'heures, d'interventions...

**M. Xavier OSMOND** : Un bilan d'activités ?

**Mme Isabelle PASCAL** : Absolument !

**M. Xavier OSMOND** : C'est tout à fait possible. Pas de souci.

**Mme Isabelle PASCAL** : Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT** : Pour rebondir sur cette demande de bilan, ce serait intéressant de voir également si les interventions ont lieu pendant le scolaire ou le périscolaire, parce que depuis un moment, on ne vote que pour du temps scolaire puisque j'ai bien constaté que vus les nouveaux horaires qui vont être adoptés, l'abandon des quatre jours et demi et le retour aux quatre jours, il n'y a plus beaucoup d'interventions pendant le temps périscolaire. Ce serait intéressant de faire un bilan là-dessus et de refaire un point peut-être sur les activités proposées aux enfants pendant les temps périscolaires.

Merci.

**M. Xavier OSMOND** : C'est tout à fait possible. C'est quelque chose dont nous avons discuté en Commission éducation, sport et culture. Les délibérations que nous votons en termes d'intervention concernent principalement du temps d'intervention scolaire. C'est ce qui est le plus pratique pour les clubs en termes de disponibilité au niveau de leurs intervenants, parce que sur le temps périscolaire, cela vient souvent en conflit avec les horaires d'intervention ou d'activité. Ce sont parfois des moments où les clubs sont vraiment indisponibles.

Quand les intervenants des clubs viennent, c'est pour faire de l'entraînement un peu suivi sauf qu'en périscolaire, il n'y a pas d'obligation de présence. Cela devient compliqué et un peu moins satisfaisant pour les intervenants des clubs d'après les retours reçus. C'est un peu moins satisfaisant d'intervenir en périscolaire, parce que le public change beaucoup d'une soirée sur l'autre même si d'aucuns se maintiennent. Cet aspect vient un peu pénaliser la qualité de l'intervention, mais c'est une question que nous allons surveiller quant à ce qui intéresse les clubs dans ce partenariat puisque la convention-cadre que nous avons votée en septembre spécifie bien que l'intervention est scolaire, périscolaire et extrascolaire. C'est bien sur ce champ d'action que nous souhaitons être vigilants et travailler en partenariat avec les clubs.

Je vois qu'Élodie Taverne veut la parole. Je pense qu'elle peut compléter ma réponse.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Élodie.

**Mme Élodie TAVERNE** : Pour compléter ce qu'a dit Xavier, pour répondre à Madame Versaut, effectivement, les changements d'horaires permettent moins l'intervention des associations pendant ces temps, parce que les personnels sont engagés sur d'autres entraînements, etc., et le contexte sanitaire actuel fait que c'est un peu mis à l'arrêt.

Ceci étant dit, et il n'y a pas que les associations sportives, nous avons remis à jour un appel à projets à l'ensemble des associations eybinoises au-delà du sport pour qu'on puisse avoir des interventions d'associations sur ces temps périscolaires en les adaptant à des durées plus courtes à ces horaires et aussi, la disponibilité des enfants et le fait qu'ils ne sont pas là tous les jours et on ne va pas leur demander d'avoir un suivi de ces activités, mais leur proposer sur un temps court, un peu ludique, des activités en lien et proposées par des associations. C'est quelque chose qu'on souhaite relancer dans les prochains mois.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il d'autres demandes de prise parole, de questions ? (Il n'y en a pas).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La délibération n°DEL20200924\_35 en date du 24 septembre 2020 a acté la possibilité d'établir des conventions de partenariat entre la commune d'Eybens et des associations sportives pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Durant la période du 04/01/2021 au 05/02/2021, deux éducateurs du Club de Tir à l'arc Les Archers du Château sont intervenus en appui pédagogique auprès de deux classes élémentaires de la commune à raison de 15 heures/intervenant (3h/semaine pendant 5 semaines).

Interventions du 04/01 au 05/02/2021 – 5 semaines	
Jours	Horaires
Mardi	De 13h30 à 16h30

Le tarif horaire convenu pour cette période est de 30€ (30€ x 15h x 2 intervenants) soit **900 €** pour la période.

Cette somme sera prélevée sur le **Chapitre 65 – Article 6574 « Subvention d'aides aux projets »**.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de **900 €** au Club de Tir à l'arc Les Archers du Château.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **DEL20210325\_19 EDUCATION, SPORT ET CULTURE – INTERVENTION DU CLUB DE TENNIS DE TABLE D'EYBENS EN EPS EN DIRECTION DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES D'EYBENS**

**M. Xavier OSMOND** : Toujours dans le même cadre, là, il s'agit de l'intervention du club de tennis de table d'Eybens Échirolles qui est intervenu auprès de deux classes élémentaires de la Commune pour des interventions de 15 heures, toujours sur cette période de janvier et février.

Le montant de la subvention s'élève, pour 15 heures d'intervention, à 450 €.

Il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention de 450 € au club de tennis de table Eybens Échirolles.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions pour cette délibération ? (Il n'y en a pas).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La délibération n°DEL20200924\_35 en date du 24 septembre 2020 a acté la possibilité d'établir des conventions de partenariat entre la commune d'Eybens et des associations sportives pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Durant la période du 04/01/2021 au 05/02/2021, un éducateur du Club de Tennis de Table d'Eybens est intervenu en appui pédagogique auprès de deux classes élémentaires de la commune à raison de 15 heures (3h/semaine pendant 5 semaines).

Interventions du 04/01 au 05/02/2021 – 5 semaines	
Jours	Horaires
Mardi	De 13h30 à 16h30

Le tarif horaire convenu pour cette période est de 30€ (30€ x 15h) soit 450 € pour la période.

Cette somme sera prélevée sur le Chapitre 65 - Article 6574 « Subvention d'aides aux projets ».

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 450 € Club de Tennis de Table d'Eybens.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **DEL20210325\_20 ÉDUCATION, SPORT ET CULTURE – JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PISCINE POUR LA SAISON ESTIVALE 2021**

**M. Xavier OSMOND** : Nous préparons la saison estivale de la piscine et nous annonçons qu'elle pourra ouvrir ses portes au public à partir du vendredi 11 juin sur deux périodes d'ouverture différenciées.

La première période d'ouverture aura lieu du vendredi 11 juin au jeudi 1<sup>er</sup> juillet. Le but de cette ouverture prématurée en juin puisque je vous rappelle que l'an dernier, la piscine était ouverte uniquement durant les mois de juillet et août, est de permettre l'enseignement du savoir nager aux élèves des écoles d'Eybens qui seront à la piscine le matin et l'après-midi jusqu'à 11 heures 30 et à partir de 13 heures jusqu'à 16 heures 30.

Profitant de cette ouverture de la piscine et de cette mise en ordre de l'équipement, nous souhaitons l'ouvrir au public sur les créneaux de 11 heures 30 à 13 heures 30 et de 16 heures à 19 heures 30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et pour les mercredis 16, 23 et 30 juin, il y aura des activités de formation de 9 heures 30 à midi et une ouverture au public de 13 heures à 19 heures 30. Par contre, nous avons fait le choix de garder la piscine fermée le week-end au public, parce que nous serions la seule piscine de l'agglomération ouverte à ce moment-là, ce qui nous ferait un afflux assez important alors que nous n'aurions pas encore toutes les équipes pour gérer cet afflux.

Là, il s'agit d'une ouverture minimale pour, en priorité, l'apprentissage du savoir nager. C'est une préoccupation qui nous tient à cœur. Nous avons beaucoup de cycles de piscine qui ont été interrompus sur l'agglomération. Je vous parle des échanges que nous avons eus avec l'ensemble des exploitants de piscines ou de responsables de sports scolaires.

Il y a quand même une inquiétude sur les apprentissages, le savoir nager sur l'ensemble des intervenants et sportifs là-dessus. Nous tenons à avoir ces interventions sachant que les créneaux à Échirolles et à Meylan par exemple sont pleins. Nous ouvrons la piscine pour permettre à nos enfants eybinois de pouvoir apprendre à nager. On ne peut pas se permettre de faire une ouverture complète le week-end pour le public.

Deuxième période d'ouverture, du 2 juillet au 29 août. On reprend une ouverture classique en continu de 10 heures à 19 heures 30.

Tout cela peut être sujet à changement en cas de protocole sanitaire qui serait établi.

L'équipement sera fermé au public le vendredi 25 juin puisque nous organisons un raid scolaire et peut-être un raid public. Cela reste encore en question. On préfère se préparer au cas où, mais ce n'est pas encore bien définitif compte tenu de la situation sanitaire.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Madame Bonny.

**Mme Régine BONNY** : Il est indiqué que le bassin sera réservé du lundi au vendredi de 9 heures à 10 heures du 7 juillet au 21 juillet au cycle de savoir nager à destination des CM2 ayant échoué en priorité au test réalisé en septembre 2020 et dans le même temps, il est également indiqué qu'en juin, les créneaux seront réservés aux scolaires de manière générale sans précision de niveau.

Par rapport aux CM2, on parle de test réalisé en septembre 2020, est-ce à dire que les CM2 n'auront pas de séance en juin d'où la comparaison avec ce test réalisé en septembre et non en juin 2021 ? Comment sera proposée au CM2 cette session de rattrapage de savoir nager du 7 au 21 juillet sachant qu'il y a certainement beaucoup d'enfants qui seront peut-être en vacances ? Ma troisième question vient en déduction des précédentes, quels seront les niveaux de classe qui iront à la piscine en juin ?

Je vous remercie.

**M. Xavier OSMOND** : Je vous en prie.

Concernant les niveaux qui vont aller à la piscine en juin, ce sont les niveaux élémentaires.

Pour les CM2 qui ont échoué au savoir nager réalisé en septembre, on va contacter chacune des familles puisqu'on a les noms des enfants qui ont échoué ces tests et leur proposer de venir. Ce sera sur la base du volontariat. Nous sommes conscients que tout le monde ne sera pas forcément disponible, mais on veut offrir cette possibilité pour renforcer cet apprentissage du savoir nager. Il ne s'agit pas de leur apprendre à devenir les nouveaux champions de natation. Dans ce qui est demandé au niveau scolaire, c'est bien de la survie jusqu'à ce que quelqu'un puisse venir les sauver, ou du moins, que l'enfant puisse atteindre le bord. On reste sur des compétences qui sont assez légères en termes de capacité de natation, mais cela nous paraît plus indispensable que ce niveau minimum soit atteint.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Élodie.

**Mme Élodie TAVERNE** : Par rapport aux niveaux que vous évoquiez tout à l'heure, on fait une année un peu particulière. Normalement, les cycles qui sont prévus de suivre le savoir nager c'est CP, CE1 et CE2. C'est d'une manière générale. Cette année, nous avons ouvert la piscine en septembre, et il y a eu les CM1 et les CM2 et une partie de CE2 pour une partie des classes doubles qui ont pu bénéficier de ces séances. Ceux qui ont échoué, on essaiera de les suivre l'été prochain. Pour la fin de cette année, pour ne pas faire repasser les mêmes élèves et pour compléter, on fait les CP, CE1 et les CE2 qui ne sont pas partis en septembre et c'est parce que c'est une année particulière. On souhaite, comme l'a dit Xavier, pouvoir prolonger pour tous les CM2, pouvoir les accompagner pour qu'ils aient ces compétences quoi qu'il arrive.

**Mme Régine BONNY** : Merci.

Je me permettais de demander la précision, parce qu'il était question d'un test réalisé en septembre. Cela sous-entendait que les CM2 ne retournaient pas à la piscine en juin. Pourquoi ? Comparer septembre 2020 à juin 2021, ils auraient pu, éventuellement, avoir une séance de rattrapage à ce moment-là.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La piscine ouvrira ses portes au public à partir du vendredi 11 juin 2021 sur 2 périodes :

Du vendredi 11 juin au jeudi 1er juillet :

- Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : ouverture au public de 11h30 à 13h30 (évacuation à 13h15) puis de 16h30 à 19h30 (évacuation à 19h). Le reste des créneaux sera mis à disposition de l'enseignement scolaire à destination des classes d'Eybens.
- Les mercredis 16, 23 et 30 juin : sport passion de 9h30 à 12h puis ouverture au public de 13h à 19h30 (évacuation à 19h).
- Le week-end : l'équipement sera fermé au public.

Du vendredi 2 juillet au dimanche 29 août 2021 :

L'équipement sera ouvert au public en continu de 10h à 19h30 (évacuation à 19h).

Le bassin sera réservé du lundi au vendredi de 9h à 10h, du 7 au 21 juillet, au cycle de savoir nager, à destination des CM2 ayant échoué en priorité au test réalisé en septembre 2020.

Exception :

L'équipement sera fermé au public le vendredi 25 juin en raison de l'organisation du raid scolaire et de la préparation du raid grand public le samedi 26 juin.

Le Conseil municipal approuve ces dispositions.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**DEL20210325\_21 CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE – CONSTITUTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DE LA VIE CITOYENNE**

**M. Jean-Jacques PIERRE** : Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Dans le cadre du nouveau mandat municipal axé sur une participation citoyenne élargie, il est proposé au Conseil municipal de constituer une commission extra-municipale qui portera le nom de Commission consultative de la vie citoyenne.

Convoquée par le Maire, ou par un de ses adjoints désignés, et animée par un technicien de la Ville, cette commission sera composée de la façon suivante :

- Un collège d'élus : 4 élus de la majorité et un élu de chaque groupe d'opposition ;
- Un collège de citoyens « experts » : un membre d'une association sportive, un membre d'une association culturelle, un membre d'un collectif d'habitants et un membre d'un ancien conseil de quartier ;
- Un collège de 6 citoyens tirés au sort parmi les répondants à la Consultation citoyenne ;
- Un collège de 4 techniciens de la Ville ou du CCAS volontaires.

Cette Commission aura pour objectif de formuler des recommandations sur les dispositifs de participation à mettre en place pour favoriser la participation élargie des Eybinois et Eybinoises à la vie démocratique de la Commune. La Commission donnera des orientations sur le format et le cadre de mise en œuvre de ces dispositifs.

Les recommandations de la Commission seront soumises à la décision finale du Conseil municipal. La non-prise en compte d'une recommandation formulée par la Commission donnera lieu à une explication argumentée à tous les membres de la Commission.

Cette Commission consultative prendra ses fonctions dès sa constitution dans les conditions décrites ci-dessus. Elle se réunira 3 à 4 fois. Les membres de la Commission décideront collectivement de la dissoudre à l'issue des séances prévues, ou de la faire pérenniser en lui attribuant d'autres objectifs.

Considérant les modalités de fonctionnement et objectifs de la Commission consultative, il est proposé au Conseil municipal d'en approuver la constitution.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Paliard, Madame Bonny.

**M. Philippe PALIARD** : Merci beaucoup.

J'ai une première question concernant les modalités de cette Commission et sur la ligne concernant la soumission des recommandations à décision du Conseil municipal. J'avais retenu la présentation qui nous avait été faite en Commission que ces recommandations seraient au préalable examinées par le service technique de la mairie et les commissions concernées du Conseil municipal. Me confirmez-vous cela ?

**M. Jean-Jacques PIERRE** : La Commission va faire des préconisations qui, après, vont donner lieu à une délibération. Les préconisations qui ne seront pas retenues seront argumentées, c'est-à-dire que la Commission va proposer un certain nombre de pistes et seront soumises au Conseil municipal, toutes celles que notre majorité pourra s'engager à tenir. Si on ne peut pas tenir certaines préconisations, on expliquera pourquoi elles ne seront pas prises en compte.

Voilà le sens de la formulation. Les trois temps de cette Commission : elle est éphémère, donc c'est un outil expérimental. C'est un outil qui s'inscrit dans la temporalité de ce problème Covid puisque la difficulté est d'animer une vie démocratique alors que nous sommes en période de Covid. Cela veut dire que ces réunions vont se faire vraisemblablement en visioconférence. On voit bien que c'est difficile. J'ai horreur de parler devant un écran. On imagine bien les difficultés pour pouvoir se réunir. C'est aussi pourquoi nous avons fait une jauge la plus réduite possible. J'espérais au départ 16 membres. Si on regarde avec les histoires de parité, on est arrivé à 20 membres. On l'a fait de la manière la plus resserrée possible afin d'avoir un panel assez large et que toutes les franges de la population active autour de la citoyenneté puissent être reconnues.

C'est à l'issue de ces travaux que le Conseil municipal aura à décider de ce qu'il pourra mettre en œuvre et de ce qu'il ne pourra pas.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Pour compléter plus précisément, ce qui sera présenté au Conseil municipal fera l'objet d'une délibération et comme toute délibération, sera présentée aux commissions permanentes de la vie municipale. Donc, il y aura bien une présentation du projet avant le Conseil municipal à la Commission vie associative.

**M. Philippe PALIARD** : Les recommandations de la Commission citoyenne ou de la Commission vie associative ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Les recommandations de cette Commission seront soumises pour décision finale au Conseil municipal, mais comme toute décision soumise au Conseil municipal, c'est-à-dire comme toute délibération, c'est présenté dans les commissions (Commission urbanisme, Commission finances, Commission

vie citoyenne, Commission culture). Avant de passer au Conseil municipal, la délibération passera dans la Commission. Il n'y a pas de précision. C'est le cycle de présentation d'une délibération.

**M. Philippe PALIARD** : On dit qu'on soumet à la décision finale du Conseil municipal, c'est entendu que cela passe en Commission avant.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Comme toute délibération.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : Ce qui est le plus difficile dans cette Commission, ce sera de réunir un collège citoyen qui, dans les faits, ne sera pas vraiment un collège citoyen au sens où nous sommes une entité, les élus. Il y aura une entité de personnes expertes, une entité de personnes de la Mairie, mais on va avoir des individus qui ne vont pas nécessairement se rencontrer. Je pense que c'est important de fixer un cadre très clair pour que les personnes se retrouvent et aient confiance dans cet outil. C'est aussi pourquoi nous avons, de fait, exclu du collège citoyen tous les anciens membres de listes politiques et élus et suite à une demande aussi de dire que ce serait étendu aux ex-membres du CCAS de manière à avoir dans ce collège uniquement des personnes citoyennes qui ne se retrouvent pas après des discussions à savoir que X ou Y était engagé sur une liste municipale.

**M. Philippe PALIARD** : Je pense que je reprendrai la parole après.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Madame Bonny.

**Mme Régine BONNY** : Nous avons plusieurs observations sur la création de cette Commission.

Déjà, nous regrettons que le collège de citoyens ne comprenne que 6 habitants. Nous comprenons que compte tenu du contexte, cela peut être compliqué, mais il est vrai que sur 20 personnes, n'avoir que 6 habitants pour une Commission citoyenne, on trouve que cela ne fait pas beaucoup, du coup.

Nous nous interrogeons également, et vous avez donné vos raisons, sur le fait que vous avez volontairement exclu les membres des listes électorales plus les anciens élus, alors que je pense, comme la liste de Madame Besson Verdonck, que ces personnes ont aussi leur mot à dire et des idées à exprimer, mais à la rigueur, pourquoi pas ? C'est votre positionnement.

Après, concernant ce collège de citoyens qui va donc faire l'objet d'un tirage au sort ce lundi soir en salle du Conseil, il est indiqué dans l'annexe jointe à cette délibération qu'il y a eu, de mémoire, 172 personnes qui ont répondu à l'enquête. Dans ces 172 personnes, environ 80 personnes ont demandé à être informées de la suite de la démarche. Quand nous avons posé la question en conférence des Présidents, parce qu'on ne se rendait pas compte de l'assise du tirage au sort, on nous a répondu de manière approximative, et je peux comprendre qu'il n'avait pas les chiffres en tête, qu'il y avait une trentaine de personnes à peu près. J'ai du mal à comprendre que 80 ont répondu vouloir être informées. Cela sous-entendrait qu'il y a une sous-catégorie entre celles qui voulaient être informées et celles qui souhaitaient en plus quand même participer, j'imagine.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : Je n'ai pas la réponse. Avant le tirage au sort, on vous donnera la réponse puisque ce sont les services qui s'en occupent.

Par contre, pour le collège citoyen, compte tenu de ce que vous avez dit, je suis tout à fait d'accord avec vous si on avait pu avoir plus de personnes. Je le dis déjà, 20 personnes dans une commission, en visioconférence, imaginer que parmi les 6 citoyens, au bout d'un moment, on s'aperçoit qu'on a deux ou trois anciens élus. Quelle serait la perception de ces gens à qui on va demander de venir en visio alors qu'ils seront chez eux ? C'est la difficulté. Nous avons voulu avoir quelque chose de très clair, non pas pour exclure, c'est-à-dire que si on était dans un autre temps, en réunion en présentiel, on ne serait pas dans la même construction. La construction qu'on vous présente ce soir est le fruit d'une maturation par rapport à cette temporalité de la Covid, c'est-à-dire comment on continue d'agir sur la citoyenneté, dans la transparence, dans la confiance ? On a proposé cet outil. La Commission jugera par elle-même si elle a un intérêt à être pérennisée. Si on estime que cet outil n'apporte rien, qu'il est mal dimensionné, après on pourra rediscuter. Quand on retrouvera le temps de la rencontre, peut-être que de nous-mêmes, nous nous dirons qu'il faut qu'on fonctionne d'une autre manière.

Personnellement, j'aurais aimé par exemple qu'on puisse avoir des temps ouverts où on aurait pu filmer comme ce soir au Conseil municipal les intervenants, si un intervenant vient nous parler, un universitaire, ou quelqu'un qui vient nous faire une petite présentation, cela aurait été peut-être intéressant. On se dit qu'à la rentrée, on devrait être dans un meilleur temps pour la vie associative et ce n'est pas à ce moment-là qu'il faudra commencer à travailler. On anticipe cette reprise par cette expertise, cet état des lieux et on propose cette démarche, parce qu'on pense aussi que c'est le cœur de toutes les pistes de travailler autour de la citoyenneté. Si on voit ce qui se passe autour de nous avec la radicalisation au sens large, la manière dont cette société se rigidifie de plus en plus, c'est important qu'il y ait un lieu de débat et donc, l'idée des trois temps est de débattre, dialoguer, diagnostiquer et définir. Voilà comment on imagine le temps de cette Commission.

À part mettre ce cadre dans cette période, cela été notre réponse. C'est un outil.

**Mme Régine BONNY** : Je comprends tout à fait, mais nous n'avions pas le nombre de personnes qui ont répondu et qui seront l'objet du tirage au sort. Nous ne nous rendons pas compte si dans ces personnes qui ont répondu il y a d'anciens élus, des membres de liste. Du coup, si on les enlève, cela va réduire d'autant le socle du tirage au sort. On a peur que ce tirage au sort ne se fasse avec un nombre peu important.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : Vous pouvez contacter directement le service citoyenneté, mais la proposition qui a été faite ne l'a pas été par rapport à la liste, mais par rapport au collègue citoyen, de se dire qu'il ne faudrait pas que dans ce collège citoyen, des personnes se sentent mal à l'aise, parce qu'on ne se rencontre pas. Si on était dans une salle en train de dialoguer, ce serait peut-être assez facile de faire comprendre ces nuances à des personnes, mais comme on ne sera pas en présentiel, le pire serait qu'après deux séances qu'on se retrouve avec le collègue citoyen qui ne participe plus. On a essayé de mettre le maximum de soins en se disant « qu'est-ce qui pourrait casser la confiance des personnes ? » Comme fragilité du collège citoyen, c'est ce que je vois de plus délicat, même sur le tirage au sort, les personnes travailleront sur les trois ou quatre séances qu'on va proposer. C'est tout cela.

C'est plutôt sur la pérennité de l'outil, qu'il puisse fonctionner le plus dans la transparence et ce n'est pas du tout dans l'idée d'enlever qui que ce soit. On n'est pas dans cet état-là, mais imaginons que des personnes perdent confiance, parce qu'elles s'aperçoivent que des élus étaient là alors qu'on leur a dit que c'est un collège citoyen, je pense que cela aurait un effet désastreux. J'ai personnellement porté cette analyse, mais absolument sans m'occuper de savoir. La preuve, je ne sais pas combien de personnes vont être tirées au sort, parce que ce n'est pas mon souci.

Nous avons travaillé sur des notions de mixité, c'est pourquoi nous avons 6 personnes (3 de chaque tranche d'âge) et nous espérons avoir suffisamment de candidats qui souhaiteront participer.

**Mme Régine BONNY** : D'un point de vue purement technique, nous trouvons que c'est très rigoureux dans le sens où les jours sont déjà fixés, les horaires, l'ordre du jour, etc. On n'a pas une liberté d'action finalement. Cela ne va-t-il pas bloquer certaines personnes, notamment les citoyens qui ne seront peut-être pas disponibles aux dates fixées ? Souvent, il est de coutume de fixer la première réunion, parce qu'il faut une date de début et après, de prévoir ensemble lors de la réunion. Je peux comprendre que lorsqu'on réunit 20 personnes, si on demande à chacun son avis, cela peut être compliqué, je vous l'accorde. Cela peut paraître trop rigoureux.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : L'idée était de proposer des dates de manière à ce que le calendrier soit fixe afin que ceux qui vont s'engager dans ce travail puissent connaître leur calendrier, de même que les élus, le personnel de Mairie. Le calendrier est défini et ne peuvent s'engager, à ce moment-là, que ceux qui sont a priori sûrs de pouvoir tenir sur les deux mois de commission. Le temps a été fixé afin que les services puissent travailler avec chaque commission pour pouvoir, suite à nos travaux, produire de la matière et qu'ils soient préparés à l'action suivante.

**Mme Régine BONNY** : Concernant le calendrier, je me permets quand même de vous faire remarquer que c'est moi qui ai dû faire remonter le fait que sur les trois réunions, deux concordent avec la Commission éducation. C'est vous qui avez le calendrier et j'ai trouvé cela un peu particulier. C'est un calendrier qui nous a été communiqué début janvier et au final, il a fallu que je fasse remonter, parce que je fais partie des deux commissions. Il me semblait naturel que ce soit moi qui participe à cette Commission extra-municipale. Je le fais avec plaisir d'ailleurs, mais il est vrai que j'ai trouvé cela un peu impromptu que ce soit moi qui sois obligée de faire remonter le fait que deux des trois réunions prévues sont fixées sur deux autres réunions. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir pu changer.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : C'était la moindre des choses, c'est-à-dire que tous les calendriers et les agendas ne se croisent pas forcément. Il était normal qu'on fasse un ajustement pour permettre aux membres qui sont déjà à la Commission CVA de pouvoir y participer.

**Mme Régine BONNY** : Serait-il possible d'avoir un suppléant, parce que ce sont trois réunions de 2 heures 30 ? On peut avoir un empêchement de dernière minute.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : Oui, et surtout que ce temps d'investigation est dans la production de ce qui nous sera présenté et donc, nous avons besoin de ce temps d'assurance, d'expertise de chaque groupe d'être là pour pouvoir voir la matière qu'on aura à présenter des choix qui seront faits.

**Mme Régine BONNY** : Nous regrettons que cette instance intervienne plus d'un an après les élections. Je peux comprendre que le contexte sanitaire a fait qu'il est compliqué, voire impossible malheureusement de réunir les citoyens, mais en tout cas, n'aurait-on pas pu, au moins, continuer de faire vivre les instances qui étaient en place avant les élections, parce que du coup, on a vraiment l'impression d'avoir une coupure dans la citoyenneté entre les élections et ce que vous faisiez avant. Cette Commission qui sera en place, j'ose l'espérer, à la rentrée, cela fera quasiment 18 mois si on part du premier tour. On va dire plus d'un an si on part du deuxième tour. Je sais

qu'il y a eu des échanges de mails, etc., mais ce n'est pas la citoyenneté à proprement parler. Pendant un an, il aurait pu être envisagé, comme on parlait tout à l'heure du Conseil des aînés, d'appeler les gens, d'essayer de faire des visioconférences. Avoir en tout cas une démarche...

**M. Jean-Jacques PIERRE** : J'assume, si vous voulez, ce choix. Commencer par de la visioconférence pour la citoyenneté, il a fallu, personnellement, que j'arrive à me convaincre qu'il y a une valeur démocratique. Je vous assure que c'est extrêmement difficile de parler devant une caméra, j'imagine, pour les gens qui n'en ont pas l'habitude. Dans certaines commissions, nous avons des élus qui ne souhaitent pas y participer, parce que c'est très difficile, mais de l'autre côté, comme on dit, on ne peut pas s'arrêter. L'idée est de se dire « soyons prêts pour le mois de septembre pour que nous ayons rebalayé toutes nos instances », parce qu'actuellement, même si on faisait un Conseil de Ville, sous quel cadre peut-on le faire ? Comment va-t-on communiquer, l'organiser, sur quelle base ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Faites plus court dans l'échange, parce que là, on prend beaucoup de temps. On tourne toujours autour du même sujet. Madame Bonny, aviez-vous d'autres points ?

**Mme Régine BONNY** : C'est tout bon.

Je vous remercie et excusez-moi d'avoir été un peu longue

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : C'est normal de passer tous les points.

Madame Pascal, vous souhaitiez prendre la parole ?

**Mme Isabelle PASCAL** : Oui, à propos du collège de 4 techniciens de la Ville. Cela nous a un peu surpris et nous voulions savoir effectivement ce qui avait pu orienter ce choix, si c'est vraiment la place des techniciens dans cette instance sachant que vous avez fait le choix d'avoir un collège de citoyens experts. Pourquoi des techniciens dans cette instance et ne pas avoir fait le choix d'étoffer plus le collège de citoyens ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Je rappelle qu'il y a dix citoyens, parce que tout à l'heure, Madame Bonny disait six.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : Il faut le replacer dans le contexte de Covid et de visioconférence et se dire que si on veut avoir une expertise, c'est important de se dire « ayons un panel le plus large possible. Mettons le plus d'intelligences autour de cette réflexion sinon on va reproduire de l'entre-soi et quelle légitimité pourrait-on avoir ? Proposons aussi à ceux qui construisent la Ville, s'ils le souhaitent ». Nous sommes dans l'expérimentation. La preuve est qu'on ne propose pas que cette Commission perdure si ses membres considèrent qu'elle n'a pas à continuer.

On est vraiment dans un outil expérimental. Voyons ce qu'il donne et à partir de là, si nous ne sommes pas d'accord sur les conclusions, mais au moins, essayons de travailler ensemble sur cette phase. Je suis inquiet quant au redémarrage de la vie citoyenne. Je pense qu'il faut qu'on travaille en amont sérieusement.

**Mme Isabelle PASCAL** : Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Monsieur Paliard.

**M. Philippe PALIARD** : Pour rebondir sur l'intervention de Madame Pascal, je me questionne quant au positionnement de ces agents municipaux par rapport à leur devoir de réserve, parce qu'ils vont intervenir dans une commission qui a une visée, parce que l'idée est d'agir sur la politique de la Commune. Les agents municipaux, si mon souvenir est bon, ne peuvent pas être conseillers municipaux. Là, c'est en dehors du Conseil municipal, je l'ai bien compris, mais la visée de cette Commission est quand même de faire des propositions sur le plan politique. Cela ne peut-il pas tomber sur le coup du devoir de réserve ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Nous sommes toujours dans un fonctionnement tripartite (élu, citoyen, service de la Ville). Les services de la Ville sont là en appui pour nous aider à concevoir des choses. Nous sommes en train de concevoir des outils de citoyenneté. Ils ont aussi vécu la citoyenneté par différents outils que ce soit lors du mandat précédent ou ceux d'avant. Ils ont contribué à faire certains retours d'expérience sur les fonctionnements précédents. Ils ont aussi contacté d'autres communes pour voir comment cela pourrait se passer. Ils ont un regard à porter. Ils ne vont pas donner des orientations politiques. Ils ont un regard à nous apporter sur une façon d'avoir des instances citoyennes qui fonctionnent le mieux possible. Après, la décision finale appartient aux élus.

Le fonctionnement sur trois piliers (élu, citoyen et service) est quelque chose d'indispensable dans la conception de façon générale au sein de la Collectivité.

**M. Philippe PALIARD** : Dans ce cas, ils sont supports dans cette commission et non parties prenantes comme les autres citoyens. De la Commission, j'avais compris qu'ils allaient proposer, comme les autres citoyens, des actions.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Ils ont un regard de technicien pour l'avoir vécu et vu ce qui peut se passer dans d'autres communes. Donc, ils peuvent aussi apporter des propositions, ou mettre en garde par rapport à un mode de fonctionnement, mais bien évidemment, ils ne portent pas la décision finale.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : Pour apporter une précision sur ce collègue, on n'en avait pas forcément parlé en commission. On avait dit qu'il y aura des techniciens et après maturation, on s'aperçoit que si les techniciens ne font qu'encadrer la réunion, peut-être qu'ils auraient eu une place dans laquelle ils n'auraient pas pu contribuer de manière sensée. L'idée derrière est de se dire « pourquoi n'arriverait-on pas au bout du bout des travaux de cette commission à mettre des outils durables qui passeraient les autres mandats ? »

Si on a des instances partagées par tous, dans lesquelles tout le monde pourrait se reconnaître dans le fonctionnement démocratique, peut-être qu'on aurait apporté quelque chose.

**M. Philippe PALIARD** : Je vais expliquer notre vote et reprendre quelques éléments soulevés par Madame Bonny, parce qu'il y a pas mal de concordance dans l'opposition. Dans le contexte actuel de grande défiance des citoyens vis-à-vis de leurs dirigeants et de la classe politique en général, y compris parfois de leurs élus locaux, il était important de mettre en place les moyens pour impliquer davantage les citoyens dans l'action au service du bien commun. Je suis tout à fait d'accord.

Néanmoins, il me semble que cette Commission consultative de la vie citoyenne eybinoise que vous mettez en place ne le permettra pas, en particulier au vu de sa composition. En effet, celle-ci comptera, comme vous l'avez expliqué, 20 membres, 6 élus en place, 4 agents municipaux, 4 responsables associatifs de la Ville, et donc déjà bien impliqués dans la vie communale et seulement 6 citoyens tirés au sort, non pas parmi les 10 000 habitants d'Eybens, mais parmi seulement 80 personnes ayant répondu à l'enquête de la Ville en excluant parmi elles les personnes qui se sont engagées aux dernières élections pour proposer une autre politique que la vôtre ainsi que tous les anciens élus.

Nous regrettons que cette Commission qui se veut citoyenne soit davantage un entre-soi avec un vernis citoyen, qu'elle comptera principalement des personnes bien investies dans la vie communale.

**M. Jean-Jacques PIERRE** : C'est dommage que vous lisiez votre texte. Je ne lis pas de texte.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Jean-Jacques, laisse-le s'exprimer.

**M. Philippe PALIARD** : Je ne le lis pas si vous voulez, parce que c'est toujours bien quand les choses sont importantes de pouvoir les mettre sur le papier pour pouvoir s'exprimer correctement et exprimer le fond de sa pensée.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Je rappelle que c'est moi qui donne la parole. Monsieur Paliard a la parole et on ne l'interrompt pas. Je vous en prie, Monsieur Paliard.

**M. Philippe PALIARD** : Merci, Monsieur le Maire.

Nous regrettons que par la composition de cette Commission, vous choisissiez de créer des catégories de sous-citoyens, parce que des personnes ne partagent pas vos idées en les excluant du tirage au sort. Je parle évidemment des personnes qui ont déjà été candidates aux élections.

Nous regrettons qu'en rappelant un membre d'un ancien conseil de quartier vous dansiez, si on veut, sur la tombe des anciens conseils de quartiers, parce que, faut-il rappeler que c'est sous l'impulsion de votre majorité que ces conseils de quartier ont été supprimés alors qu'ils étaient et sont toujours des lieux d'expression citoyenne ? Et je regrette enfin que de nombreuses questions et interrogations qui ont été formulées en commission, y compris lorsqu'elles venaient d'élus de votre propre majorité, n'aient pas été prises en compte. Je veux rappeler que lors de la dernière commission, il y a deux semaines, je réitérais ces questionnements et il m'avait été répondu que les décisions étaient déjà prises et que ce n'était plus le moment de changer.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la constitution de cette Commission sous cette composition.

Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Dominique Scheiblin, vous vouliez prendre la parole ?

**Mme Dominique SCHEIBLIN** : Bonsoir.

Je voulais simplement insister sur la composition de cette Commission qui consiste à avoir à la fois des élus qui seront dans leur rôle d'élus, que ce soit des élus de la majorité ou des élus de l'opposition. C'est bien à ce titre que les élus qui composeront cette Commission joueront leur rôle. C'est le premier point du triptyque.

Le deuxième concerne une assemblée de citoyens de deux niveaux. Là, on affine les choses dans le sens où on peut avoir des citoyens dits experts qui peuvent être des citoyens qui étaient engagés soit dans le monde associatif, soit dans des dispositifs comme des conseils de quartier. Suite au diagnostic rencontré qui a été fait

avec pas mal d'habitants lors de la campagne, il a été indiqué que les Conseils de quartier sont quelque chose qu'il fallait reprendre en compte ou revisiter, pas forcément à l'identique, tel que cela avait été prévu. Donc, des citoyens dits experts et enfin, des citoyens lambda, mais je dirais, l'important à ce sujet est justement de renouveler au maximum. L'exclusion dont vous êtes attristé, par rapport à des gens qui ont déjà été investis sur des listes ou sur d'autres domaines de la vie municipale, garantit un renouvellement citoyen et c'est là-dessus aussi où on avait constaté que dans la vie municipale et la vie citoyenne, bien souvent, on tourne en rond avec toujours les mêmes personnes.

Donc, l'exclusion qui vous conduit à voter contre pour cette typologie de personnes finalement est une garantie. Nous l'avons vue ainsi et c'est ainsi qu'elle est présentée dans la délibération.

Le troisième pan du triptyque du fonctionnement de la citoyenneté, ce sont les agents qui jouent leur rôle d'agents, qui ont effectivement leur devoir de réserve, mais qui jouent leur rôle d'agents en termes de technicité, mais surtout en termes d'écoute de ce que peuvent remonter les citoyens et c'est extrêmement important dans la qualité du service qu'ils peuvent rendre. À ce titre, et d'ailleurs cela représente un coût pour la Commune puisque si on fait venir des services. C'est un coût qu'on assume dans le cadre de la citoyenneté.

Je réaffirme encore une fois, tel que cela a été proposé, que ce triptyque est le socle même de la citoyenneté.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT :** Je suis contente de revoir réapparaître le triptyque de la citoyenneté avec lequel j'ai commencé. J'étais référente, avec Marc Baietto, sur un conseil de quartier et on a toujours présenté les conseils de quartier avec ce triptyque de citoyenneté qui était : les citoyens, les élus et les agents. Cependant, les agents interviennent, comme vous l'avez dit, pour dire les faisabilités, les possibilités et les problèmes techniques et ils vont intervenir ensuite sur les recommandations que fera la Commission.

C'est vrai que je trouve que leur présence est indispensable, mais qu'ils fassent partie de la Commission, je n'en vois pas tellement le sens. Qu'ils soient présents dans cette Commission comme appui technique en revanche est une évidence. Maintenant que ce soit sous tel terme ou tel terme, je ne suis pas sûre que ce soit fondamental.

Ce qui me gêne est qu'on fait un outil participatif et personne n'a participé à part vous, c'est-à-dire qu'il aurait été intéressant de nous faire participer à cette élaboration. Cela aurait déjà été la moindre des choses et peut-être, pourquoi pas, travailler avec les associations. Si vous avez travaillé avec les associations, pourquoi n'avez-vous pas travaillé avec tous les élus dont ceux de l'opposition ? Je trouve que c'est extrêmement dommage, c'est-à-dire que cela a été présenté en commission. À aucun moment, Madame Bonny ne m'a dit qu'il y avait eu un travail sur le fonctionnement.

Je trouve également votre cadre trop rigide. J'aurais préféré quelque chose de plus ouvert, parce que d'expérience, il faut un minimum de cadre pour savoir à quoi les gens vont s'attendre, mais il faut aussi de la liberté pour que les gens puissent s'investir et prendre possession d'un outil.

C'est un peu dommage et cela fait un an. Vu que cela va démarrer en septembre, octobre, en vrai, cela fera presque un an et demi. C'est beaucoup de temps sur un mandat qui dure 6 ans. Je trouve cela très triste, mais c'est bien qu'on recommence enfin à travailler sur la citoyenneté.

Notre groupe va s'abstenir, parce que votre délibération me gêne. En revanche, nous avons très envie de participer à ce qu'on espère, va être un redémarrage. Maintenant, la citoyenneté a toujours été compliquée, mais je ne suis pas sûre que là, en l'encadrant autant, on prend la bonne façon de le faire.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Je rappelle quand même qu'il y a un an, nous n'étions pas élus. Le premier tour venait de passer et on était dans l'inconnu...

**Mme Pascale VERSAUT :** Excusez-moi, 9 mois.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** 6, parce que juillet et août, c'est quand même assez particulier. Donc, commencer le mandat à partir du 1<sup>er</sup> septembre sera bien.

**M. Jean-Jacques PIERRE :** Juste une précision pour dire que ce travail a été présenté deux fois et puis, Madame Bonny y a participé puisqu'on a demandé à l'opposition de faire leurs suggestions. Nous sommes revenus avec ce que le service citoyenneté, à partir de ces demandes, a pu produire. Nous avons présenté deux fois la construction en commission. Nous avons dit que nous étions prêts à écouter, à construire avec et à un moment donné, Madame Bonny a parlé d'instance citoyenne destinée à la jeunesse. Justement, ce sera dans le cadre de cette Commission. On pourrait avoir la proposition que la Commission fasse autour d'instance participative de la jeunesse.

Cette histoire de dire qu'on ne vous a pas associés n'est pas vraie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Madame Bonny.

**Mme Régine BONNY :** Effectivement, nous avons échangé sur la Commission et son objet. Nous avons pu faire des propositions. Je suis porteuse de propositions. Madame Versaut voulait simplement faire remarquer que le projet nous a été présenté déjà fait. Certes, nous pouvions donner une précision, ou émettre des opinions, mais quoi qu'il en soit, l'idée était là. La Commission était quasiment faite. C'est simplement dans ce sens.

Comme l'a dit Madame Versaut, nous sommes ravis que la citoyenneté redémarre et nous espérons que les Eybinois s'investiront. Nous reprochons le cadre strict et finalement, nous n'avons pas été joints à vous dans la réflexion globale. Nous avons été joints pour réfléchir après, mais le travail avait déjà été fait en amont sans concertation. Je me permets de le préciser, parce que je fais partie de cette Commission.

Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Je voudrais réexpliquer ce qu'a dit Philippe Paliard. La composition de la Commission et la manière dont les choses ont été présentées ne nous conviennent pas. C'est pourquoi nous votons contre. Philippe l'a très bien argumenté et détaillé. Nous partageons un certain nombre d'arguments développés par Madame Versaut et Madame Bonny.

Effectivement, l'un de nos membres est invité à y participer. Nous y participerons, parce que nous sommes élus et nous avons aussi le devoir de participer là où on nous propose d'aller.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Conformément à l'article L21143-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal de la commune d'Eybens, le Conseil municipal est habilité à former des comités consultatifs.

*"Un comité consultatif peut être créé sur tout enjeu d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune."* Ce format de commission permet d'intégrer des membres n'appartenant ni au Conseil municipal ni aux services de la commune aux échanges sur les projets à soumettre au Conseil municipal. Elle permet de recueillir un avis et des propositions d'ajustement des projets en discussion avant délibération. La création d'une telle commission reste une prérogative facultative.

Dans le cadre du nouveau mandat municipal axé sur une participation citoyenne élargie, il est proposé au Conseil municipal de constituer une commission extra-municipale qui portera le nom de Commission consultative de la vie citoyenne.

Convoquée par le Maire, ou par un de ses adjoints désigné, et animée par un technicien de la Ville, cette commission sera composée de la façon suivante :

- **Un collège d'élus :** 4 élus de la majorité et un élu de chaque groupe d'opposition
- **Un collège de citoyens « experts » :** un membre d'une association sportive, un membre d'une association culturelle, un membre d'un collectif d'habitants et un membre d'un ancien conseil de quartier
- **Un collège de 6 citoyens tirés au sort** parmi les répondants à la Consultation citoyenne
- **Un collège de 4 techniciens** de la Ville ou du CCAS volontaires

Cette commission aura pour objectif de formuler des recommandations sur les dispositifs de participation à mettre en place pour favoriser la participation élargie des Eybinois et Eybinoises à la vie démocratique de la commune. La commission donnera des orientations sur le format et le cadre de mise en œuvre de ces dispositifs.

Les recommandations de la Commission seront soumises à la décision finale du Conseil municipal. La non-prise en compte d'une recommandation formulée par la commission donnera lieu à une explication argumentée à tous les membres de la commission.

Cette commission consultative prendra ses fonctions dès sa constitution dans les conditions décrites ci-dessus. Elle se réunira 3 à 4 fois. Les membres de la commission décideront collectivement de la dissoudre à l'issue des séances prévues, ou de la faire pérenniser en lui attribuant d'autres objectifs.

Considérant les modalités de fonctionnement et objectifs de la Commission consultative, le Conseil municipal en approuve la constitution.

**La délibération est adoptée par 23 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions.**

## **DEL20210325\_22 CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION INDEPENDENCIA PÉROU POUR SA CONTRIBUTION A L'AIDE D'URGENCE COVID 19 EN 2020**

**Mme Marie-Chantal KOUASSI :** Bonsoir à toutes et à tous.

Dans le cadre du vote de subvention au titre de l'année 2020 sur projet, l'association Independencia Pérou s'est vue allouer une subvention de 800 € pour participer à la venue à Eybens de deux sages-femmes péruviennes, prévue initialement au printemps 2020. Compte tenu du contexte de crise sanitaire actuelle, le projet de la venue des sages-femmes a été reporté à l'automne 2021.

Cependant, durant l'été 2020, l'association a été sollicitée en urgence par les partenaires, les centres de santé péruviens afin de les aider à pallier l'absence et le manque de matériel médical et de protection du personnel de santé et des patients.

À partir de besoins identifiés par les partenaires de santé péruviens, l'association a financé à hauteur 1 200 € l'achat de matériels médicaux et de médicaments.

C'est la raison pour laquelle l'association Independencia Pérou demande une subvention au titre de l'année 2021 en vue de couvrir les frais d'aide d'urgence générés à cet effet.

Tenant compte du contexte de crise sanitaire inédit de l'année 2020 et du caractère urgent de l'aide humanitaire apportée, il est demandé au Conseil municipal de voter cette subvention au budget 2021 pour soutenir cette initiative de solidarité en cette période de crise.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ? Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT :** Je voulais dire ma joie de voir revenir la coopération décentralisée, parce que lors du précédent mandat, j'étais intervenue plusieurs fois pour demander pourquoi il n'y avait plus d'argent sur ce thème et on m'avait répondu qu'il n'y avait plus de besoins. Je suis triste qu'il y ait des besoins, parce que cela montre que la situation est extrêmement difficile dans certains pays, mais je suis extrêmement contente en revanche qu'on retravaille avec ces associations qui sont de vieilles associations eybinoises et qui ont vraiment du sens, que ce soit pour le Pérou, pour le Liban, j'espère également, et pour toutes ces associations avec lesquelles on entretenait des liens très forts et pour lesquelles la ville d'Eybens avait un rôle extrêmement important.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Nous n'avons jamais cessé de travailler avec elles quand elles demandaient des subventions. D'ailleurs, dans le mandat, des subventions ont été votées pour le Pérou. Certaines se sont éteintes, parce que leur activité s'arrêtait, mais par exemple pour le Pérou, il y a eu plusieurs subventions votées dans le mandat précédent.

Monsieur Paliard.

**M. Philippe PALIARD :** Un peu dans la même veine que l'intervention que j'ai faite juste avant, je voulais savoir s'il serait possible d'avoir une petite intervention sur l'action de cette association, parce que nous n'étions pas présents dans le précédent mandat où a été décidée cette venue de sages-femmes à Eybens. Savoir dans quel cadre cela se fait, pourquoi est-il prévu que des sages-femmes viennent? On a bien compris le contexte qui fait que ces 1 200 € sont versés au Pérou, mais si on peut avoir une présentation en Commission plus générale de l'action de cette association, ce serait bien.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** J'en profite pour faire de la pub à quelque chose qui n'a pas pu se faire cette année. Il existe, depuis de très nombreuses années, la semaine des solidarités dans laquelle ces associations peuvent se présenter. Des conférences et des débats se font sur différents thèmes concernant la solidarité internationale.

Je profite pour faire une petite page de pub, parce que souvent il y a assez peu de monde durant ces conférences qui sont très intéressantes. C'est assez dommage. J'espère que l'année prochaine on pourra en refaire. Il n'y a absolument pas de problème pour demander à l'association de venir se présenter en Commission comme nous le faisons d'ailleurs au sein du CCAS. C'est quelque chose qu'on peut faire sans souci.

Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Il est rappelé au Conseil municipal le soutien apporté à l'association Independencia Pérou dans le cadre du vote de subvention 2020 sur projet. Une subvention de 800 € a été allouée pour participer à la venue et l'accueil à Eybens de deux sages-femmes péruviennes, prévue initialement au printemps 2020, mais reportée à l'automne 2021 du fait du contexte de pandémie Covid-19.

Durant l'été 2020, l'association a cependant été sollicitée en urgence par les partenaires péruviens pour les aider à acquérir du matériel médical, afin de faire face aux difficultés sanitaires dans le centre de santé El Ermitaño Bajo. À partir des besoins identifiés sur place, l'association a financé l'achat de matériel (comprenant des oxymètres pour le personnel de santé et les patients, des tensiomètres, thermomètres digitaux, glucomètres, des masques...) pour un montant de 1 200 €. Pour couvrir ces frais d'urgence, l'association Independencia Pérou sollicite une subvention de la ville d'Eybens visant à couvrir l'achat de ce matériel.

Tenant compte du contexte de crise sanitaire inédit de l'année 2020 et du caractère urgent de l'aide humanitaire apportée, le Conseil municipal décide de voter cette subvention de 1 200€ au budget 2021 pour soutenir cette initiative solidaire en période de crise.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **DEL20210325\_23 CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE – BIODIVERSITÉ – CRÉATION DE "REFUGES LPO" (LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX) SUR LES SITES PARC DES COULMES ET PARC DES RUIRES/ESPACE NATURE**

**M. Henry REVERDY** : Bonsoir à tout le monde.

La ville d'Eybens a la chance d'avoir plus de 180 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics. Ces espaces sont un élément essentiel pour le bien-vivre des habitants, pour permettre à chacun de se reconnecter à la nature surtout en ces temps de Covid.

Depuis quelques années, la Ville a mené de nombreuses actions intégrant une gestion écologique respectueuse de l'environnement, économe en eau, réservant une part accrue à la tonte et au fauchage raisonnés, au désherbage manuel... Ces nouvelles pratiques, en particulier celles consistant à réduire le nombre de tontes annuelles, participent au développement de la biodiversité, laquelle est nécessaire aux insectes pollinisateurs. Elles sont mises en œuvre dans les parcs de la Commune, parmi lesquels le parc des Coulmes aux Maisons-Neuves ou le parc des Ruires.

La Ville a également développé ces dernières années "l'Espace nature" de plus de 8 hectares, situé au sud de l'avenue d'Échirolles, avec comme objectif de créer des usages complémentaires et favorables à la biodiversité : espace de pâturage, rucher, mare, verger, jardins, maraîchage en agroécologie. Beaucoup de communes de la Métropole que nous rencontrons nous envient cet espace bien particulier.

Dans la continuité des actions entreprises, la Ville d'Eybens souhaite s'engager dans la démarche de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) qui anime un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé "Refuges LPO". L'inscription à ce label, qui représente un coût de 150 € par site, vise ainsi à mettre en valeur et en réseau, des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant aux hommes une qualité de vie.

Les deux sites que sont le parc des Coulmes et le parc des Ruires-Espace nature, bénéficieront d'une inscription "Refuges LPO" pour une période de 5 ans. À travers cette inscription, la Ville d'Eybens s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel et de sensibilisation du public.

Plusieurs actions seront déclinées dans le cadre de cette démarche et feront l'objet d'une décision du Maire. Ces actions seront notamment des animations scolaires et grand public. Notre volonté est que chaque enfant participe au moins à une action pendant son temps scolaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette démarche et de procéder à l'inscription au label "Refuges LPO" pour les deux sites "Parc des Coulmes" et "Parc des Ruires-Espace nature".

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : C'est la première fois...

**M. Henry REVERDY** : C'est la première fois que la ville d'Eybens se porte volontaire pour mettre deux parcs en refuge LPO. Il y a par contre actuellement plusieurs particuliers qui sont refuges LPO sur la Ville et avec lesquels nous travaillons aussi.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Ce ne sont pas les premières actions.

**M. Henry REVERDY** : Ce ne sont pas les premières actions qu'on fait avec la LPO. C'est depuis 6 ans ou 7 ans que nous travaillons avec la LPO, mais le fait de passer refuge LPO est quelque chose de bien particulier et surtout de s'engager sur un programme de 5 ans, c'est-à-dire s'engager à long terme avec la LPO. Avant de décider, la LPO fait une visite des parcs pour savoir si la Ville est en concordance avec ses actions notamment tout ce qui est tontes diversifiées, etc.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : C'est bien qu'il reste encore des espaces un peu préservés, des oiseaux entre autres.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

La Ville d'Eybens assure la gestion et l'entretien de plus de 181 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts publics, dont de nombreux massifs fleuris. Ces espaces sont un élément essentiel pour le bien-vivre des habitants, pour permettre à chacun de se reconnecter à la nature.

Depuis quelques années, la Ville a mené de nombreuses actions intégrant une gestion écologique respectueuse de l'environnement, économe en eau, réservant une part accrue à la tonte et au fauchage raisonnés, au désherbage manuel... Ces nouvelles pratiques, en particulier celles consistant à réduire le nombre de tontes annuelles, participent au développement de la biodiversité, laquelle est nécessaire aux insectes pollinisateurs. Elles sont mises en œuvre dans les parcs de la commune, parmi lesquels le parc des Coulmes aux Maisons-Neuves ou le parc des Ruires.

La Ville a également développé ces dernières années "l'Espace nature", situé au sud de l'avenue d'Échirolles, avec comme objectif de créer des usages complémentaires et favorables à la biodiversité : espace de pâturage, rucher, mare, verger, jardins, maraîchage en agroécologie.

Les dernières actions menées sur ce site, comme la création d'un ponton en bois, qui offre un refuge à la faune et la flore de la mare, et la création de 300 m de haies diversifiées font l'objet d'un soutien de l'Union européenne – programme FEDER/FSE, en lien avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre ce programme dans le but de favoriser la continuité écologique entre notamment l'Espace nature au sud et le parc des Ruires au nord.

Dans la continuité des actions entreprises précédemment, la Ville d'Eybens souhaite s'engager dans la démarche de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) qui anime un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé "Refuges LPO". L'inscription à ce label, qui représente un coût de 150 € par site, vise ainsi à mettre en valeur et en réseau, des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant aux hommes une qualité de vie.

Les deux sites que sont le parc des Coulmes et le parc des Ruires-Espace nature, bénéficieront d'une inscription "Refuges LPO" pour une période de 5 ans (2021-2025). À travers cette inscription, la Ville d'Eybens s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel et de sensibilisation du public.

Plusieurs actions seront déclinées dans le cadre de cette démarche et feront l'objet d'une décision du Maire, en conformité avec les articles 2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la délibération du 10 juillet 2020 concernant les délégations d'attributions du Conseil municipal au maire.

Le Conseil municipal décide d'approuver cette démarche et de procéder à l'inscription au label "Refuges LPO" pour les deux sites "Parc des Coulmes" et "Parc des Ruires-Espace nature".

Le montant de ces inscriptions s'élève à 300 €. Cette somme est prévue au chapitre 011 – Article 6280.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_24 CITOYENNETÉ ET VIE ASSOCIATIVE – PRÉVENTION ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE - SOUTIEN DE LA VILLE D'EYBENS AU DISPOSITIF DE TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE**

**Mme Julie MONTAGNIER** : Bonsoir.

La ville d'Eybens a candidaté auprès de la Métropole pour pouvoir adhérer au dispositif de tranquillité résidentielle qui a été mise en place par 6 bailleurs sociaux territoriaux. Le principe de cette action est de faire intervenir des médiateurs sur des sites ciblés par les bailleurs en concertation avec les communes. À ce jour 8 communes, dont Eybens, participent à cette action.

À Eybens, ces médiateurs interviennent dans trois montées d'immeubles situées dans le quartier des Coulmes. L'objectif des interventions est de limiter les nuisances et les rassemblements adhésifs dans les montées, mais aussi dans les garages.

Les interventions se déroulent du lundi au samedi de 17 heures à 23 heures.

Cette action a commencé début 2021 à Eybens. Son financement est estimé à un coût global et total de 709 000 €. Les bailleurs, la Métropole, l'État, action logement participent en grande partie à ce financement et les communes ont une part fixe et une part variable calculées en fonction du nombre d'adresses d'intervention. La part totale pour notre Commune s'élève à 9 000 €. Le tableau explicatif est plus loin dans la délibération.

Cette convention est signée pour 1 an et pourrait être renouvelée en fonction du bilan de l'année 2021. À l'heure d'aujourd'hui, à moins de 3 mois d'intervention, le bilan est positif, que ce soit de la part des médiateurs ou des habitants. L'action commence vraiment à être connue.

Cette délibération a vraiment pour objet la prévention et le soutien aux locataires du parc public et fait vraiment partie d'un ensemble de dispositions que la Ville met en place pour assurer le bien-être sur la Commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention avec la Métropole, de verser à ce titre au bailleur social Actif qui porte ce dispositif une subvention de 9 000 € au titre du programme prévention de la délinquance et de la tranquillité publique 2021, d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs, d'approuver la convention de partenariat avec les partenaires des dispositifs tranquillité résidentielle qui sont : Grenoble Alpes Métropole, les bailleurs, l'État, action logement et les communes de Saint-Martin-d'Hères, Grenoble, Échirolles, Fontaine, Le Pont-de-Claix, Eybens, Domène et Saint Martin le Vinoux, d'autoriser au final le Maire à signer ladite convention de partenariat.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame Bonny.

**Mme Régine BONNY** : Simplement pour vous dire que nous sommes tout à fait d'accord avec ce dispositif. Il n'y a pas de souci. Nous avons aussi bien compris que nous nous engageons dans un premier temps dans trois adresses et qu'on pourrait monter jusqu'à cinq.

Je voudrais profiter de cette délibération pour vous redire que nous avons, je crois au Conseil municipal de septembre, lors d'une décision sur la médiation de rue, soulevé la question de savoir si vous envisagez de pérenniser ce service, à savoir la prévention de rue, mais peut-être faire quelque chose qui soit plus annualisé, peut-être créer un service dédié, se servir notamment des associations comme le Codase, parce qu'il est vrai qu'on parle essentiellement de ce qui gêne les gens. Il est aussi intéressant de voir en amont pourquoi ces problèmes se créent, et donc faire toute la prévention, etc.

Vous nous aviez à l'époque répondu que c'est une question à laquelle vous réfléchissez pour pérenniser à l'année. Nous voulons savoir où en est votre réflexion à ce niveau puisque nous allons rentrer dans la période où vous devriez peut-être recommencer la médiation de rue. Nous voulons savoir si vous avez avancé sur cette réflexion.

Je vous en remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Nous sommes déjà avec le Codase. Deux personnes du Codase travaillent sur la Commune. Donc, nous avons déjà un partenariat avec eux depuis de nombreuses années. Là, nous sommes sur le secteur de l'éducation spécialisée. Il est d'ailleurs prévu que le Codase vienne vous présenter son bilan et que vous puissiez échanger avec eux lors de la prochaine commission qui se déroulera en amont du mois de mai, au même titre que vous avez pu échanger avec l'association avec laquelle on travaille pour la médiation de rue en été, de même qu'avec la police municipale et le Lieutenant de la gendarmerie puisque vous avez voulu avoir un panel complet de tout ce qui pouvait concerner la tranquillité publique ou la sécurité. C'est dans ce même cheminement.

Nous continuons la médiation et c'est quelque chose qu'on veut pérenniser, peut-être en s'appuyant plus sur l'associatif pour mutualiser avec un ensemble de communes au niveau de la Métropole les moyens qui peuvent être mis à disposition et avoir plus de facilités pour avoir du personnel qui aime bien former et compétent, parce que c'est compliqué d'avoir, à l'échelle d'une commune comme Eybens, un service médiateur interne. Cela semble plus facile de le faire en se regroupant avec plusieurs communes et en ayant recours au monde associatif comme on le fait sur l'éducation spécialisée avec le Codase et là, c'est une nouvelle perspective qui se présente avec cette expérimentation en lien avec la Métropole de tester encore un autre volet qui semble complémentaire à la partie médiation de rue qui concerne cette fois la médiation, mais dans les montées d'escaliers, les garages, etc., dans lesquels il y a aussi des choses à faire.

Nous sommes sur une expérimentation qui nous offre un complément à la palette d'outils que nous souhaitons utiliser qui vont de la partie éducation, parce qu'il y a aussi beaucoup de choses qu'on fait au niveau scolaire et périscolaire, et la partie médiation et éducation spécialisée. Là, nous sommes sur une médiation d'une autre nature et la partie plus prévention et répression avec la PM et la gendarmerie. C'est tout un ensemble d'outils qu'on utilise. Il n'y a pas un seul outil miracle et c'est une palette d'outils à disposition qu'il faut mettre en action.

**Mme Régine BONNY** : La médiation de rue, c'est environ 6 mois dans l'année. Envisagez-vous de faire des actions qui dureront sur l'année, que ce soit de la médiation de rue ou autre chose ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : On peut se poser la question en plein hiver. Pour l'instant, on ne ressent pas, en ce moment, de besoin et en plus, avec le couvre-feu, ce n'est pas la peine. Il faudra se poser la question l'année prochaine, mais en plein hiver, il y a nettement moins de besoins. Par contre, c'est au printemps, été, automne que cela nécessite d'être travaillé et on peut se poser des questions pour une extension sur ces périodes où on faisait plutôt des actions le week-end. Cette année, nous avons surtout voulu expérimenter cette partie qui nous semble un complément intéressant.

Les montées sur lesquelles on fait l'expérience sont celles sur lesquelles nous avons quelques soucis et sur lesquelles la médiation de rue n'avait pas une action complète, parce qu'on passe après dans le domaine privé. Je trouve intéressant dans cette partie expérimentale qu'elle se fasse aussi avec d'autres communes. Dans le comité de pilotage, on va partager les informations et donc, les expériences des autres communes avec d'autres communes où il y a cette expérimentation, ces acteurs qui travaillent dans d'autres quartiers dans lesquels il y a des difficultés sans commune mesure avec celles que nous avons à Eybens. Ce sera aussi intéressant de savoir si cette action joue pleinement son rôle dans des secteurs et des situations plus complexes que celles qu'on peut rencontrer.

Cette expérience avec les autres communes me semble aussi un élément très intéressant et je suis très content que la Métropole ait mis en place ce système pour pouvoir mutualiser les moyens, parce qu'à l'échelle d'une commune, ce serait compliqué et d'avoir mis ensemble les acteurs pour prendre la décision. Il y a les bailleurs

sociaux, les communes, la Métropole et là, elle a vraiment joué son rôle de fédérateur sur ce thème. C'est une expérience très intéressante.

**Mme Régine BONNY** : Nous sommes tout à fait d'accord. Après, pour rebondir sur ce que vous disiez, peut-être qu'il pourrait être souhaitable d'élargir le dispositif des médiateurs sur le printemps et l'automne, mais si on est à l'année, cela pourrait permettre qu'en hiver où c'est plus calme, de jouer sur la prévention à ce moment-là, faire un travail global qui pourrait avoir différentes facettes : printemps/été, être plus sur le terrain, parce que nous pensons que c'est un travail global tant sur le terrain que pour la prévention.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Je vous suggère d'échanger, d'aborder ces sujets avec le Codase lorsqu'il passera la prochaine fois en commission, parce que c'est un acteur permanent. Ce que vous proposez en termes de prévention, on commence à tendre sur la partie éducation spécialisée type Codase que sur la médiation. On va à la rencontre de la rue, mais en hiver, il n'y a pas grand monde dans la rue. On cible plus certaines personnes qu'on a pu identifier et on fait un travail au long cours. Ce serait intéressant que vous échangiez avec les acteurs qui le vivent au contact du terrain puisqu'ils vont venir à votre rencontre prochainement. Je crois que c'est vous qui êtes dans la Commission où ils passeront.

**Mme Régine BONNY** : Oui. Très bien.

Je vous remercie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Madame Versaut ?

**Mme Pascale VERSAUT** : Pour préciser que le Codase a vu son intervention baisser en début du précédent mandat. Le département qui payait un mi-temps l'a supprimé. Je crois que la Ville en a supprimé aussi un bout. Je crois qu'on avait perdu, au minimum, un demi-poste, mais je sais que nous avons perdu du temps d'éducation spécialisée.

Je ne peux qu'insister, comme Madame Bonny, pour dire qu'en effet se contenter de ce qui est visible n'est pas suffisant. C'est vraiment dans la prévention qu'on peut le résoudre. Quand on est dans la délinquance ou dans l'incivilité, on n'arrête pas quand il fait froid. On modifie son mode de fonctionnement.

Autre chose, vous avez dit que cette action a commencé. J'aimerais savoir si on n'a pas constaté un déplacement, est-ce que ce ne sont pas les immeubles voisins qui connaissent une hausse, un peu comme pour certaines rues, où l'incivilité n'est pas forcément supprimée. Elle se déplace. Avez-vous pu le constater, ou est-ce trop tôt pour le constater ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : On ne le constate pas, mais ils suivent. Si elle se déplace, ils se déplacent aussi.

Pierre a demandé la parole. Il va pouvoir en parler beaucoup plus...

**Mme Pascale VERSAUT** : Excusez-moi, mais si cela se déplace, il faut quand même avoir un accord avec le bailleur d'à côté. On peut avoir un problème de réactivité par rapport à cela.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Pierre qui a beaucoup œuvré au niveau de la Métropole sur ce projet peut apporter d'autres compléments.

**M. Pierre BEJJAJI** : Bonsoir.

Juste pour répondre à la question de Madame Versaut, c'est le risque et c'est la Société Zeus qui fait cela depuis de nombreuses années dans la région lyonnaise qui nous a tout de suite alertés du risque. C'est un marché géré par les bailleurs. La Commune n'a pas la main sur les adresses. Ce sont les bailleurs qui ont fait remonter les adresses dans lesquelles il y avait des problématiques de regroupement dans des parties communes. C'est un dispositif inter-bailleurs. Les six sont autour de la table pour faire évoluer le dispositif en permanence, parce que le risque qui a été signalé est connu et on peut régler le problème sur une adresse en créant de nouveaux. Le système est très souple, notamment entre les bailleurs.

Par contre, c'est vrai que ce n'est qu'une partie de la problématique liée à la tranquillité publique et à la prévention puisque ce dispositif n'est pas prévu pour être effectif dans les copropriétés par exemple et il n'est pas prévu non plus pour intervenir dans l'espace public. C'est la raison pour laquelle la prévention est en continuum avec beaucoup d'acteurs, beaucoup d'intervenants et pour répondre à Madame Bonny, les réflexions sont très intéressantes et partagées par pas mal de communes au niveau de la Métropole. Ce que dit Monsieur le Maire est exact. La question qui est posée est de dire « est-ce qu'une commune recrute elle-même des médiateurs ? », mais j'entends bien ceux qui disent qu'ils peuvent faire autre chose pendant d'autres périodes de l'année sauf qu'à un moment donné, il faut professionnaliser le métier. Par exemple, le métier d'éducateur spécialisé du Codase n'est pas le même que celui d'éducateur de rue, qui n'est pas le même qu'un animateur socio-éducatif, qui n'est pas le même qu'un agent de type Zeus. Chacun a son métier. Chacun est formé différemment et a ses manières d'intervenir.

C'est un global qu'il faut gérer. La police municipale a un rôle de prévention énorme et tout cela doit fonctionner en complément. C'est un peu ce qui est en train d'être réfléchi au niveau de la Métropole. L'association Agile qui portait le dispositif de médiation a disparu et donc, toutes les communes qui utilisaient les services d'Agile ont une réflexion en cours pour trouver un dispositif mutualisé.

Pour le Codase, pour répondre à Madame Versaut, la compétence a été transférée du Département à la Métropole, mais depuis lors, d'autres postes ont toujours été assurés. C'est un dispositif financé par la Métropole. Il y a une soixantaine d'éducateurs spécialisés dans une dizaine de communes et Eybens a sécurisé ses deux postes en finançant. C'est un peu la particularité eybinoise. C'est la seule avec Seyssinet et un poste et demi est financé par la Métropole et il y a toujours deux postes à Eybens.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Monsieur Paliard.

**M. Philippe PALIARD :** Je voudrais juste intervenir rapidement dans la continuité de Monsieur Bejjai, parce que je voudrais intervenir au terme que vous avez utilisé, Madame Montagnier pendant la présentation de cette délibération, parce que vous avez beaucoup employé le terme médiateur pour qualifier les agents Zeus, mais comme l'a bien dit Monsieur Bejjai, ce n'est pas le même métier, à moins que vous ne le voyiez dans un sens très large, mais Zeus est une société qui met à disposition des agents de prévention et de sécurité. Pour moi, ils ne font pas du tout le même métier que la médiation de rue, et je crois que derrière, ils ne peuvent pas aider les personnes qui sont dans les entrées d'immeubles. Il n'y a pas de réelle prise en charge derrière toutes ces personnes. Ils sont là pour établir la tranquillité.

J'étais juste étonné du terme médiateur que vous avez utilisé dans votre présentation.

**Mme Julie MONTAGNIER :** Quand je dis « médiateur », ce n'est pas médiateur social. C'est la médiation entre deux parties (les locataires et les personnes qui peuvent être à l'origine des nuisances). C'est vraiment dans ce sens. Après, ils ne sont pas là pour trouver des solutions aux problématiques des personnes. Ils sont là aussi pour les réorienter vers les bonnes personnes, que ce soit le Codase, les travailleurs sociaux du Département ou autres. Pour moi, ils ont cette casquette de savoir ce qui se passe sur le territoire et de pouvoir vraiment réorienter si besoin. Ils ne sont pas là pour traiter les problèmes entre 17 heures et 23 heures et à 23 heures 01, on oublie. Il y a un travail de continuité de soirée en soirée.

**M. Philippe PALIARD :** Mais on est d'accord qu'ils ne vont pas prendre les noms des jeunes, ou des personnes. Ils ne vont pas faire cette démarche.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Les médiateurs de rue que nous avons en médiation estivale non plus. Ils ne font pas comme le Codase. Ils ne prennent pas les noms pour faire un suivi dans la durée. Ils vont à la rencontre, discutent un soir. Éventuellement, s'ils rencontrent les mêmes plusieurs soirs de suite, ils peuvent se connaître et des liens peuvent se créer, mais ce n'est pas du tout comme le Codase où il y a vraiment un parcours individualisé identifié et adapté. On a une continuité dans le temps. La médiation de rue et estivale telle qu'elle est faite également, c'est vraiment du contact ponctuel, aléatoire au gré des rencontres dans la rue.

**M. Philippe PALIARD :** Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote de la délibération suivante :

La Ville d'Eybens mobilisée sur les enjeux de prévention et de tranquillité publique souhaite saisir l'opportunité de renforcer son action en adhérant au dispositif de tranquillité résidentielle mis en place par les bailleurs et soutenu par la Métro.

Des actions de médiation, notamment de nuit, sont mises en œuvre depuis de nombreuses années sur le territoire de la Métropole grenobloise dans le cadre d'une réflexion partenariale associant notamment l'État, la Métropole, les communes et les bailleurs sociaux, dans le respect de leurs responsabilités respectives. Déjà, en 2018, les bailleurs avaient mis en place un premier dispositif de tranquillité résidentielle, qui, après un an de fonctionnement avec un prestataire, avait été interrompu au profit d'une réflexion plus aboutie sur les objectifs et les finalités de ce type d'action.

Du fait de la permanence de comportements perturbant la tranquillité des habitants et la qualité de vie au sein de plusieurs résidences du parc social, La Métropole, rejointe par les communes de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Échirolles, Fontaine, Le Pont-de-Claix, Eybens, Domène et Saint Martin le Vinoux, ont décidé de rallier et de soutenir financièrement un nouveau dispositif de tranquillité résidentielle.

Porté administrativement par le bailleur social ACTIS, il fédère les principaux bailleurs sociaux couvrant le territoire métropolitain (ACTIS, Grenoble Habitat, LPV, Alpes Isère Habitat, Pluralis et la SDH).

Ce dispositif interbailleur consiste en la mise en place d'une équipe mobile d'intervention sur des sites ciblés par les bailleurs, en concertation avec les communes concernées et les forces de l'ordre (Police nationale et Gendarmerie) afin de recouvrer, sur ces espaces, une amélioration sensible du cadre de vie des habitants.

L'objectif des interventions est de limiter les rassemblements abusifs et les nuisances qui en découlent en s'appuyant sur des rappels aux règlements intérieurs et, le cas échéant, sur les forces de l'ordre dans le cadre prévu par la loi.

De manière plus précise, ces interventions se dérouleront, sur la première année de fonctionnement, les jours ouvrables du lundi au samedi de 17h à 23h, avec la possibilité de moduler les interventions sur des horaires décalés après négociation avec le prestataire.

Les modalités d'intervention sont les suivantes :

- contrôle des parties communes, garages, parkings, espaces extérieurs de propriétés des bailleurs
- en cas de rassemblement, rappel au règlement intérieur et présence maintenue jusqu'à dispersion
- appel aux forces de l'ordre en cas de refus d'obtempérer
- transmission de rapports quotidiens et de compte-rendu détaillés d'intervention
- possibilité d'intervenir sur appels des locataires des résidences et montées concernées.

Le bailleur ACTIS porte ce dispositif pour le compte du collectif de bailleurs, et contracte à ce titre, le marché de prestation de service nécessaire aux interventions.

Enfin, la gouvernance prévue au projet, concrétisée notamment par la tenue régulière de comités de pilotage réunissant les bailleurs sociaux, les financeurs et les forces de l'ordre, permettra de suivre, d'ajuster et d'évaluer en continu la pertinence et l'efficacité du dispositif afin d'analyser collectivement l'opportunité de sa potentielle reconduction.

Les engagements respectifs des acteurs sur le suivi des actions font l'objet de la convention de partenariat annexée.

La Métropole soutient ce nouveau dispositif de tranquillité résidentielle, pour un montant de 50 000 € pour la première année de mise en œuvre sur un coût total estimé de 709 000 €.

Les autres financements proviennent des bailleurs sociaux (476 000 €), de l'État via le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2021 (45 000 €), d'Action Logement immobilier (50 000 €).

Les huit communes entrantes au dispositif participent quant à elles à hauteur de 88 000 € selon le système de répartition suivant : la prise en compte d'une part fixe liée à l'entrée dans le dispositif (5000 €), à laquelle s'ajoute une part variable en euros définie selon des seuils par nombre d'adresses (0 à 5 adresses : 4000€, 6 à 10 adresses : 7000€, au-delà de 10 adresses : 11 000€).

Communes	Part fixe	Nombre d'adresses	Part variable	Total
Grenoble	5 000	22	11 000	16 000
Saint Martin d'Hères	5 000	7	7 000	12 000
Le Pont-de-Claix	5 000	3	4 000	9 000
Échirolles	5 000	8	7 000	12 000
Fontaine	5 000	6	7 000	12 000
Eybens	5 000	3	4 000	9 000
Domène	5 000	1	4 000	9 000
Saint Martin Le Vinoux	5 000	1	4 000	9 000
<b>Total</b>	<b>40 000</b>	<b>51</b>	<b>48 000</b>	<b>88 000</b>

Vu l'article L5217-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Grenoble Alpes Métropole » ;

**Le Conseil municipal décide :**

- d'approuver le soutien de la Ville d'Eybens au dispositif « tranquillité résidentielle 2 », pour l'année 2021 ;
- de verser à ce titre, au bailleur social ACTIS, une subvention d'un montant de 9 000 € au titre du Programme Prévention de la délinquance et tranquillité publique 2021 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens afférente ;
- d'approuver la convention de partenariat à intervenir avec les partenaires du dispositif « tranquillité résidentielle 2 » : Grenoble Alpes Métropole, les bailleurs sociaux, l'État, Action Logement immobilier et les communes de Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Échirolles, Fontaine, Le Pont-de-Claix, Domène, et Saint Martin Le Vinoux ;
- autorise le Maire à finaliser et signer ladite convention de partenariat.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**DEL20210325\_25 AMÉNAGEMENT URBAIN, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET INTERCOMMUNALITÉ- ASSOCIATION AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA GRANDE RÉGION GRENOBLOISE (ALEC) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'EYBENS**

**M. Henry REVERDY** : L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) est un outil de proximité, d'aide à la décision, un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie, pour tous les consommateurs de la métropole grenobloise.

En 2019, dans le cadre de la création du Service Public d'Efficacité Énergétique métropolitain (SPEE), il a été décidé de faire évoluer la forme de l'ALEC afin de mieux répondre aux enjeux de ce nouveau service public.

En 2020, l'ALEC se scinde en deux parties :

- La SPL « ALEC de la Grande Région Grenobloise » à destination des collectivités ;
- L'association ALEC qui va poursuivre les activités ne rentrant pas dans l'objet de la SPL, c'est-à-dire pour tous ceux qui ne sont pas des collectivités. Par exemple les bailleurs sociaux, les établissements médico-sociaux, les associations, etc.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner une personne, donc moi-même, Henry Reverdy, en tant que représentant de la ville d'Eybens aux assemblées générales ordinaires, extraordinaires de l'association ALEC.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Y a-t-il des questions ? (*Il n'y en a pas*).

Nous passons au vote de la délibération suivante :

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) est un outil de proximité, d'aide à la décision, un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie, pour tous les consommateurs de la métropole grenobloise. L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la métropole grenobloise a été créée en 1998 sous forme associative sous l'impulsion de Grenoble-Alpes-Métropole. Sa mission était de contribuer localement à la transition énergétique, en tant que lieu de ressources, d'échanges et d'expertise ouvert à tous les acteurs de la métropole grenobloise, en :

- prenant part à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques,
- impulsant des actions innovantes et en nouant des partenariats,
- apportant à chacun un conseil et un accompagnement personnalisés, pour donner envie d'agir.

Elle menait des actions à destination principale des collectivités, des autres maîtres d'ouvrages collectifs, des professionnels du bâtiment, des copropriétés et des particuliers.

En 2019, dans le cadre de la création du Service Public d'Efficacité Énergétique métropolitain (SPEE), il a été décidé de faire évoluer la forme de l'ALEC afin de mieux répondre aux enjeux de ce nouveau service public.

En 2020, l'ALEC se scinde en deux parties :

- La SPL « ALEC de la Grande Région Grenobloise », créée par Grenoble-Alpes-Métropole et les collectivités volontaires. Celle-ci a pour objet la contribution à la mise en œuvre d'une partie des politiques climatiques et de transition énergétique de ses actionnaires. Elle mettra notamment en œuvre le SPEE métropolitain. La majeure partie des activités de l'ALEC sera assurée par la SPL, à partir de mi 2020 (information et conseil aux habitants, aux copropriétés, aux collectivités, appui sur les dispositifs métropolitain...).

La ville d'Eybens, par la délibération DEL 20191121\_3 du 21 novembre 2019, est devenue actionnaire de la SPL ALEC.

- L'association ALEC, qui va poursuivre les activités ne rentrant pas dans l'objet de la SPL, pour d'autres maîtres d'ouvrages :
  - activités d'information, conseil et accompagnement de maîtres d'ouvrage professionnels hors collectivités (bailleurs sociaux, universités, établissements médico-sociaux, associations, SEM...),
  - prestations de services, et notamment les actions de formation.

Le Conseil municipal décide de désigner **Henry Reverdy** en tant que représentant de la Ville d'Eybens aux assemblées générales ordinaires, extraordinaires de l'association ALEC.

***La délibération est adoptée par 23 voix pour et 8 abstentions.***

## **DEL20210325\_26 AMÉNAGEMENT URBAIN, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET INTERCOMMUNALITÉ – CONVENTION ENTRE GRENOBLE-ALPES-METROPOLE ET LA COMMUNE D'EYBENS POUR LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES AU TITRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS)**

**M. Henry REVERDY** : La commune d'Eybens est dotée de 4 bassins hydrauliques et d'un système de surveillance et d'astreinte pour gérer les crues du Verderet.

La Métropole et la Ville ont donc décidé de conclure une convention de prestation de services afin d'assurer la surveillance, la maintenance, l'entretien et la gestion en cas d'inondation des ouvrages hydrauliques de la commune d'Eybens de la manière la plus efficiente et dans un objectif d'intérêt public local.

Cette délibération, c'est pour modifier la convention juste sur un tout petit point. Dans l'article 3, il était marqué « La Commune est chargée de la surveillance » et dans la nouvelle convention, on rajoute « la Commune est chargée de la surveillance des ouvrages et de leur bon fonctionnement ».

Dans cette convention, la Métropole prend en charge une partie des astreintes. Sur la commune d'Eybens, nous avons deux personnes d'astreinte 24h/24 en semaine et dimanche, un agent en astreinte administrative et un agent en astreinte technique. Ces deux personnes gèrent tous les appels qui peuvent exister sur la Commune, que ce soit un arbre qui tombe sur la voirie, un problème de voirie ou d'autres problèmes particuliers et notamment la gestion des bassins de rétention.

La Métropole se propose de prendre en charge 50% de ces frais d'astreinte.

Il est demandé au Conseil municipal, après examen en Commission, d'approuver les termes de la nouvelle convention.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens : Y a-t-il des questions concernant cette convention ? (Il n'y en a pas).**

Nous passons au vote de la délibération suivante :

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L5217-2 du Code général des Collectivités territoriales qui précise les compétences exercées de plein droit par la métropole, en lieu et place des communes membres ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Grenoble-Alpes-Métropole » ;

Considérant que la Métropole exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence GEMAPI (article L211-7 du code de l'environnement), la délibération explicitant les modalités de prise de cette compétence a été votée lors du Conseil Métropolitain du 29 septembre 2017.

Considérant, qu'à ce titre (item 5 de l'article L211-7 : « La défense contre les inondations et contre la mer »), la Métropole est tenue d'assurer l'entretien, la surveillance et la gestion de l'ensemble des ouvrages qui auront vocation à intégrer un système d'endiguement,

Considérant que la commune d'Eybens est dotée de 4 bassins hydrauliques et d'un système de surveillance et d'astreinte pour gérer les crues du Verderet

Considérant que l'ensemble des ouvrages et matériels nécessaires à la lutte contre les crues du Verderet ont été transférés de fait au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Métropole,

Considérant que les responsabilités des Maires au titre de leurs pouvoirs de police générale définis à l'article L.2212-2 du CGCT (comprenant la prévention des inondations), et des polices spéciales (en particulier la police de conservation des cours d'eau non domaniaux, sous l'autorité du Préfet) restent inchangées,

Considérant qu'il appartient aux maires d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et son volet inondation,

Conformément aux articles L.5215-27 et L5217-7 du CGCT qui prévoient que la « Métropole peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres [...] » ;

Les parties ont donc décidé de conclure une convention de prestation de services afin d'assurer la surveillance, la maintenance, l'entretien et la gestion en cas d'inondation des ouvrages hydrauliques de la commune d'Eybens de la manière la plus efficiente et dans un objectif d'intérêt public local.

Par la délibération n°22 du Conseil municipal du 14 décembre 2017, la Ville d'Eybens a entériné cette convention produisant ses effets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'article 3 de cette convention, portant sur les modalités de gestion, précisait la désignation et le périmètre des prestations de chacune des parties à savoir, « La commune est chargée de la surveillance, de la gestion des astreintes et des interventions d'urgence en cas de crue du Verderet sur les ouvrages hydrauliques ».

Il s'avère nécessaire de préciser de quelle surveillance il s'agit en modifiant l'article comme suit : «[...] de la surveillance des ouvrages et de leur bon fonctionnement [...] », ceci induisant des précisions quant aux obligations de la commune en les détaillant comme suit : « La commune se chargera de la surveillance du bon fonctionnement des ouvrages (contrôle du bon fonctionnement des vannes, analyse des défauts remontés par les systèmes informatiques, etc., et de la surveillance des ouvrages en cas de crue du Verderet [...] ».

La Métropole en plus des missions d'entretien annuel (ensablement embâcles, débroussaillage...) et d'entretien du dégrilleur des ateliers qui lui incombent, devra assurer l'entretien nécessaire suite aux remontées de la commune lors de la surveillance des ouvrages.

Concernant le bilan semestriel de l'ensemble des prestations réalisées que la commune devait produire et fournir à la métropole, il sera précisé que « Ce bilan sera présenté par la commune à la Métropole lors d'une rencontre sur site au cours de laquelle une tournée des ouvrages sera organisée. Un exercice de crise sera organisé une fois par an à l'initiative de la commune en associant la Métropole. La commune fera part à la métropole de toute mise à jour du fonctionnement de son astreinte, en lien avec l'organisation de l'astreinte métropolitaine. »

Les parties ont donc décidé de conclure une nouvelle convention reprenant ces modifications, les autres termes de la précédente convention restant inchangés, à savoir :

- La Métropole se chargera :

- De la gestion des ouvrages et du cours d'eau de la commune, hors période de crue, qui comprendra principalement :
  - Réalisation des prestations d'entretien et d'investissement nécessaires pour le système de lutte contre les crues du Verderet (contrat annuel de maintenance des ouvrages électroniques, électriques et informatiques, vannes...),
  - Réalisation des prestations d'entretien et d'investissements nécessaires pour les ouvrages hydrauliques :
    - Entretien annuel (ensablement embâcles, débroussaillage...),
  - Entretien du dégrilleur des ateliers,
  - Entretien des bassins et de la végétation en bordure du cours d'eau.
- De la passation d'un marché de surveillance du système de lutte contre les crues comprenant deux visites annuelles de l'ensemble des ouvrages, de la production d'un rapport et de préconisation de remplacement du matériel en fin de vie ou défectueux.
- De la réalisation des prestations d'entretien et d'investissements nécessaires pour les ouvrages hydrauliques dont la description figure dans la convention.

La commune exerce les prestations objet de la convention au nom et pour le compte de la Métropole et sous son contrôle, et en assure la bonne exécution.

Le Maire assumant en sus ce qui relève de sa responsabilité au titre des pouvoirs de police générale définis à l'article L.2212-2 du CGCT, des polices spéciales, ou de la mise en œuvre du PCS de la commune.

Ainsi, à ce titre, le Maire doit toujours :

- informer préventivement les administrés ;
- assurer la mission de surveillance et d'alerte ;

- organiser les secours en cas d'inondation.

La Métropole prendra en charge les coûts engagés par la commune pour la réalisation des missions confiées à savoir :

- un forfait de 50% du coût de l'astreinte communale dédiée à la surveillance et la gestion des ouvrages hydrauliques du Verderet, correspondant aux coûts suivants :
  - 1 ETP, agent en « astreinte administrative » 365 jours par an, décomposé en astreinte semaine du lundi au vendredi, en astreinte week-end du vendredi soir au lundi matin et en astreinte pour les jours fériés.
  - 1 ETP, agent en astreinte technique (exploitation) 365 jours par an, décomposé en astreinte semaine du lundi au vendredi, en astreinte week-end du vendredi soir au lundi matin et en astreinte pour les jours fériés.
  - Un coût complémentaire à estimer après chaque épisode d'inondation ayant généré des interventions de la commune dans le cadre des missions attribuées dans cette convention.

Pour information, le coût de ces astreintes, hors jours fériés, est estimé à environ 21 700 €/an, pris en charge à 50% par la Métropole dans le cadre de cette convention.

La commune mettra à disposition de la Métropole à titre gratuit le local des ateliers municipaux abritant le PC de crise.

Le Conseil municipal décide :

Après examen en Commission aménagement urbain et transition énergétique du lundi 8 mars 2021,

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de gestion entre la Métropole et la commune d'Eybens, pour la gestion des ouvrages hydrauliques au titre de l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) jointe à la présente délibération.

- d'autoriser Le Maire à signer cette convention et tous documents s'y rapportant.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **DEL20210325\_27 AMÉNAGEMENT URBAIN, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES CONCERNANT GRENOBLE-ALPES-METROPOLE AU COURS DES EXERCICES 2014 A 2018**

**M. Pierre BEJJAJI** : Je suppose que vous avez tous lu le rapport en détail, c'est 129 pages, je plaisante ! La Chambre régionale des comptes travaille bien et en a fait une synthèse au début du rapport et cette synthèse résume bien la teneur des observations et recommandations qui ont été faites.

Juste pour dire que c'est un rapport qui porte sur la période 2014/2018. C'est une période importante et la Chambre le relève puisque la Métropole a été juridiquement créée le 1<sup>er</sup> janvier 2015 du fait de la loi Mapam qui a posé le fait que les communautés d'agglomérations rassemblant plus de 400 000 habitants devenaient de fait des Métropoles, ce qui n'était pas neutre pour l'ancienne communauté d'agglomération qui s'était agrandie l'année précédente en intégrant les communautés de communes du Sud grenoblois et les balcons de Chartreuse et en fait, la Métropole a été transformée et venait d'une communauté d'agglomération qui était relativement peu intégrée, note la Chambre régionale des comptes. Cela veut dire qu'elle avait peu de compétences par rapport à d'autres communautés et notamment par rapport à des communautés qui étaient déjà en statut de communauté urbaine comme Nantes par exemple et qui avaient déjà acquis un certain nombre de compétences.

Donc, la Métropole est passée d'une communauté d'agglomération peu intégrée d'un seul coup à une Métropole avec des compétences fondamentales qui devaient être transférées comme l'urbanisme, la voirie, et beaucoup d'autres.

C'est le préambule, mais aussi pour expliquer une grande partie des observations de la Chambre dont le rôle est de lister et de mettre en évidence des points d'amélioration. Par contre, elle émet des recommandations sur des points qui lui semblent devoir être modifiés, ou améliorés. Ceci étant, elle note quand même deux points positifs : la Métropole a mis en place un certain nombre d'instances qui associent les communes comparativement à d'autres Métropoles. C'est un point qu'elle a noté comme positif, même si certaines instances comme les conférences de territoire pourraient être améliorées. La base existe et le deuxième point positif puisque c'est l'un des sujets d'analyse et d'observation de la Chambre est de dire que la situation financière de la Métropole a été jugée sur cette période satisfaisante.

Elle a listé des points d'amélioration, ou des points négatifs dont certains se transforment en recommandations. J'en cite plusieurs : absence de pacte financier et fiscal entre les communes et qui renvoie aussi au fait que la Métropole a une dotation de solidarité. Nous en avons parlé tout à l'heure lors du débat budgétaire qui n'est plus tout à fait en phase avec les critères légaux et qui doit être absolument modifiée.

Le deuxième point relevé concerne l'évaluation des transferts de charges qui ont été faits et notamment le principal qui concernait la compétence voirie où la Chambre remarque, et c'est quelque chose qui est notoirement connu, qu'on a sous-évalué les budgets nécessaires transférés des communes pour que la Métropole exerce pleinement sa compétence. La raison en était qu'à l'époque, lorsque cela a été fait, les communes avaient enregistré des dépenses d'investissement et l'amputation qui a été faite sur leur compte via l'attribution de compensation a impacté le fonctionnement et beaucoup de communes ne pouvaient pas assurer une telle baisse

de leurs recettes de fonctionnement et dans le même temps, subir la baisse des dotations de l'État puisqu'elle est intervenue à peu près en même temps. Il y a eu un choix de sous-estimer les transferts de charges et les budgets en disant que la Métropole investira a minima. Les communes devront compléter.

Tout le monde sait que c'est une situation qui n'est pas satisfaisante. Depuis, il y a eu des mécanismes correctifs. Il y a eu notamment une attribution de compensation dite d'investissement, ou un mécanisme dit de dette récupérable. C'est un point négatif et aujourd'hui encore, la Métropole [inaudible] sur les voiries transférées alors qu'on sait bien qu'il faut plus si on veut renouveler correctement les voiries.

Le troisième point, peu de réflexions avancées sur la mutualisation de services entre les communes et la Métropole.

Le quatrième point d'alerte est une évolution trop élevée de la masse salariale selon la Chambre régionale des comptes. Les personnels de la Métropole sont passés d'environ 1 000 agents avant le passage en Métropole à 1 607. Une grande partie provient de transferts d'agents communaux et une partie de ce que la Chambre appelle « l'effet structuration ». C'est vrai qu'à partir du moment où on a une structure plus grosse, il faut plus de moyens et de services communs pour gérer cet ensemble et à l'époque, la loi ne permettait pas des transferts automatiques d'agents communaux. C'était sur la base du volontariat. Des services support ont été créés sans transferts d'agents communaux.

Le cinquième point, il y a un commentaire sur un débat qui a eu lieu récemment à la Métropole sur le siège métropolitain. La Chambre a fait des observations sur la manière dont une délibération importante avait été prise. C'est marqué dans le rapport.

Un point aussi sur les emprunts structurés et la manière dont la Métropole avait conclu ces emprunts et a dû négocier avec l'État via le fonds pour sortir de ces emprunts structurés.

Voilà les principaux points négatifs ou les points d'observation de la Chambre et ceci a donné suite à six recommandations. C'est ce qui est important puisque lors du prochain passage de la Chambre régionale des comptes, la Métropole devra justifier avoir du moins commencé à mettre en œuvre les recommandations :

- Étendre le périmètre des services communs entre la Métropole et les communes à d'autres fonctions que celles qui ont déjà été créées ;
- Mise en place d'un pacte financier fiscal ;
- Révision des modalités d'attribution de la dotation de solidarité. C'est un chantier en cours à la Métropole. C'est un chantier compliqué qui devra faire l'objet de grosses discussions avec les communes puisqu'à enveloppes identiques, si on résume les critères d'attribution de la dotation, il y aura des perdants et des gagnants ;
- Mise en place d'objectifs et d'indicateurs d'évaluation de politiques publiques ;
- Un point qui faisait déjà l'objet d'une recommandation lors du précédent rapport, mais qui concerne quasiment toutes les structures publiques communes ou intercommunalités, c'est le fait que le nombre d'heures légal de 1 607 heures n'est pas respecté, mais comme dans plusieurs communes. C'est un gros chantier auquel s'attachent à la fois les communes et bien sûr, la Métropole ;
- Les provisions : il faut revoir la politique de provisionnement en chiffrant mieux les risques et charges afférentes.

Voilà, Monsieur le Maire.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Paliard.

**M. Philippe PALIARD** : Je voudrais intervenir sur un point que vous avez mentionné, le siège. J'ai vu qu'il y avait eu un débat à la Métropole sans vraiment rentrer dans les détails à ce moment-là, mais en lisant le rapport, j'ai quand même été assez surpris par ce que dit la Chambre régionale des comptes sur le fait qu'il y a le coût de 46 M€ en décembre 2017. En tout cas, il a été présenté un coût de 46 M€ aux élus. Récemment, il a été réévalué à 86 M€. Au moment où les 46 M€ avaient été présentés, on savait que cela allait déjà coûter au moins 72 M€ et là, la Chambre régionale des comptes dit que de toute façon, ce ne seront pas les 86 M€, mais on sait déjà que ce sera au moins 95 M€ et que les économies qui sont invoquées, notamment sur le plan social et énergétique qui permettent de rembourser cet investissement sur 30 ans, a priori, ne seront pas tenues.

Je suis assez surpris, notamment au vu du contexte que nous traversons aujourd'hui de voir cet investissement si fort et cette explosion des coûts et le fait qu'ils aient été cachés aux élus dans un premier temps. On n'a pas de décision à prendre sur ce rapport. Je partage simplement ma surprise et mon étonnement en lisant ces lignes.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Y a-t-il d'autres questions ? Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT :** J'ai parcouru le rapport et ce qui m'a frappé, c'est le problème que nous avons pour mutualiser les actions entre les communes et le fait que les transferts de compétences se fassent avec une organisation qui augmente de façon extrêmement forte le personnel et on a l'impression que c'est une maîtrise qui n'est pas parfaite. J'ai trouvé cela frappant dans le rapport avec des chiffres qui sont extrêmement élevés.

Autre chose qui n'est pas notée dans le rapport, mais qui est une remarque, parce qu'on parle de la Métropole, quand un dossier est transféré à la Métropole, les élus de l'opposition ont l'impression que la Commune en perd toute vision. Je suis sûre que certains élus de la majorité l'ont aussi. En tout cas, les habitants l'ont, c'est-à-dire qu'on n'a plus beaucoup de nouvelles de ce qui se passe dans les domaines transférés. Il serait important – on a certes deux représentants – que les sujets, même sans vote, soient présentés non pas lors des commissions, mais en Conseil municipal puisqu'il est visible par tous les habitants qui le souhaitent et que certains sujets soient abordés régulièrement, parce qu'on ne peut pas demander à la fois aux gens de s'investir, de voter et qu'ils aient l'impression que tout un pan de compétences ne leur est plus visible en sachant qu'en plus, a priori, dans un futur plus ou moins proche, la Métropole sera élue au suffrage direct.

Ce serait important que de façon pédagogique et tout simplement citoyenne, ces dossiers viennent plus régulièrement devant nous.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Je te passe la parole, Pierre ?

**M. Pierre BEJJAJI :** S'il n'y a pas d'autres questions, oui.

Effectivement, ce que dit Pascale Versaut est juste, mais cela a été le cas à la Métropole de Grenoble comme cela l'a été dans pas mal de cas où on pense faire des économies. Dans un premier temps, on n'en fait pas. Cela a été observé lorsque les régions fusionnaient, parce que c'est très compliqué notamment en termes d'organisation. On ne dit pas à un agent communal « tu vas aller à la Métropole ». C'est beaucoup plus complexe, mais malgré tout, il faut structurer l'outil. Le potentiel gain en termes de mutualisation se fait sur le long terme. C'est vrai que c'est un gros, gros chantier. Les mutualisations de service ont été faites, mais il faut quand même le dire et c'est vrai qu'il y a toujours un débat sur la ville centre Grenoble, etc. Les mutualisés à la Métropole l'ont été sur proposition, à l'initiative de la ville centre et ce sont de gros pans de services qui ont été mutualisés. Je pense notamment au service contrôle de gestion qui est commun à la ville de Grenoble et à la Métropole, mais il y a beaucoup d'efforts à faire en matière de mutualisation, c'est clair. C'est le premier point.

Deuxième point concernant le débat sur la proximité, il agite toutes les métropoles. La question est de savoir si la Métropole doit tout faire ou si elle ne peut pas redéléguer aux communes. Je donne un exemple avec la voirie et cela vient avec les problèmes de charges de personnel. On a transféré la compétence voirie et on s'aperçoit en même temps que le lien avec la population, les habitants, les riverains est complètement nécessaire. Il faut des agents qui connaissent très bien chaque morceau de trottoir. Sur un dossier de voirie, on a à la fois les techniciens de la Métropole, mais aussi les techniciens communaux qui viennent.

Des efforts seront à faire pour éventuellement, en termes de gouvernance, redéléguer certaines choses de proximité aux communes. Des choses se font, mais c'est un gros chantier aussi, de savoir comment les habitants peuvent mieux comprendre le fonctionnement de la Métropole. Des idées ont été émises. La suggestion de dire « pourquoi ne pas faire de temps en temps un rendu du Conseil métropolitain » est bonne.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Monsieur Bejjaji a répondu à certaines de mes questions. Le rapport vient d'être présenté de façon synthétique, mais c'est bien de le faire de cette façon et il illustre bien une sorte de défiance qui s'est créée entre les habitants des différentes communes vis-à-vis de la Métropole et c'est assez dommageable. Il faut que cette image soit initiée. Il ne s'agit pas de la restaurer. Elle n'a pas été accompagnée. Il faut vraiment l'initier pour que chacun comprenne bien quels sont les enjeux aussi pour chaque commune et éviter que la Métropole ne s'institutionnalise trop, parce qu'il n'y a rien de pire que cela. Elle deviendra une machine qui tournerait sur elle-même.

La possibilité pour les communes, comme le dit Monsieur Bejjaji, de récupérer quelques compétences avec l'attribution de crédits serait aussi une bonne chose pour rapprocher les citoyens, les habitants à la fois de la Métropole, mais aussi de leur commune. Je pense que tout participe.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci.

Pierre Bejjaji et Dominique Scheiblin.

**M. Pierre BEJJAJI** : La Métropole est récente. Elle n'a que 6 ans. Durant le précédent mandat, quelques élus métropolitains ont fait un voyage d'études à Nantes qui, depuis 20 ans, a transféré la voirie et qu'ils sont en communauté urbaine et ces questions sont posées en permanence en essayant d'ajuster au gré des mandats, tous les 6 ans, les dispositifs avec beaucoup de marge de progrès.

**Mme Dominique SCHEIBLIN** : La Métropole est jeune. Donc, il va y avoir ces fameux ajustements. Il y a peut-être une expérience un peu malheureuse par rapport à la voirie qui fait qu'il y a une perception en tout cas des actions qui peuvent être entamées par la Métropole. Cette perception, pour l'instant, n'est peut-être pas très bonne. Par contre, j'ai bon espoir que c'est dans les actions qui vont être menées petit à petit que les habitants vont toucher du doigt où la Métropole va pouvoir s'incarner auprès des habitants.

C'est dans la construction, les actions qui sont menées, par exemple le dispositif qui a été présenté concernant Zeus, sur toute cette mécanique qui est mise en place. Elle est palpable de manière très concrète au niveau des montées d'immeuble et quand on explique un peu comment est monté le dispositif, on se rend compte de toute l'utilité et de la portée et la « force de frappe » de la Métropole sur ce type d'action, c'est-à-dire à la fois des interactions entre les communes, entre les bailleurs, mais c'est quand même localisé sur une ou deux montées d'immeubles.

C'est dans ce genre d'exemple et d'expérimentation que petit à petit, la Métropole va s'incarner et commencera à avoir une image plus concrète pour les habitants.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Il n'y a pas de vote. Il est juste demandé de prendre acte puisque c'est un rapport qui est présenté. Il n'y a pas de vote pour cette délibération.

### **DEL20210325\_28 VŒU – ROUVRIER LES LIEUX DE CULTURE !**

**Mme Béatrice GARNIER** : Conscient de la difficulté de déterminer dans la durée, vu le cours très incertain de cette épidémie, les conditions sanitaires les plus efficaces pour limiter au maximum les contaminations,

- Conscient des graves effets tant économiques que sanitaires des confinements et fermetures subis depuis mars dernier, notamment les effets psychiques délétères sur les personnes, qui soulèvent déjà un vif émoi dans l'opinion publique,
- Conscient de l'importance de la culture pour préserver et conforter les capacités de résilience et de résistance dans une épreuve dont nul ne peut prévoir les aléas et la durée,
- Conscient des conséquences graves subies tout particulièrement par les artistes et techniciens empêchés de se produire et séparés de leurs publics,
- Conscient que la décision de fermeture de tous ces lieux – mesure que nous jugeons injuste et incohérente - est une atteinte à la liberté de création, d'expression pour les artistes, et d'accès aux œuvres pour le public,

Le Conseil municipal émet le vœu suivant :

- Que le Gouvernement remette « l'art et la Culture au cœur de la société » et qu'il fasse des activités culturelles une priorité et une urgence pour toutes et tous,
- Que chaque instance culturelle puisse élaborer, présenter et soumettre à l'autorité préfectorale un dispositif sanitaire rigoureux pour accueillir le public en toute sécurité.
- Bien des musées, bien des cinémas ont déjà l'expérience de la gestion des flux ; des théâtres ont déjà expérimenté certains dispositifs dans la période qui a suivi le premier confinement ... L'Espagne voisine a choisi de garder ouverts tous les lieux de culture ...
- Par cette proposition réaliste qui vise à donner aux acteurs et représentants de l'État la possibilité de permettre à nouveau l'accueil du public dans de bonnes conditions, nous permettons que les décisions concernant la sécurité dans les lieux de culture reflètent les conditions locales réelles le plus fidèlement possible, ce que ne peuvent faire des décisions prises au seul niveau national.

Encourager le sens des responsabilités de chacun.e est bien le propre de toute démocratie.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, des questions pour ce vœu qu'on vous soumet ? Madame Versaut et Madame Besson Verdonck.

**Mme Pascale VERSAUT** : Merci.

Je suis très touchée par toutes ces professions qui ne peuvent plus exercer leur métier. Bien sûr, la culture en fait partie et j'entends bien que c'est le cœur de leur métier de faire des représentations et que de ne le faire que pour soi n'a pas beaucoup de sens, mais je pense aussi à toutes les autres choses qui sont interdites, ou peu possibles depuis un an. La date que nous avons prise pour faire ce vœu me gêne un peu, parce que le Ministre de la santé a parlé à 17 heures pour nous dire que nous faisons désormais partie des départements en tension. Le Rhône va être confiné et apparemment, nous faisons partie des départements qui sont sous surveillance renforcée. La situation est en train de se dégrader de façon importante.

Aujourd'hui, je pense que c'est surtout cela qui préoccupe la majorité des Français. Ce vœu aurait eu toute sa valeur il y a quelques mois quand la situation était plus calme dans notre Département, ce qui n'est plus le cas. Les contaminations repartent à la hausse.

Nous voterons pour ce vœu. J'ai beaucoup de mal à comprendre qu'aller chez le coiffeur soit essentiel. J'ai du mal avec l'incohérence qui règne aujourd'hui, mais j'aurais préféré un vœu plus généraliste, parce que je pense que beaucoup de personnes sont loin de la culture et en revanche, de ne plus pouvoir se réunir même de façon tout à fait sûre, avec de l'espace dans une salle communale, elles n'en ont plus la possibilité et toutes ces personnes souffrent beaucoup de cet état de fait et c'est dommage qu'on ne puisse plus leur offrir ces moments de convivialité et de réunion dont elles ont bien besoin.

Merci.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK** : Nous voterons contre ce vœu, pas parce que nous sommes contre la culture. Bien évidemment qu'elle est nécessaire et que c'est un pan essentiel de la vie sociale et qu'effectivement, c'est aussi du travail pour beaucoup de personnes.

Ceci étant, il nous semble que ce vœu est décalé par rapport à la situation actuelle. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer il y a une dizaine de jours avec une épidémie qui semble ne pas stagner, voire reprendre d'une part.

D'autre part, il me semble que cela ajoute à la confusion chez l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire qu'entre les différentes strates de décision, nous sommes encore dirigés par un gouvernement, et il me semble, même à un niveau local, de pouvoir discuter avec les services de la Préfecture, etc., pour faire avancer les choses, mais je ne sais pas si le moyen du vœu, comme ça, accélère, parce qu'on va faire un vœu pour la culture, mais certains sportifs aussi ont besoin d'avoir des salles de sport. Ils vont vous dire « on va pouvoir faire de l'entraînement en toute sérénité sanitaire ». Pareil pour le football. Des gens n'iront pas au spectacle, au cinéma, dans une salle de théâtre, mais ils aimeraient bien aller à des matchs de football même avec un effectif restreint. Et quand je dis match de football, cela peut être autre chose. Les matchs de football en plus se passent en extérieur.

Les stades sont vides et c'est assez terrible pour un certain nombre de personnes qui sont des fans convaincus pour qui c'est une sortie, un moyen de s'extérioriser, de vivre leur passion aussi plutôt que de la vivre encore plus passivement derrière un poste de télévision.

Je trouve qu'il ne faut pas prendre le terme de cohérence, mais tout au long du Conseil municipal, on a débuté par une délibération sur les modalités de tenue des Conseils municipaux en visioconférence. On le fait depuis la mi-septembre. Là, je crois que c'est le quatrième Conseil municipal, mais les réunions en commission se font toutes en visioconférence. Je ne suis retournée en Mairie qu'une fois ou deux pour des commissions du CCAS où nous étions quatre dans une salle. Je n'y suis pas retournée si ce n'est pour aller chercher mon courrier.

C'est un peu paradoxal de faire un vœu aujourd'hui pour dire que les salles de culture pourraient être rouvertes et en même temps, continuer de dire qu'on ne peut pas faire les réunions, mais peut-être qu'il existe des lieux qui pourraient s'y prêter aussi pour des réunions, des rencontres avec les citoyens.

C'est un peu pour toutes ces raisons, la première étant pour moi de dire que dans la période que nous vivons, c'est très long pour chacun, tout le monde en a bien conscience, mais il y a tellement de mesures que ce n'est pas la peine d'ajouter encore de la confusion de quoi que ce soit et le moment, pour moi, est malvenu. Ce n'est pas le bon moment.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Madame Scheiblin.

**Mme Dominique SCHEIBLIN** : Sur la question d'un vœu décalé par rapport à la situation sanitaire, oui. Il le sera et tout ce qu'on peut dire aujourd'hui concerne quelque chose de mouvant par rapport à la situation

sanitaire. Là-dessus, je ne pense pas qu'on puisse dire quoi que ce soit de fixe au regard de toute cette évolution qu'on ne maîtrise pas du tout. J'entends bien la remarque.

Par contre, je vois l'objectif principal de ce vœu sur deux plans : sur le rôle des collectivités locales versus toutes les décisions qui peuvent être prises au niveau du Gouvernement et savoir comment on peut les adapter et mettre en avant l'expertise qu'il peut y avoir localement pour adapter certains dispositifs par rapport à la situation sanitaire.

Je pense que c'est pour de nouveau réaffirmer qu'au niveau local, il y a aussi une expertise qui permet d'adapter, et on le fait sur plein de sujets, par rapport à la situation de l'épidémie. Ce côté, cette capacité d'être « entendu » par les collectivités territoriales, leur capacité parfois à s'adapter et enfin, le principal est de pouvoir remettre dans le jeu le sujet culture qui est un marqueur extrêmement important, qu'il ne faut surtout pas perdre de vue, parce que c'est quelque chose de structurant, quelque chose de vraiment essentiel dans notre société et donc, de ne pas perdre cette notion et ce marqueur et de le réaffirmer à nouveau au travers de ce vœu.

Dans le vœu, il est bien marqué qu'il faut être réaliste et aujourd'hui, effectivement, si on est réaliste, on ne va pas aller ouvrir des lieux de culture. Le vœu est d'interpeller le Gouvernement sur l'expertise que nous pouvons avoir dans nos collectivités territoriales et garder en tête que le sujet culture est quelque chose qu'il ne faut pas perdre et qui est essentiel dans notre société.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : Merci.

Madame Versaut.

**Mme Pascale VERSAUT** : J'entends bien la spécificité de la culture, mais je trouve qu'en France aujourd'hui, on est en train d'opposer chaque catégorie et cela me gêne. La culture est fondamentale, mais pour plein de gens, ce seront d'autres moyens de communiquer ou d'être ensemble, même si je pense que la culture est un grand marqueur d'une société et qu'elle doit être importante et défendue.

On va le voter, parce que je suis d'accord sur le message qu'on veut envoyer à savoir qu'on doit pouvoir avoir une autonomie de décision dans les collectivités, mais je vous dis que je ne le réserverai pas uniquement à la culture et je l'aurais mis sur d'autres sujets, parce que cela me semblait convenir davantage à la vie de nos concitoyens.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens** : S'il n'y a pas d'autres prises de parole, nous passons au vote du vœu suivant :

Conscient de la difficulté de déterminer dans la durée, vu le cours très incertain de cette épidémie, les conditions sanitaires les plus efficaces pour limiter au maximum les contaminations,

- Conscient des graves effets tant économiques que sanitaires des confinements et fermetures subis depuis mars dernier, notamment les effets psychiques délétères sur les personnes, qui soulèvent déjà un vif émoi dans l'opinion publique,
- Conscient de l'importance de la culture pour préserver et conforter les capacités de résilience et de résistance dans une épreuve dont nul ne peut prévoir les aléas et la durée,
- Conscient des conséquences graves subies tout particulièrement par les artistes et techniciens empêchés de se produire et séparés de leurs publics,
- Conscient que la décision de fermeture de tous ces lieux – mesure que nous jugeons injuste et incohérente - est une atteinte à la liberté de création, d'expression pour les artistes, et d'accès aux œuvres pour le public,

Le Conseil municipal émet le vœu suivant :

- Que le Gouvernement remette « l'art et la Culture au cœur de la société » et qu'il fasse des activités culturelles une priorité et une urgence pour toutes et tous,
- Que chaque instance culturelle puisse élaborer, présenter et soumettre à l'autorité préfectorale un dispositif sanitaire rigoureux pour accueillir le public en toute sécurité.
- Bien des musées, bien des cinémas ont déjà l'expérience de la gestion des flux ; des théâtres ont déjà expérimenté certains dispositifs dans la période qui a suivi le premier confinement ... L'Espagne voisine a choisi de garder ouverts tous les lieux de culture ...
- Par cette proposition réaliste qui vise à donner aux acteurs et représentants de l'État la possibilité de permettre à nouveau l'accueil du public dans de bonnes conditions, nous permettons que les décisions concernant la sécurité dans les lieux de culture reflètent les conditions locales réelles le plus fidèlement possible, ce que ne peuvent faire des décisions prises au seul niveau national.

Encourager le sens des responsabilités de chacun.e est bien le propre de toute démocratie.

***Le vœu est adopté par 25 voix pour et 6 voix contre.***

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Nous en avons terminé avec les délibérations.

Il y a eu deux demandes de prise de parole. Tout d'abord, Madame Versaut et puis Madame Besson Verdonck.

**Mme Pascale VERSAUT :** Je ne savais pas que le Ministre allait parler ce soir, mais cela fait un moment qu'on entend parler de test salivaire dans les écoles primaires. Je voudrais savoir si à Eybens c'est le cas et le Ministre a parlé ce soir de renforcement des protocoles. Les collectivités étaient-elles déjà au courant, parce que des fois, je sais qu'on est prévenu le vendredi pour le lundi. Je voudrais savoir s'il y a eu une anticipation, ou pas.

J'ai bien vu qu'on a changé le centre de vaccination qui est passé à la salle des fêtes. J'ai vu qu'on va en inaugurer un, ou alors c'est déjà fait à Échirrolles et j'ai également vu que Monsieur Wauquiez allait en ouvrir un à Alpes Expo. Je ne connais pas la répartition dans les autres points. Alors qu'on parle encore de problèmes d'approvisionnement de vaccins, je ne suis pas sûre que la multiplication des points soit forcément ce qu'il y a de mieux pour une gestion intelligente du personnel de santé. Cela me donne une impression de surenchère que je trouve surprenante et j'aurais voulu avoir votre avis sur ce sujet.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Concernant les protocoles sanitaires, nous n'avons pas d'information sur les évolutions de protocoles concernant la situation en Isère et en particulier pour la ville d'Eybens. Je ne sais pas si nous aurons des éléments. Vous parliez du vendredi pour le lundi, nous avons vécu pire. C'est BFM TV le week-end pour le lundi. On s'attend à tout. Pour l'instant, nous n'avons pas d'information à ce sujet.

Concernant les centres de vaccination, j'ai vu effectivement dans la presse que Laurent Wauquiez est en discussion et qu'il a proposé l'ouverture de Alpes Expo. Je crois que la Métropole a proposé, à un moment, le stade des Alpes. Cela peut être intéressant, mais je n'ai pas d'information concernant un autre centre à Échirrolles. Je n'ai pas eu d'élément à ce sujet. Je ne sais pas ce qu'il en est. C'est la Préfecture qui ouvre, mais le centre au niveau d'Alpes Expo est une projection. Ce sera peut-être ouvert mi ou fin avril quand il y aura plus de doses. Il y a beaucoup de communication et beaucoup de grands shows sur les plateaux de télévision.

On dit « on accélère, on accélère », mais pour l'instant, on accélère mollement. La réalité est là et je ne vois pas comment ils ouvriraient un maximum de centres aujourd'hui, ils n'ont pas les doses.

**Mme Pascale VERSAUT :** Excusez-moi, mais a-t-on les doses à Eybens ? Y a-t-il eu une augmentation du nombre de doses ?

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Ils sont passés à 180 vaccinations. Ils ont multiplié par 2,5, très exactement.

**Mme Pascale VERSAUT :** Ce n'est pas énorme.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Le but, à la salle des fêtes, était de multiplier par 3 et ils sont à 2,5. On n'ira pas beaucoup au-delà. Après, on peut décider d'ouvrir le week-end si on veut aller loin ou élargir les plages horaires. Dans tous les cas, la salle des fêtes est faite pour faire trois lignes. Initialement, les Préfectures ouvraient des centres de vaccination pour des secteurs de 100 000 habitants. C'est pourquoi il y avait quatre centres de vaccination pour toute la Métropole et de toute façon, ils n'ont pas de quoi alimenter en termes de doses plus de quatre centres. J'imagine bien que le vaccinodrome dont on parle déjà, il y a beaucoup d'effets d'annonce.

J'ai lu que le Préfet ne l'a pas encore validé. En plus, les campagnes régionales sont là. J'imagine que tout le monde se précipite pour faire son annonce. Il n'est pas ouvert et je ne sais pas à quelle date il le sera et pour ouvrir un tel vaccinodrome, il faut vraiment que les doses soient là cette fois.

Pour Échirrolles, je n'ai pas d'information. Je ne pense pas qu'un autre centre soit ouvert, parce que cela ferait beaucoup avec le vaccinodrome à Alpes Expo, mais dès qu'il ouvrira, ce sera une très bonne chose pour nous tous.

Les tests salivaires, pour l'instant, il n'y en a pas dans les écoles d'Eybens. On n'a pas de visibilité là-dessus. Je crois qu'ils en font dans des zones où il y a peut-être plus d'activité du virus. Pour l'instant, c'est vrai qu'au niveau de l'école, il y a des situations, mais nous ne sommes pas en grande fragilité. Nous n'avons pas énormément de cas et c'est peut-être pourquoi ils focalisent les tests salivaires là où il y a plus de situations.

Madame Besson Verdonck.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Pour la situation de HP, Monsieur Bejjaji a répondu en partie à ma question. Peut-être qu'on pourra avoir des informations, à terme, parce que là, c'est peut-être tard pour ouvrir un débat sur ces questions pour savoir ce qui pourrait être envisagé sur cet espace et le transfert. Pourquoi c'est la presqu'île qui a été choisie ? Qu'est-ce qui va arriver comme entreprises ? Qu'est-ce qui serait intéressant de pouvoir privilégier à Eybens ? On pourra en discuter une prochaine fois compte tenu de l'heure.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Je pense que plus largement, on le fera peut-être sous forme d'une commission générale ou un temps au Conseil municipal. On verra sous quel format suivant les éléments qui seront à voter, mais un temps de présentation et d'échanges sur le projet Grand'Alpe au sens large, parce qu'il y a cet aspect avec HP, mais cela s'étend de façon beaucoup plus large, mais il y a d'autres éléments, d'autres secteurs qui sont concernés aussi à Eybens. Cela peut être intéressant d'avoir une présentation du projet Grand'Alpe en tant que tel. C'est quelque chose qu'on avait envisagé.

**Mme Hélène BESSON VERDONCK :** Au Conseil municipal, même si cela a été abordé dans les commissions ad hoc auparavant. Ce sont des thématiques très intéressantes et à partager avec l'ensemble des élus et le public.

Pour rebondir sur la vaccination, il y aurait un intérêt à aller au plus près de la population pour vacciner, de toucher les gens dans les quartiers pour qu'ils n'aient pas à se déplacer et qu'on vienne vers eux. Cela participerait sans doute à démarrer. Je parle de lieux où les gens pourraient se déplacer de façon plus libre sans avoir la contrainte d'un rendez-vous préalable. C'est un point de vue.

Merci.

**M. Nicolas RICHARD, Maire d'Eybens :** Merci beaucoup.

S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, nous avons épuisé l'ordre du jour. Je clos la partie Conseil municipal en tant que telle et nous allons pouvoir passer à l'expression citoyenne.